

DOCUMENT DE REFERENCE

UBCI 2012



SA au capital de 75.759.030 dinars divisé en 15 151 806 actions de nominal 5 dinars
entièrement libérées

Siège Social : 139, avenue de la liberté – 1002 Tunis Belvédère

Tél : (216) 81 100 000 – Internet : www.ubci.tn

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le ^{23 NOV. 2012} n° ^{12-012/} donné en application de l'article 14 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Mr Laurent ROMANET : Secrétaire Général de l'UBCI

Tél : 81 100 000 – Fax : 71 849 338

Intermédiaire en Bourse responsable du Document de Référence



3, Rue Jenner Place d'Afrique – 1002 Tunis – Belvédère

Tél : 81 100 000 (LG) – Fax : 71 840 557



Le présent Document de Référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'UBCI, 139 - avenue de la liberté – 1002 Tunis Belvédère, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès d'UBCI Finance, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, sis 3 - Rue Jenner Place d'Afrique – 1002 Tunis – Belvédère.

Novembre 2012

SOMMAIRE

Présentation résumé de l'UBCI.....	7
CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	
1.1 Responsables du document de référence.....	9
1.2 Attestation des responsables du document de référence.....	9
1.3 Responsables du contrôle des comptes.....	10
1.3.1 Identité du contrôle des comptes.....	10
1.3.2 Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2009.....	11
1.3.3 Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2010.....	12
1.3.4 Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2011.....	14
1.3.5 Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010.....	16
1.3.6 Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.....	17
1.3.7 Avis sur les EF intermédiaires au 30 juin 2012.....	19
1.3.8 Attestation des commissaires aux comptes.....	21
1.4 L'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence.....	21
1.5 Le responsable de l'information.....	21
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'UBCI ET SON CAPITAL	
2.1 Renseignements de caractère général concernant l'UBCI.....	22
2.1.1 Dénomination et siège social	22
2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable.....	22
2.1.3 Date de constitution et durée.....	22
2.1.4 Objet social.....	22
2.1.5 Registre de commerce.....	23
2.1.6 Exercice Social.....	23
2.1.7 Clauses statutaires particulières.....	23
2.1.8 Capital Social	26
2.1.9 Nationalité.....	26
2.1.10 Régime fiscal	26
2.1.11 Matricule Fiscale.....	26
2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque.....	26
2.1.13 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM.....	27
2-2 Renseignements à caractère général concernant le capital de la Banque.....	27
2-3 Evolution du capital.....	27
2-4 Répartition du capital et des droits de vote au 31/08/2012.....	28
2.4.1 Structure de l'actionariat au 31/08/2012.....	29
2.4.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/08/2012.....	29
2.4.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'administration et de direction au 31/08/2012.....	29
2.4.4 Nombre d'actionnaires au 31/08/2012.....	30
2.5 Présentation de BNP PARIBAS.....	30
2.5.1 Présentation du groupe BNP PARIBAS.....	30

2.6 Description sommaire du groupe UBCI au 31/12/2011.....	31
2.6.1 Présentation générale du groupe.....	31
2.6.1.1 Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2011.....	31
2.6.1.2 Schéma Financier du groupe au 31/12/2011.....	33
2.6.1.3 Etat des participations entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2011.....	34
2.6.1.4 Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2011.....	35
2.6.1.5 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe.....	35
2.6.2 Relations de l'UBCI avec les sociétés du groupe UBCI au 31/12/2011.....	35
2.6.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe.....	35
2.6.2.2 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe	35
2.6.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe.....	35
2.6.2.4 Les dividendes encaissés par l'UBCI et distribués par les sociétés du groupe en 2012 au titre de l'année 2011.....	35
2.6.2.5 Les dividendes distribués par l'UBCI aux sociétés du groupe en 2012 au titre de l'année 2011.....	36
2.6.2.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe.....	36
2.6.3 Relations commerciales entre L'UBCI et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2011.....	36
2.6.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe.....	36
2.6.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs inter sociétés du groupe.....	36
2.6.3.3 Les prestations de services reçues ou données.....	36
2.6.3.4 Les contrats de gestion.....	37
2.6.3.5 Les contrats de location.....	37
2.6.3.6 Fonds gérés.....	37
2.7 Relation de L'UBCI avec les autres parties liées au 31/12/2011.....	37
2.7.1 Informations sur les engagements.....	37
2.7.2 Transferts de ressources.....	37
2.8 Dividendes.....	38
2.9 Marché des titres de L'UBCI.....	38

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE.....

3.1 Présentation sommaire de l'UBCI.....	39
3.2 Organisation de la Banque.....	39
3.2.1 Gouvernance.....	39
3.2.2 Contrôle interne.....	40
3.2.3 Système d'information.....	46
3.2.4 Politique sociale.....	48
3.2.5 Effectifs et réseau de la banque.....	48
3.2.6 Organigramme de l'UBCI.....	49
3.3 Matrice SWOT : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces.....	50
3.4 Activité et performances de La Banque au 31/12/2011 (comparés sur les 3 derniers exercices).....	50
3.4.1 Les ressources.....	50
3.4.1.1 Les dépôts de la clientèle.....	50
3.4.1.2 Les emprunts et ressources spéciales.....	51
3.4.1.3 Les capitaux propres de la Banque.....	51
3.4.2 Les emplois.....	51
3.4.2.1 Les créances sur la clientèle.....	51
3.4.2.2 Le portefeuille titre.....	52
3.4.2.2.1 Portefeuille titres commercial.....	52
3.4.2.2.2 Portefeuille d'investissement.....	52
3.4.2.3 Les immobilisations nettes.....	53
3.4.3 Les résultats d'exploitation.....	54

3.4.3.1 Le Produit Net Bancaire.....	54
3.4.3.1.1 La marge en intérêts (MIN)	54
3.4.3.1.2 Les commissions nettes.....	54
3.4.3.1.3 Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	54
3.4.3.1.4 Revenus du portefeuille d'investissement.....	54
3.4.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires).....	54
3.4.3.3 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passifs.....	55
3.4.3.4 Le résultat net.....	55
3.5 Activité et performances de l'UBCI au 30/06/2012.....	55
3.5.1 Les ressources.....	55
3.5.1.1 Les dépôts de la clientèle.....	55
3.5.1.2 Les emprunts et ressources spéciales.....	56
3.5.1.3 Les capitaux propres de la Banque.....	56
3.5.2 Les emplois.....	57
3.5.2.1 Les créances sur la clientèle.....	57
3.5.2.2 Le portefeuille titre.....	57
3.5.2.2.1 Portefeuille titres commercial.....	57
3.5.2.2.2 Portefeuille d'investissement.....	58
3.5.2.3 Les immobilisations nettes.....	58
3.5.3 Les résultats d'exploitation.....	59
3.5.3.1 Le Produit Net Bancaire.....	59
3.5.3.1.1 La marge en intérêts (MIN).....	59
3.5.3.1.2 Les commissions nettes.....	59
3.5.3.1.3 Les gains sur portefeuille titres commerciales et opérations financières.....	59
3.5.3.1.4 Les revenus du portefeuille d'investissement.....	60
3.5.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires).....	60
3.5.3.3 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et provisions pour passifs.....	60
3.5.3.4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement....	60
3.5.3.5 Le résultat net.....	61
3.5.4 Les indicateurs trimestriels de la banque au 30/06/2012.....	61
3.6 Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l' UBCI.....	63
3.7 Dépendance de l'émetteur.....	63
3.8 Litiges ou arbitrages.....	64
3.9 Politique d'investissement de l'UBCI	65

CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS.....

4.1 Patrimoine de la Banque au 31/12/2011.....	66
4.1.1 PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 31/12/2011.....	66
4.1.1.1 Valeurs immobilisées.....	66
4.1.2 Portefeuille titres de la banque au 31/12/2011.....	66
4.1.2.1 Titres d'investissement.....	66
4.1.2.2 Portefeuille titres commercial.....	67
4.1.3 Portefeuille des créances.....	67
4.1.4 Fonds gérés	68
4.2 Patrimoine de la banque au 30/06/2012.....	71
4.2.1 Patrimoine immobilier au 30/06/2012.....	71
4.2.1.1 Valeurs immobilisées.....	71
4.2.2 Portefeuille titres de la banque au 30/06/2012.....	71
4.2.2.1 Titres d'investissement.....	71
4.2.2.2 Portefeuille titres commercial.....	72
4.2.3 Portefeuille des créances.....	72

4.2.4 Fonds gérés.....	72
4.3 Renseignements sur les états financiers individuels au 31 Décembre.....	75
4.3.1 Etats financiers comparés au 31 décembre.....	75
4.3.1.1 Bilans comparés au 31 décembre.....	75
4.3.1.2 Etats des engagements Hors Bilan comparés au 31 décembre.....	76
4.3.1.3 Etats de résultat comparés au 31 décembre.....	77
4.3.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre.....	78
4.3.1.5 Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2011.....	79
4.3.2 Rapport général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2011.....	102
4.3.3 Note complémentaire aux EF arrêtés aux 31/12/2011.....	108
4.3.4 Tableau des mouvements des capitaux propres.....	109
4.3.5 Affectation des résultats des trois derniers exercices.....	110
4.3.6 Evolution des dividendes	110
4.3.7 Evolution du Produit Net Bancaire et du résultat d'exploitation.....	110
4.3.8 Evolution du résultat net.....	111
4.3.9 Emprunts obligataires garantis par l'UBCI.....	111
4.3.10 Emprunts Obligataires émis par l'UBCI.....	111
4.3.11 Principaux indicateurs et ratios.....	111
4.4 Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2011.....	113
4.4.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2011.....	113
4.4.2 Etat des engagements Hors Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2011.....	114
4.4.3 Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2011.....	115
4.4.4 Etat des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31/12/2011.....	116
4.4.5 Notes aux Etats Financiers Consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.....	117
4.4.6 Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatif à l'exercice 2011.....	138
4.5 Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012.....	141
4.5.1 Bilan arrêté au 30 juin 2012.....	141
4.5.2 Etat des engagements Hors Bilan arrêté au 30 juin 2012.....	142
4.5.3 Etat de résultat arrêté au 30 juin 2012.....	143
4.5.4 Etat de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2012.....	144
4.5.5 Notes aux Etats Financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012.....	145
4.5.6 Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2012.....	170
4.5.7 Note rectificative aux notes aux EF intermédiaires arrêtés au 30/06/2012.....	172
4.6 Indicateurs Boursiers de la valeur UBCI.....	172
4.6.1 Evolution du cours UBCI en 2012.....	172
4.6.2 Indicateurs boursiers.....	173

CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 Conseil d'Administration.....	174
5.1.1 Membres de la direction.....	174
5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la Banque.....	175
5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et de Direction.....	175
5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés.....	175
5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque pour l'exercice 2011.....	175
5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2011.....	175
5.2.2 Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction.....	177
5.3 Commissaires aux comptes.....	177
5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres	177

du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil et avec un actionnaire détenant plus de 5% du capital.....

CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....

6.1 Evolution récente et orientations.....	178
6.1.1 Evolution récente.....	178
6.1.2 Stratégie de développement.....	178
6.2 Perspectives d'avenir	179
6.2.1 Les Hypothèses de prévisions retenues.....	179
6.2.2 Les ressources de la Banque.....	181
6.2.2.1 Les ressources de la trésorerie.....	181
6.2.2.2 Les dépôts de la clientèle.....	181
6.2.2.3 Les emprunts et ressources spéciales.....	181
6.2.2.4 Les fonds propres.....	182
6.2.3 Les Emplois de la Banque.....	182
6.2.3.1 Les emplois de la trésorerie.....	182
6.2.3.2 Les crédits à la clientèle.....	183
6.2.3.3 Le portefeuille titres.....	183
6.2.3.4 Les valeurs immobilisées.	184
6.2.3.5 Les risques encourus.....	184
6.2.4 Les Résultats d'exploitation.....	184
6.2.4.1 Les produits d'exploitation bancaire.....	184
6.2.4.2 Les charges d'exploitation bancaires.....	184
6.2.4.3 Les charges du personnel.....	184
6.2.4.4 Les Autres charges d'exploitation.....	185
6.2.4.5 Dotations aux provisions sur créances et portefeuille d'investissement.....	185
6.3 Les états financiers prévisionnels 2012-2016.....	186
6.3.1 Bilans prévisionnels	186
6.3.2 Etat de résultats prévisionnels.....	187
6.3.3 Etat des flux de trésorerie.....	188
6.3.4 Indicateurs et Ratios.....	189
6.3.4.1 Principaux indicateurs.....	189
6.3.4.2 Principaux Ratios.....	189
6.3.5 Avis des commissaires aux comptes sur les informations Financières prévisionnelles de la période allant de 2012 à 2016.....	191

Présentation résumée de l'UBCI

Depuis 1961, l'UBCI est une banque incontournable dans le paysage économique et bancaire tunisien.

Animée d'une puissante dynamique de croissance, l'UBCI dispose d'un réseau commercial dense avec plus de 111 agences installées au cœur même des principaux centres économiques de la Tunisie ainsi que 5 Centres d'Affaires Entreprises.

L'UBCI compte au 30/06/2012 plus de 1210 collaborateurs.

Afin de faire bénéficier ses clients d'une grande souplesse et d'une approche personnalisée, l'UBCI s'est dotée d'une organisation décentralisée permettant des prises de décisions rapides.

L'UBCI a développée toute une gamme de produits et de services pour ses clients Particuliers et Professionnels couvrant leurs besoins au quotidien, liés au financement de leurs projets, à la gestion de leur épargne, à la couverture de leur famille en cas d'accident et à la préparation de leur retraite.

L'UBCI offre en outre, un ensemble de prestations à ses clients Entreprises, notamment par le biais de ses équipes spécialisées dans le domaine des activités de marché, de banque d'affaires, de commerce international et d'ingénierie financière.

L'UBCI demeure à ce jour l'unique banque tunisienne certifiée **ISO 9001** (version 2008) pour ses activités à l'international (virements internationaux, crédits documentaires et remises documentaires). Elle vient par ailleurs de finaliser la même certification pour son activité Monétique (gestion des cartes bancaires, gestion des GABs et gestion des réclamations).

L'UBCI met à la disposition de sa clientèle des experts en Cash Management et des services innovants et performants (gestion des paiements et encaissements domestiques comme internationaux, optimisation de la trésorerie, reporting et instructions à distance).

L'UBCI est affiliée au groupe BNP PARIBAS. Elle est détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI Participations.

Le groupe BNP PARIBAS est présent dans 79 pays avec près de 200 000 collaborateurs dont plus de 155 000 en Europe.

Le groupe détient des positions clés dans ses trois grandes domaines d'activité :

- Retail Banking ;
- Investment Solutions ;
- Corporate & Investment Banking.

En 2010, dans le cadre de la mise en conformité avec les dispositions de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits, ainsi que dans l'objectif de rationaliser et maîtriser les coûts d'exploitation et d'éviter le recours à une procédure de liquidation, l'UBCI a procédé à une fusion par voie d'absorption de ses quatre filiales : UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF.

Au 31.12.2011, les ressources de la clientèle ont atteint 1 770 MD contre 1662 MD fin 2010, soit une hausse de 6.50 %.

La progression enregistrée est due à l'évolution des ressources à vue (+13.8%), des ressources à terme moyennement rémunérées comme les comptes d'épargne (+12.5%),

Au 31.12.2011, les crédits à la clientèle ont atteint 1 982 MD contre 1 683 MD fin 2010, soit une hausse de 17.77 %.

Nettes des provisions totalisant 99 MD (contre 89 MD un an plus tôt), les créances sur la clientèle ont atteint 1 883 MD au 31/12/2011 contre 1 595 MD fin 2010, affichant une augmentation de 18.1 %.

Le Produit Net Bancaire (P.N.B.) a enregistré en 2011 une augmentation de 11.54 % en passant de 108.9 MD à 121.4 MD.

Les ratios prudentiels de la banque ont évolué sur la période 2009-2011 comme suit :

LIBELLEE	2009	2010	2011
Ratio de liquidité	128%	111%	92%
Ratio de solvabilité	10,89%	10,10%	9,07%

Le tableau suivant retrace l'évolution des créances douteuses et litigieuses ainsi que les couvertures y afférentes et les ratios qui en découlent :

LIBELLEE	2009	2010	2011
Créances douteuses et litigieuses CDL	137 038	137 620	141 925*
évolution	-10,99%	0,42%	3,13%
Provisions et agios réservés (1)	102 473	105 404	116 384**
évolution	-9,13%	2,86%	10,42%
Créances brutes sur la clientèle bilan et H bilan)	1 608 505	2 041 497	2 361 044
CDL / créances brutes	8.52%	6,74%	6.01%
Provisions et agios réservés / CDL (2)	74,78%	76.59%	79,19%

1. Y compris provision collective 2011 : 4 000.

2. Sans tenir compte de la provision collective 2011.

* Y compris l'hors bilan

** Provision pour CDL : 99 215
 Agios réservés : 13 033
 Provisions/hors bilan : 4 136
 116 384

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsables du document de référence

Identité	M. Patrick POUPON	Identité	M. Abderrazek ZOUARI
Fonction	Directeur Général de l'UBCI	Fonction	Président du conseil d'administration de l'UBCI
Adresse	95, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis – Belvédère	Adresse	95, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis – Belvédère
Numéro de téléphone	00 216 81 10 00 00	Numéro de téléphone	00 216 81 10 00 00
Numéro de fax	00 216 71 84 93 38	Numéro de fax	00 216 71 15 52 09
Adresse électronique	patrick.poupon@bnpparibas.com	Adresse électronique	abderrazak.zouari@bnpparibas.com

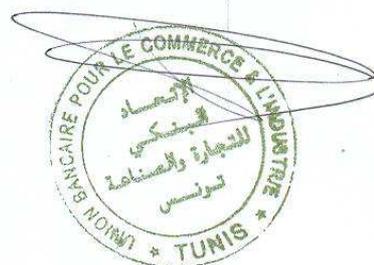
1.2 Attestation des responsables du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.»

Mr Abderrazek ZOUARI
Président du conseil d'administration



Mr Patrick POUPON
Directeur Général de l'UBCI



1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Identité des commissaires aux comptes

2009 - 2011	Dénomination ou raison sociale Représentant légal Adresse Numéro de téléphone Numéro de fax Etats financiers présentés soumis à ses contrôles Date d'expiration du mandat actuel	MTBF- PRICE WATER HOUSE COOPERS M. Ahmed BELA Passage du Lac VAN – Les Berges du Lac 1053 - Tunis 71 862 156 71 861 789 Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2009, 2010 et 2011. Etats financiers consolidés relatifs aux exercices 2009 et 2010 Date de l'AGO appelée à statuer sur les EF de 2011	ECC – MAZARS M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF Rue du Lac d'Annecy – Les Berges du Lac 1053 - Tunis 71 964 898 71 963 246 Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2009, 2010 et 2011. Etats financiers consolidés relatifs aux exercices 2009 et 2010 Date de l'AGO appelée à statuer sur les EF de 2011
2012 - 2014	Dénomination ou raison sociale Représentant légal Adresse Numéro de téléphone Numéro de fax Etats financiers présentés soumis à ses contrôles Date d'expiration du mandat actuel	Cabinet MS LOUZIR Mme Sonia LOUZIR Rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac 71 862 430 71 862 437 Etats financiers intermédiaires au 30 /06/2012 Date de l'AGO appelée à statuer sur les EF de 2014	FINOR M Faycal DERBEL Immeuble International City Center- Tour des bureaux Centre Urbain Nord 1082 Tunis 70 728 450 70 728 405 Etats financiers intermédiaires au 30 /06/2012 Date de l'AGO appelée à statuer sur les EF de 2014

1.3.2 Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2009

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société MTBF- PRICE WATER HOUSE COOPERS, représentée par M. Ahmed BELAIFA, et ECC – MAZARS, représentée par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, qui ont émis l'opinion suivante :

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- L'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 187.438 KDT y compris un bénéfice de 22.523 KDT ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II. Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III. Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM.

De ce fait, les dispositions relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément au décret sus visé et à l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières ainsi que du cahier des charges y relatif ne sont pas totalement respectées par la banque.

1.3.3 Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2010

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société MTBF- PRICE WATER HOUSE COOPERS, représentée par M. Ahmed BELAIFA, et ECC – MAZARS, représentée par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, qui ont émis l'opinion suivante :

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- L'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 206.447 KDT y compris un bénéfice de 26.582 KDT ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous

n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM.

De ce fait, les dispositions relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément au décret sus visé et à l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières ainsi que du cahier des charges y relatif ne sont pas totalement respectées par la banque.

1.3.4 Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2011

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société MTBF- PRICE WATER HOUSE COOPERS, représentée par M. Ahmed BELAIFA, et ECC – MAZARS, représentée par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, qui ont émis l'opinion suivante :

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- L'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 214.596 KDT y compris un bénéfice net de l'exercice de 22.852 KDT
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle

interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'Observation

Nous attirons votre attention sur la note 3 aux états financiers décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connu le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs et les intérêts attachés, dont le règlement n'a pas été effectué, ont été réservés.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 4.000 KDT au titre de provisions dites « collectives », de réduire les revenus de 160 KDT au titre des agios réservés, et par la même d'affecter le résultat de l'exercice de la somme des deux montants. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. De ce fait, les dispositions relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément au décret sus visé et à l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières ainsi que du cahier des charges y relatif ne sont pas totalement respectées par la banque.

1.3.5 Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société MTBF- PRICE WATER HOUSE COOPERS, représentée par M. Ahmed BELAIFA, et ECC – MAZARS, représentée par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, qui ont émis l'opinion suivante :

Mesdames, Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- L'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés de 213.484 milliers de dinars tunisiens y compris un bénéfice consolidé de 25.172 milliers de dinars tunisiens ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle

interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

1.3.6 Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société MTBF- PRICE WATER HOUSE COOPERS, représentée par M. Ahmed BELAIFA, et ECC – MAZARS, représentée par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, qui ont émis l'opinion suivante :

Mesdames, Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- L'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés de 221.705 milliers de dinars tunisiens y compris un bénéfice net consolidé de l'exercice 23.005 milliers de dinars tunisiens ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.1.5.2 aux états financiers consolidés décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus,

et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs et les intérêts attachés dont le règlement n'a pas été effectué ont été réservés.

L'application de la circulaire n° 2012.02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 4.000 KDT au titre de provisions dites « collectives », de réduire les revenus de 160 KDT, et par la même d'affecter le résultat de l'exercice de la somme des deux montants. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

1.3.7 Avis sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2012

Les états financiers intermédiaires au 30/06/2012, ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le Cabinet MS Louzir, représenté par Mme. Sonia LOUZIR, et la société FINOR, représentée par M. Fayçal DERBEL, qui ont émis l'avis suivant :

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 22 juin 2012 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 2 624 734 KDT et un bénéfice net de 8 081 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, arrêté au 30 juin 2012, ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 30 juin 2012, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 août 2012

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Sonia LOUZIR



FINOR

Fayçal DERBEL

1.3.8 Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Cabinet MS LOUZIR
Mme Sonia LOUZIR



FINOR
Fayçal DERBEL



1.4 L'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

Dénomination ou raison sociale : UBCI Finance
Représentant légal : M. Aness SANDLI
Fonction : Directeur Général
Adresse : 3 Rue Jenner place d'Afrique – 1002 Tunis Belvédère
Numéro de téléphone : 00 216 71 848 230
Numéro de fax : 00 216 71 840 557

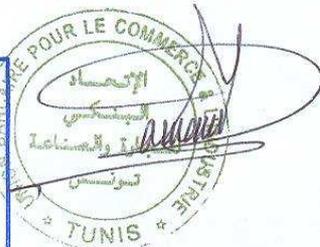
ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent Document de Référence ».

Directeur Général UBCI Finance
Mr Aness SANDLI
UBCI Finance
Intermédiaire en Bourse
Agrément N°: 399 du 21 Juillet 96
3, Rue Jenner - Place d'Afrique
1002 Tunis Belvédère
Tél: 71 848 230 - Fax: 71 840 557

1.5 Le responsable de l'information

Identité : M. Laurent ROMANET
Fonction : Secrétaire Général de l'UBCI
Adresse : 139, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis – Belvédère
Numéro de téléphone : 00 216 81 10 00 00
Numéro de fax : 00 216 71 84 93 38



CHAPITRE 2 : Renseignements de caractère général concernant l'UBCI et son capital

2.1 Renseignements de caractère général concernant l'UBCI

2.1.1 Dénomination et siège social :

Dénomination sociale	: UBCI : Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie
Siège social	: 139, Avenue de la liberté 1002 Tunis belvédère
Téléphone	: 81 100 000
Fax	: 71 841 583

2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique	Société Anonyme
Législation Particulière	Régie par la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006. L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI Participation.

2.1.3 Date de constitution et durée

Date de constitution	Décembre 1961
Durée	99 ans

2.1.4 Objet social (article 4 des statuts) :

La Société exerce à titre de profession habituelle les opérations bancaires comprenant :

- la réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme
- L'octroi de crédits sous toutes leurs formes
- l'exercice, à titre d'intermédiaire, des opérations de change
- la mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement

La Société peut aussi effectuer les opérations liées à son activité telles que le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises

Comme elle peut prendre des participations au capital d'entreprises existantes ou en création conformément aux conditions légales.

Ces opérations pourront être réalisées soit en Tunisie, soit en tous pays étrangers ; et d'une façon générale la société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

2.1.5 Registre de commerce : Tunis B 1932 1997

2.1.6 Exercice Social : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

2.1.7 Clauses statutaires particulières

Répartition statutaire des bénéfices (article 31 des statuts):

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Les réserves statutaires.

Paiement des dividendes (article 32 des statuts) :

Le paiement des dividendes se fait aux époques et aux lieux désignés par le Conseil d'Administration.

L'action en paiement des dividendes se prescrit par cinq ans à partir de la date de la tenue de l'Assemblée Générale qui a décidé la distribution.

La banque s'engage à conformer l'article 32 de ses statuts aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires:

Pouvoirs de l'Assemblée (article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les incapables ou les dissidents.

Convocation et lieu de réunion (article 20 des statuts)

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. En cas de nécessité elle peut être convoquée par, soit le Commissaire Aux Comptes, soit un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social, soit par le liquidateur, soit par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publics de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

L'Assemblée se réunit aux jour, heure et lieu désignés dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par un avis inséré au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans le délai de 15 jours au moins avant la date fixée pour la réunion. Elles peuvent être faites en outre par lettre recommandée adressée à chacun des actionnaires.

Ordre du jour et communication de documents (article 21 des statuts)

Les avis de convocation doivent indiquer la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour. L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration ou tout autre auteur de la convocation, habilité à cet effet conformément à la loi.

Toutefois un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq pour cent du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précitées à la société une lettre recommandée avec accusé de réception avant la tenue de la première Assemblée.

Il ne peut être mis en délibération aucun autre objet que ceux portés à l'ordre du jour. De même l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Le Conseil d'Administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société.

Les actionnaires pourront se faire délivrer à leurs frais copie de ces documents ainsi que la liste des actionnaires.

Composition (article 22 des statuts)

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions libérées des versements exigibles. Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les sociétés actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire spécial, membre de leur personnel, qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Les propriétaires d'actions peuvent assister à l'Assemblée Générale sur simple justification de leur identité à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'Assemblée.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier.

Bureau, Procès-verbaux (article 23 des statuts)

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par un Administrateur délégué du Conseil.

Le président de l'Assemblée est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désignés par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence qui est certifiée par le Bureau après avoir été signée par tous les actionnaires présents et par les mandataires des absents.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par un procès verbal signé par les membres du bureau et le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par un Administrateur et en cas de dissolution, par le ou l'un des liquidateurs.

Dispositions spéciales aux Assemblées Générales Ordinaires :

Quorum des Assemblées Générales Ordinaires (article 24 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement délibère valablement lorsque les actionnaires présents ou représentés détiennent le tiers au moins des actions conférant à leur titulaire le droit de vote. A défaut de ce quorum, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau et dans cette seconde réunion l'Assemblée délibère valablement quel que soit le nombre des actions représentées mais seulement sur les questions à l'ordre du jour de la première réunion.

Entre la première et la deuxième convocation, un délai minimum de 15 jours doit être observé.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement, sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Tout actionnaire peut voter par correspondance conformément aux conditions légales y afférentes.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'assemblée générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour participer aux assemblées générales ordinaires les actionnaires doivent détenir au moins dix actions. Toutefois plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les statuts et se faire présenter par l'un d'eux.

Compétence (article 25 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions autres que celles qui seraient de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle doit se réunir pour contrôler les actes de gestion de la Société, approuver selon le cas, les comptes de l'exercice écoulé et prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires aux comptes.

A cet effet l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle entend le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que le rapport du ou des Commissaires Aux Comptes, discute,

approuve, redresse ou rejette les bilans et les comptes, approuve, s'il y a lieu, chacune des modifications apportées soit au mode de présentation des chiffres, soit aux méthodes d'évaluation, fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution ou l'augmentation de tous fonds de réserve et de prévoyance et décide tous reports à nouveau, totaux ou partiels, des bénéfices d'un exercice sur un exercice suivant, fixe les dividendes à répartir, nomme, remplace les Commissaires Aux Comptes, nomme, remplace, réélit les Administrateurs nommés à titre provisoire par le Conseil, donne aux Administrateurs tous quitus annuels ou définitifs, donne en cas de besoin, aux administrateurs les autorisations exigées par la Loi et entend le compte rendu spécial et le rapport du ou des Commissaires concernant les opérations conséquentes desdites autorisations.

La même Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou toute Assemblée Générale Ordinaire réunie à titre extraordinaire, dans les mêmes conditions de quorum, confère au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour le cas où ceux à lui conférés par les statuts seraient insuffisants, et plus généralement délibère et statue souverainement sur tous les intérêts de la Société, sauf dans les cas où l'Assemblée Extraordinaire serait seule compétente.

La banque s'engage à conformer l'article 25 de ses statuts aux dispositions de l'article 291 du code des sociétés commerciales.

Dispositions spéciales aux Assemblées Générales Extraordinaires :

Compétence (articles 26 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire a une compétence exclusive dans les questions suivantes : modification des statuts, augmentation et réduction du capital ainsi que suppression du droit préférentiel de souscription.

Quorum (articles 27 des statuts)

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'Assemblée Générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Vote (articles 28 des statuts)

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux-tiers au moins des voix des membres présents ou représentés.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions tant en son nom personnel que comme mandataire sans limitation.

2.1.8 Capital Social : Le capital social est de 75.759.030 dinars divisé en 15.151.806 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.

2.1.9 Nationalité : Tunisienne

2.1.10 Régime fiscal : Droit commun.

2.1.11 Matricule Fiscale : 00 2707 P/P/M/000

2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque :

Siège social : 139, Avenue de la liberté 1002 Tunis belvédère

2.1.13 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM

Mr Laurent ROMANET : Secrétaire Général UBCI (Direction Générale)
Tél : 71 15 30 03 Fax : 71 849 338

2.2 Renseignements à caractère général concernant le capital de la Banque

Capital Social	75.759.030 dinars
Nombres d'actions	15 151.806
Nominal	5 dinars
Forme des Actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Jouissance	1 ^{er} janvier

2.3 Evolution du capital

Dates des AGE	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation	
		montant en DT	nbre de titres	montant en DT	nbre de titres
AGC de 1961	Capital initial	250 000	50 000	250 000	50 000
AGE du 10/05/63	Aug. en numéraire	50 000	10 000	300 000	60 000
AGE du 25/11/67	Incorp. de réserves	200 000	40 000	500 000	100 000
AGE du 25/11/67	Aug. en numéraire	100 000	20 000	600 000	120 000
AGE du 15/12/69	Incorp. de réserves	400 000	80 000	1 000 000	200 000
AGE du 15/12/69	Aug. en numéraire	650 000	130 000	1 650 000	330 000
AGE du 16/01/70	Fusion avec SOGEFIM	76 875	15 375	1 726 875	345 375
AGE du 16/01/70	Réduct K/absorp SOGEFIM	75 375	15 075	1 651 500	330 300
AGE du 19/05/76	Aug. en numéraire	848 500	169 700	2 500 000	500 000
AGE du 17/06/76	Incorp. de réserves	250 000	50 000	2 750 000	550 000
AGE du 27/10/80	Incorp. de réserves	250 000	50 000	3 000 000	600 000
AGE du 27/10/80	Aug. en numéraire	500 000	100 000	3 500 000	700 000
AGE du 20/05/81	Incorp. de réserves	875 000	175 000	4 375 000	875 000
AGE du 20/05/81	Aug. en numéraire	625 000	125 000	5 000 000	1 000 000
AGE du 01/10/85	Incorp. de réserves	1 250 000	250 000	6 250 000	1 250 000
AGE du 01/10/85	Aug. en numéraire	1 250 000	250 000	7 500 000	1 500 000
AGE du 01/10/86	Incorp. de réserves	1 250 000	250 000	8 750 000	1 750 000
AGE du 01/10/86	Aug. en numéraire	1 250 000	250 000	10 000 000	2 000 000
AGE du 12/06/89	Incorp. de réserves	1 250 000	250 000	11 250 000	2 250 000
AGE du 12/06/89	Aug. en numéraire	1 250 000	250 000	12 500 000	2 500 000
AGE du 01/10/91	Incorp. de réserves	1 250 000	250 000	13 750 000	2 750 000
AGE du 01/10/91	Aug. en numéraire	1 250 000	250 000	15 000 000	3 000 000
AGE du 31/10/93	Incorp. de réserves	2 500 000	500 000	17 500 000	3 500 000
AGE du 31/10/93	Aug. en numéraire	2 500 000	500 000	20 000 000	4 000 000
CA du 20/06/95	Incorp. de réserves	2 500 000	500 000	22 500 000	4 500 000
CA du 20/06/95	Aug. en numéraire	2 500 000	500 000	25 000 000	5 000 000
CA du 20/06/95	Incorp. de réserves	2 500 000	500 000	27 500 000	5 500 000
CA du 20/06/95	Aug. en numéraire	2 500 000	500 000	30 000 000	6 000 000
AGE du 10/05/00	Incorp. de réserves	5 000 000	1 000 000	35 000 000	7 000 000
AGE du 18/05/04	Incorp. de réserves	15 000 000	3 000 000	50 000 000	10 000 000
AGE du 25/06/10	Incorp. de réserves	25 000 000	5 000 000	75 000 000	15 000 000
AGE du 29/12/10	Fusion	759 030	151806	75 759 030	15 151 806

2.4 Répartition du capital et des droits de vote au 31/08/2012

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 15.151.806 actions de 5 DT chacune, Ci-après la structure du capital au 31/08/2012 :

STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL AU 31/08/2012

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	%
Actionnaires Tunisiens	744	7,549,412	37,747,060	49.83
<u>Personnes Morales</u>	<u>49</u>	<u>156,530</u>	<u>782,650</u>	<u>1.03</u>
Assurances	5	25,626	128,130	0.17
SICAV	4	20,304	101,520	0.13
SICAF	5	32,304	161,520	0.21
SICAR	1	2,000	10,000	0.01
FCP	12	11,337	56,685	0.07
Autres Personnes Morales	22	64,959	324,795	0.43
<u>Personnes Physiques</u>	<u>645</u>	<u>1,238,202</u>	<u>6,191,010</u>	<u>8.17</u>
Feu Ali FEKIH	1	116,103	580,515	0.77
M.Med Rached CHEBIL	1	137,310	686,550	0.91
Autres Personnes Physiques	643	984,789	4,923,945	6.50
<u>Groupes et Familles</u>	<u>50</u>	<u>6,141,154</u>	<u>30,705,770</u>	<u>40.53</u>
***Groupe TAMARZISTE	6	1,634,496	8,172,480	10.79
dont				
LE PNEU :	309.960			
MENNINX HOLDING :	1.229.760			
***Groupe Mohamed RIAHI	8	1,035,252	5,176,260	6.83
dont				
DELTA FINANCES:	104.978			
DELTA PROJETS:	113.460			
ALPHA GTI:	2.710			
ALPHA GTI CROISSANCE:	20.539			
***Famille SELLAMI				
PERSONNES PHYSIQUES	6	703,801	3,519,005	4.64
STRAMICA	1	178,469	892,345	1.18
STIB	1	72,031	360,155	0.48
CNT	1	65,953	329,765	0.44
INTERBOIS	1	4,392	21,960	0.03
***Famille BOURICHA				
PERSONNES PHYSIQUES	5	708,319	3,541,595	4.67
***Htlers SADOK BEN SEDRINE				
PERSONNES PHYSIQUES	10	792,434	3,962,170	5.23
***Famille JEMAA BEN SEDRINE				
PERSONNES PHYSIQUES	5	378,979	1,894,895	2.50
***Mr Saâd HAJ KHELIFA				
PERSONNES PHYSIQUES	1	293,608	1,468,040	1.94
SAI SICAF	1	51,402	257,010	0.34
***Famille BOUAOUADJA				
PERSONNES PHYSIQUES	4	222,018	1,110,090	1.47
<u>Actions non créées</u>	-	<u>13,526</u>	<u>67,630</u>	<u>0.09</u>
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		13,526	67,630	0.09
Actionnaires Etrangers	48	7,602,394	38,011,970	50.17
<u>Personnes Morales non résidentes</u>	<u>1</u>	<u>7,575,903</u>	<u>37,879,515</u>	<u>50.00</u>
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	1	7,575,903	37,879,515	50.00
<u>Personnes Physiques non résidentes</u>	<u>47</u>	<u>26,491</u>	<u>132,455</u>	<u>0.17</u>
Personnes physiques non résidentes	47	26,491	132,455	0.17
TOTAL	792	15,151,806	75,759,030	100.00

2.4.1 Structure de l'actionnariat au 31/08/2012

ACTIONNAIRES	nombre d'actionnaires	nombre d'actions	montant en dinars	% du capital
Personnes morales				
ayant plus que 3%	2	8805663	44028315.000	58.116
ayant entre 0.5% et 3%	4	706867	3534335.000	4.665
ayant moins que 0.5%	55	373557	1867785.000	2.465
Personnes physiques				
ayant plus que 3%	3	2044026	10220130.000	13.490
ayant entre 05% et 3%	9	1684239	8421195.000	11.116
ayant moins que 0.5%	719	1537454	7687270.000	10.147
TOTAL	792	15151806	75759030.000	100.000

2.4.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/08/2012

Actionnariat	Nombre d'actions	Montant en DT	% du capital
BNP PARIBAS BDDI Participation	7 575 903	37 879 515	50,00 %
GROUPE TAMARZISTE	1 634 496	8 172 480	10.79 %
GROUPE BOURICHA	708 319	3 541 595	4,67 %
GROUPE SELLAMI	1 024 646	5 123 230	6.76%
GROUPE RIAHI	1 035 252	5 176 260	6,83%
Héritiers SADOK BEN SEDRINE	792 434	3 962 170	5,23 %
Total	12 773 050	63 865 250	84.30%

2.4.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'administration et de direction au 31/08/2012

Désignation	Qualité	Nombre d'actions et de droit de vote	Montant en dinars	% du capital et de droits de vote
Membres des organes d'administration				
Mr Abderrazak ZOUARI	Président du conseil	20	100	-
Mr Tahar Bouricha	Administrateur	666 714	3 333 570	4,40
Mr Patrick POUPON	Administrateur	-	-	-
BDDI Participation représentée par G. LAURIA	Administrateur	7 575 903	37 879 515	50,00
Mr Philippe TARTELIN	Administrateur	-	-	-
Meninx Holding	Administrateur	1 229 760	6 148 800	8,12
Mr Jacques DESPONTS	Administrateur	-	-	-
Mr Mohsen SELLAMI	Administrateur	584 442	2 922 210	3.86
Mr Mohamed Riahi	Administrateur	792 868	3 964 340	5.23
Membres des organes De direction				
Mr Abderrazak ZOUARI	Président du conseil	0	-	-
Mr Patrick POUPON	Directeur Général	0	-	-
Laurent Romanet	Secrétaire Général	0	-	-
TOTAL		10 849 709	54 248 545	71.61

2.4.4 Nombre d'actionnaires au 31/08/2012

Le capital social est divisé en 15.151.806 actions de nominal 5 dinars entièrement libérés.

Soit 792 actionnaires : 744 Actionnaires Tunisiens et 48 Actionnaires Etrangers

- 731 actionnaires personnes physiques
- 61 actionnaires personnes morales

2.5 Présentation de BNP PARIBAS

2.5.1 Présentation du groupe BNP PARIBAS*

BNP Paribas a une présence dans 79 pays avec près de 200 000 collaborateurs, dont plus de 155 000 en Europe.

Le groupe détient des positions clés dans ses trois grands domaines d'activité :

- Retail Banking,
- Investment Solutions,
- Corporate & Investment Banking.

En 2012, l'organisation des activités Retail Banking évolue selon le modèle suivant :

- Un ensemble Domestic Markets, qui regroupera les banques de détail de BNP Paribas en France (BDDF), Italie (BNL bc), Belgique (BNP Paribas Fortis) et Luxembourg (BGL BNP Paribas), le métier du leasing (BNP Paribas Leasing Solutions), celui de la location de flottes automobiles avec services (Arvol) et BNP Paribas personal Investors, spécialiste de l'épargne et du courtage en ligne. Enfin Wealth Management restera fonctionnellement rattachée à cet ensemble.
- Une entité International Retail Banking, qui regroupera les pays de la précédente entité opérationnelle Europe Méditerranée (Europe contrôle et orientale, Turquie, Méditerranée, Afrique de l'Ouest et Asie), auxquels viendront s'ajouter les Etats Unis avec BancWest ;
- Une entité Personal Finance, Leader du crédit à la consommation, présent dans une trentaine de pays.

Quant aux activités, Investment Solutions, elles regroupent 6 métiers aux expertises très complémentaires :

- La gestion d'actifs – BNP Paribas Investment Partners (3423 collaborateurs, 42pays) ;
- L'assurance – BNP Paribas cardif (7076 collaborateurs, 39 pays) ;
- La banque privée – BNP Paribas Wealth Management (6103 collaborateurs, 30 pays) ;
- L'épargne et le courtage en ligne – BNP Paribas Personal Investors (3992 collaborateurs, 7 pays).

* Source : document de référence et rapport financier annuel 2011 de BNP PARIBAS

- Le métier titres – BNP Paribas Securities Services (7617 collaborateurs, 30 pays).
- L’immobilier – BNP Paribas Real estate (3289 collaborateurs, 29 pays).

Au total Investment Solutions est présent dans 68 pays et emploi environ 31000 collaborateurs.

Enfin, le domaine d’activité corporate and Investment (CIB) compte près de 20 000 personnes, déployées dans plus de 50 pays. BNP Paribas CIB opère dans les métiers de financement ainsi que dans le conseil et les métiers de marchés de capitaux. En 2011, BNP Paribas CIB a apporté une contribution au groupe BNP Paribas de 23 % du produit net bancaire et de 37 % du résultat net avant impôt.

Notations

■ S & P	AA-	Négative	Perspective révisée le 23 janvier 2012
■ Moody’s	A2	Stable	Notation révisée le 21 juin 2012
■ Fitch	A+	Stable	Notation révisée le 15 décembre 2011

BNP Paribas en chiffres

Résultats consolidés

En Milliard d’Euro	2011	2011 / 2010
Produit Net Bancaire	42 384 M€	-3,4%
Résultat Brut d'Exploitation	16 268 M€	-6,3%
Résultat Net part du Groupe	6050 M€	-22,9%

(en millions d’Euros)

Activité (Normes IFRS)	31/12/2010	31/12/2011	Δ 11-10
Total Bilan	1 998 158	1 965 283	-1,6%
Prêts et créances sur la clientèle	684 686	665 834	-2,8%
Dépôts de la clientèle	580 913	546 284	-6,0%
Capitaux propres, part du groupe **	74 632	75 370	0,99%
Ratio de solvabilité global	14,5%	14,0%	-3,4%

** Avant affectation des résultats

2.6 Description sommaire du groupe UBCI au 31/12/2011

2.6.1 Présentation générale du groupe

2.6.1.1 Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2011

L’UBCI est à la tête d’un groupe composé de sept sociétés, intervenant dans plusieurs domaines d’activités:

- **UBCI FINANCES** est une société anonyme au capital de 1.000.000 dinars, créée en janvier 1996. Elle a pour objet principal l’intermédiation boursière.

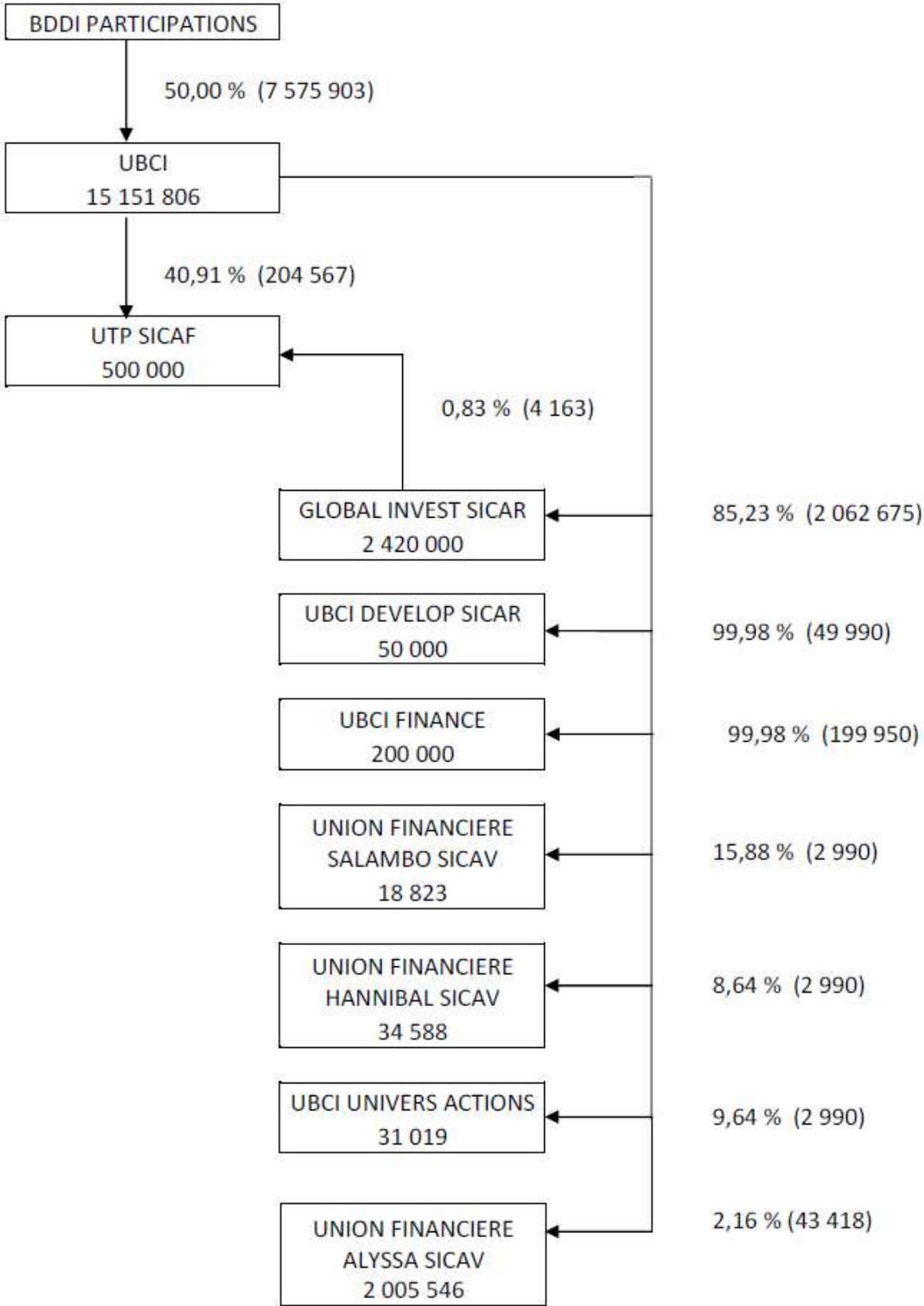
- **L'Union Méditerranéenne d'Investissement (Global Invest Sicar :** Société d'investissement à capital risque) est une société anonyme au capital de 12.100.000 dinars, créée en juillet 1999.
- **L'Union Tunisienne de Participation (UTP Sicaf :** Société d'investissement à capital fixe) est une société anonyme au capital de 2.500.000 dinars, créée en janvier 1976.
- **L'UBCI Développement SICAR :** est une société d'investissement à capital risque (SICAR) créée le 28/06/2011 ayant un capital de 500 000 DT, détenue par l'UBCI à raison de 99 ,98%.
- **L'Union Financière Salammbô Sicav** (société d'investissement à capital variable : minimum de capital 1 MD) est une Sicav Mixte créée en septembre 1998.
- **L'Union Financière Hannibal Sicav** (société d'investissement à capital variable : minimum de capital 1 MD) est une Sicav Mixte créée en avril 1999.
- **L'UBCI-Univers Actions Sicav** (société d'investissement à capital variable : minimum de capital 1 MD) est une Sicav Mixte créée en janvier 2000.
- **ALYSSA SICAV** est une société d'investissement à capital variable (SICAV) ayant un actif net de 204 607 932 DT au 31/12/2011 détenue à raison de 2,16 % par l'UBCI.

🚩 Le dépositaire des SICAV est : UBCI

🚩 Le gestionnaire des SICAV est : UBCI Finance

Dénomination Sociale Dénomination Sociale	Capital Social au 31-12-11	Participation UBCI en nombre d'actions	Taux de participation de l'UBCI
UBCI	75 759 030		
UBCI FINANCE	1 000 000	199950	99,975 %
UTP	2 500 000	204567	40.913 %
GIS	12 100 000	2 062 675	85.235 %
SICAV SALAMBO	2 246 300	2 990	15.885 %
SICAV HANNIBAL	3 003 400	2 990	8.645 %
SICAV UNIVERS	2 088 600	2 990	9.639 %
ALYSSA SICAV	204 607 932	43418	2,12%
UBCI Développement SICAR	500 000	49990	99,98%

2.6.1.2 Schéma Financier du groupe au 31/12/2011



2.6.1.3 Etat des participations entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2011

	BDDI PARTICIPATIONS	UBCI	UTP SICAF	GLOBAL INVEST SICAR	UBCI DEVELOP SICAR	UBCI FINANCE	SALAMMBO SICAV	HANNIBAL SICAV	UNIVERS ACTIONS SICAV	ALYSSA SICAV
	Nbre d'actions	15151806	500000	2420000	50000	200000	18823	34588	31019	2005546
BDDI PARTICIPATIONS	0	7575903	0	0	0	0	0	0	0	0
	0.000%	50.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
UBCI	0	0	204567	2062675	49990	199950	2990	2990	2990	43418
	0.000%	0.000%	40.913%	85.235%	99.980%	99.975%	15.885%	8.645%	9.639%	2.165%
UTP SICAF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14188
	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.707%
GLOBAL INVEST SICAR	0	0	4163	0	0	0	0	0	0	21599
	0.000%	0.000%	0.833%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	1.077%
UBCI DEVELOP SICAR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
UBCI FINANCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3510
	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.175%
SALAMMBO SICAV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950
	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.047%
HANNIBAL SICAV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1057
	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.053%
UNIVERS ACTIONS SICAV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
ALYSSA SICAV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%

2.6.1.4 Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2011 (en mD)

Société	Capitaux propres	Produits d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales *	Charges d'exploitation	Dividendes distribués**
UBCI finance	1 412	499	-78	212	601	578	80
Global Invest	13 652	392	311	285	429	81	968
UTP	7 502	1 422	927	942	357	495	1 000
Salamambo	2 042	68	26	-13	22	43	25
Hannibal	3492	118	47	-24	29	71	29
Univers actions	3001	77	10	-183	32	68	7
Alyssa SICAV	204 607	8 567	6 683	6 552	476	1 885	6 755
UBCI Dév SICAR	500000	0	-6213.315	-6423.315	0	6213.315	0

* Total passif

** Versés en 2012 au titre de l'exercice 2011

2.6.1.5 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leur besoins de financements, les sociétés apparentées à l'UBCI peuvent avoir recours indifféremment aux ressources de leur maison mère ou du groupe BNP PARIBAS en général, au marché interbancaire, ou enfin au marché financier via notamment l'émission d'emprunts obligataires.

2.6.2 Relations de l'UBCI avec les sociétés du groupe UBCI au 31/12/2011

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011 se présentent comme suit :

2.6.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Néant

2.6.2.2 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Néant

2.6.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Néant

2.6.2.4 Les dividendes encaissés par l'UBCI et distribués par les sociétés du groupe en 2012 au titre de l'année 2011

Société	Dividendes encaissés par l'UBCI
UBCI finance	80
UTP	409
GIS	825
Salamambo	9
Hannibal	4
Univers actions	1
TOTAL	1 328

2.6.2.5 Les dividendes distribués par l'UBCI aux sociétés du groupe en 2012 au titre de l'année 2011

Néant

2.6.2.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

*** Garanties et sûretés réelles**

Reçues :

Néant

Données :

Néant

*** Cautions**

Reçues :

Néant

Données :

Néant

2.6.3 Relations commerciales entre L'UBCI et les sociétés du groupe durant l'exercice 2011

2.6.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe

- La banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions et SALAMBO SICAV. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions de dépôt pour un total de 1.159 KDT.

2.6.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs inter sociétés du groupe

Néant

2.6.3.3 Les prestations de services reçues ou données

Reçues :

Néant

Données :

- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2011 s'élève à 21 KDT détaillés comme suit :

UTP SICAF	16
GIS	5
Total	21

2.6.3.4 Les contrats de gestion

Néant

2.6.3.5 Les contrats de location

Néant

2.6.3.6 Fonds gérés

Néant

2.7 Relation de L'UBCI avec les autres parties liées* au 31/12/2011

2.7.1 Informations sur les engagements

Néant.

2.7.2 Transferts de ressources

*** Reçus :**

Néant

*** Donnés :**

- Dividendes versés :

	Dividendes versés au titre de 2011 (en KTND)
BDDI Participations	6 250
Meninx Holding	1 014.5

- Des prestations de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques dans le cadre de conventions conclues avec le groupe BNP PARIBAS pour un montant total pour l'exercice 2011 de 6 572KDT.

- Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

	Charge totale de Rémunération en 2011
Ancien Président Directeur Général	690 KDT
Directeur Général	534 KDT
Membres du conseil d'administration (jetons de présence)	384 KDT

Par ailleurs, la banque a cédé deux voitures à l'ancien Président Directeur Général à la suite de son départ à la retraite, dont le détail se présente comme suit :

Caractéristiques	date de vente	Prix de vente selon contrat	Valeur de d'origine	Amortissements cumulés	Valeur Comptable Nette à la sortie	Plus value de cession
BMW - 432 TU 116 (11 chevaux)	24/02/2011	1	126 000	126 000	0	1
BMW - 9167 TU 126 (9 chevaux)	24/02/2011	20 308	83 103	64 706	18 396	1 912

2.8 Dividendes

L'évolution de la distribution des dividendes pendant les exercices écoulés est la suivante:

- 2012 au titre de l'exercice 2011 pour un montant global de 12 500 KDT
- 2011 au titre de l'exercice 2010 pour un montant global de 12 500 KDT
- 2010 au titre de l'exercice 2009 pour un montant global de 12 500 KDT

2.9 Marché des titres de L'UBCI

Les actions de l'UBCI sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2011, il n'existe pas de titres de créances de l'UBCI qui sont négociés sur le marché Tunisien.

Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de la banque

3.1 Présentation sommaire de l'UBCI

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de 75.759.030 dinars, créée en décembre 1961, et régie par la loi n°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006. L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

3.2 Organisation de la Banque

3.2.1 Gouvernance

Conseil d'Administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Abderrazak ZOUARI*	Lui-même	Président	2012-2014	Tunis
M. Tahar BOURICHA	Lui-même	Administrateur	2010-2012	Tunis
M. André CHAFFRINGEON	Lui-même	Administrateur	2010-2012	France
M. Patrick POUPON**	Lui-même	Administrateur	07/2012-2013	France
M. Philippe TARTELIN***	Lui-même	Administrateur	2012-2014	France
M. Mohsen SELLAMI***	Lui-même	Administrateur	2012-2014	Tunis
BNP Paribas B.D.D.I. Part	Gianluca LAURIA****	Administrateur	2011-2013	France
M. Jacques DESPONT*****	Lui-même	Administrateur	2012-2014	France
Sté Meninx Holding*****	Béchir TAMARZISTE	Administrateur	2012-2014	Tunis
M. Mohamed RIAHI*****	Lui-même	Administrateur	2012-2014	France
Mme Fatma KHALSI ABASSI*****	Lui-même	Administrateur	2012-2014	Tunis

*Coopté comme administrateur et nommé président du conseil d'administration par le conseil d'administration du 14/11/2011. L'AGO du 10/06/2011 avait en effet pris acte du départ à la retraite de Mr Slaheddine BOUGUERRA, ex PDG de la banque, et donc de la fin de son mandat d'administrateur. L'AGO du 22/06/2012 a ratifié cette cooptation de Mr Abderrazak ZOUARI en tant qu'administrateur jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de 2014.

** Coopté par le conseil d'administration du 04/07/2012 en remplacement d'Alain Patrick André BISCAYE à partir du 16 juillet 2012 jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de 2013.

*** Nommé par l'AGO du 22/06/2012.

**** Coopté en tant qu'administrateur représentant BNP Paribas BDDI Participations. Cette cooptation a été ratifiée par l'AGO du 22/06/2012 et ce pour la durée de son mandat, soit l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

***** Mandat renouvelé par l'AGO du 22/06/2012 jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de 2014.

***** Coptée par le conseil d'administration réuni le 22/06/2012 à 8H45. Cette cooptation n'a pas été ratifiée par l'AGO réunie le 22/06/2012 à 10H00.

Commissaires aux Comptes

L'A.G.O du 22/06/2012 a entériné la nomination pour une durée de trois ans du Cabinet FINOR et du Cabinet MS Louzir, membre de DELOITTE, en tant que commissaires aux comptes en remplacement de ECC MAZARS et MTBF PRICE WATERHOUSE COOPERS.

Nom	Adresse	Mandat
FINOR	Immeuble International City Center- Centre Urbain Nord 1082-Tunis	2012-2014*
MS Louzir, membre de DELOITTE	Rue du Lac d'Annecy 1053-les Berges du Lac	2012-2014*

* Nommés par l'AGO du 22/06/2012 jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de 2014.

Membres de la Direction Générale

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Patrick POUPON	Directeur Général*	Juillet 2012	France
Laurent ROMANET	Secrétaire Général	Décembre 2008	France

* Nommé par le conseil d'administration réuni le 04 juillet 2012 qui l'a coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Mr Alain Patrick André BISCAYE jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de 2013 et l'a désigné Directeur Général de la banque pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de 2013.

Comité Exécutif

Membres	Qualité	Adresse
Patrick POUPON	Directeur Général	France
LAURENT ROMANET	Secrétaire Général	France
Aline BELLIER-JEAN	Directeur Central des Risques	France
Slim CHEKILI	Directeur de la Stratégie et du Développement	Tunis
Mounir DRISSI	Directeur de la conformité	Tunis
Nabil GATTI	Directeur de la Banque Entreprise	Tunis
Habiba HADHRI	Inspecteur Général	Tunis
Mohamed LASRAM	Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales	Tunis
Yves LELEU	Directeur du Réseau Commercial	France
Elyès OUARDI	Directeur des Ressources Humaines	Tunis
ALI RAFRAFI	Directeur des Opérations	Tunis
MOUNA SAIED	Responsable Salle des Marchés	Tunis
Mouldi ZAIENE	Directeur Finances & Contrôles	Tunis
Seyf ISMAIL	Responsable Trésorerie	Tunis

3.2.2 Contrôle interne

Le Contrôle Interne est le dispositif d'ensemble qui permet d'assurer la maîtrise globale des risques tout en cherchant à atteindre les objectifs stratégiques fixés.

Ce dispositif a pour objectifs, notamment, d'assurer :

-le développement d'une culture du risque de haut niveau chez les Collaborateurs,

- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne,
- la fiabilité de l'information interne et externe,
- la sécurité des opérations,
- la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Les risques visés sont les risques de toute nature que le groupe prend volontairement ou rencontre dans l'exercice de ses activités : risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque opérationnel, risque de non-conformité et de réputation, risque de liquidité et de financement, risque de gestion Actif-Passif, risque de souscription d'assurance.

La réalisation des objectifs est indissociable de la prise de risque.

La prise de risque est au cœur des métiers du Groupe UBCI. De ce fait, un contrôle interne adapté est pour le Groupe une nécessité.

Les textes en vigueur imposent à l'UBCI d'être dotée d'un dispositif de contrôle interne comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique.

Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général du CMF, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations du Comité de Bâle.

L'UBCI a mis en place dès 2005 un dispositif de contrôle interne ayant pour objectif d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs stratégiques fixés sont bien atteints.

L'architecture et les principes fondateurs du Contrôle Interne au sein du Groupe UBCI sont définis dans une Charte du Contrôle Interne.

Cette Charte se réfère :

- à la loi n°2006-19 du 2 mai 2006, modifiant et complétant la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit,
- à la circulaire n°2006-19, du 28 novembre 2006, relative au Contrôle Interne, émise par la Banque Centrale de Tunisie,
- à la Charte du Contrôle Interne de BNP Paribas.

Le dispositif de contrôle interne du groupe repose sur des règles, des principes d'action, une organisation et des processus de contrôle, mis en œuvre par le management et l'ensemble des Collaborateurs.

Règles fondamentales du Contrôle Interne :

La Charte relative au dispositif de contrôle interne énonce les règles fondamentales sur lesquelles, repose le contrôle interne au sein de l'UBCI et qui sont :

-La maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés sont d'abord la responsabilité des opérationnels :

Au minimum un contrôle par l'Opérationnel sur les opérations, transactions et activités dont il est responsable et un contrôle de la hiérarchie dans le cadre de sa responsabilité managériale doivent être exercés ;

-Le Contrôle Interne est l'affaire de chacun, quelque soit son niveau et ses responsabilités :

Chaque collaborateur doit exercer un contrôle sur ses activités et a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;

-Le Contrôle Interne est exhaustif : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités et s'étend à l'externalisation d'activités essentielles ;

-La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches : elle s'exerce entre origination, exécution, comptabilisation, règlement et contrôle avec la mise en place de fonctions de contrôle spécialisées et par une distinction nette entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique ;

-La maîtrise des risques est proportionnelle à leur intensité ; elle peut nécessiter un deuxième regard : l'ampleur et le nombre des contrôles sont proportionnels à l'intensité des risques à maîtriser. Le contrôle exercé par une fonction de contrôle permanent peut prendre la forme d'un deuxième regard (évaluation contradictoire et préalable et résolution des différents par le principe de « l'escalade ») ;

-Le Contrôle Interne est traçable : il repose sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit.

-Trois niveaux de contrôle sont définis :

Description synthétique des différents niveaux de contrôle :

Niveau 1 du contrôle regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par **l'opérateur lui-même** et par **la hiérarchie** ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques.

Les opérationnels réalisent des contrôles qui font partie intégrante de l'exécution des opérations. Ces vérifications réalisées au fil de l'eau, consistent pour chaque opérateur, à s'assurer de la régularité des opérations qu'il traite par rapport aux ordres des clients, aux textes organiques et aux dispositions réglementaires ou légales.

Les responsables hiérarchiques à tous les niveaux et dans toutes les entités du Groupe contrôlent dans le cadre de leur responsabilité managériale les opérations et s'assurent qu'elles sont effectuées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de continuité conformément aux instructions en vigueur.

Ces responsables disposent d'une diversité d'outils pour exercer leurs contrôles de Niveau 1, à travers notamment:

-Le visa des transactions au niveau du système d'information en fonction de limites définies par rapport à la fonction occupée;

-Le forçage des opérations sur le système d'information;

-Les contrôles à priori (opérations remarquables, ouvertures de comptes, ...);

-La vérification des juridictions accordées aux collaborateurs;

-La vérification du respect des délégations octroyées aux collaborateurs.

Ils procèdent également au contrôle des entités et activités placées sous leur responsabilité dans le cadre de leurs plans d'actions et des visites périodiques qu'ils sont amenés à effectuer auprès de ces entités.

Niveau 2 du contrôle, Il est effectué de manière permanente et systématique à posteriori sur site ou à distance à l'appui de contrôles ciblés portant sur un échantillon de transactions suivant une périodicité adaptée et une méthodologie définie. Il a pour objet de vérifier la régularité et la conformité des opérations, de s'assurer du respect des procédures et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle de niveau 1 et de suivre les risques majeurs identifiés.

Il s'exerce par le biais **des points de surveillance fondamentaux (PSF)**, qui constituent des contrôles à caractère obligatoire, couvrant les risques majeurs identifiés au sein de chaque famille de risque. Il est effectué par des Fonctions de contrôle permanent de manière nécessairement indépendante. Il se répartit entre :

Les contrôles exercés par les Fonctions de contrôle permanent intégrées dans l'organisation opérationnelle des Entités :

-Fonctions support qui exercent à titre secondaire des fonctions de contrôle permanent. C'est le cas de la Direction des Risques (Pôle Contrôle du Crédit & Reporting), de la Direction Finances et Contrôles, les contrôles exercés par ces fonctions sont réalisés par une équipe spécialisée de manière indépendante ;

-Fonctions de contrôle permanent de certaines filiales qui ont une obligation réglementaire de désigner un contrôleur interne.

Les contrôles exercés par les Fonctions de contrôle permanent distinctes des Entités opérationnelles.

Les contrôles sont réalisés par une équipe de contrôleurs permanents indépendants des entités opérationnelles, rattachée au Secrétariat Général.

Niveau 3 du contrôle, Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de maîtrise des risques.

Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par l'Inspection Générale du Groupe, rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit et au responsable de l'audit du Groupe BNP Paribas. Le contrôle périodique du groupe UBCI est également exercé par l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas.

Rôle des principaux acteurs du Contrôle Interne

Le Conseil d'administration

Détermine, sur proposition du Président de Conseil, la stratégie et les orientations de l'activité de l'UBCI et veille à leur mise en oeuvre :

-Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise,

-Approuve le projet de rapport de la Direction Générale sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société,

-Procède, ou fait procéder, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêté des comptes, veille à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Les Fonctions de contrôle permanent

Les Fonctions de contrôle permanent, qu'elles soient intégrées dans les entités opérationnelles ou distinctes de celles-ci, leur apportent une contribution à la maîtrise de leurs risques. Celle-ci se matérialise principalement par :

-La validation des normes et procédures ;

-L'organisation et la réalisation de contrôles permanents et de reportings ;

-Des avis, des conseils, des recommandations, des plans d'action et autres actions d'assistance.

Ces Fonctions sont d'abord la Conformité et contrôle permanent, les Risques et Finances. Toutefois d'autres Fonctions jouent un rôle clef dans des domaines spécifiques.

La Conformité

La Conformité contribue au contrôle permanent du risque de non-conformité, c'est-à-dire au respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques.

Le responsable de la Conformité est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au responsable Conformité du Groupe BNPParibas.

Il communique à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Comité de Coordination du Contrôle Interne toutes les informations qui leur sont nécessaires pour exercer leurs responsabilités en matière de contrôle permanent, sous réserve de celles qui relèvent directement du domaine de compétence des Fonctions Risques et de la Fonction Finances.

Dans la mesure où le dispositif de contrôle permanent dans les activités opérationnelles réunit de nombreux intervenants, une coordination étroite de leurs actions et des méthodes employées est nécessaire. Une équipe de la Coordination du Contrôle Permanent est constituée au sein de la Direction Conformité qui a pour mission générale de veiller à l'existence et à l'efficacité du dispositif de contrôle permanent au sein du Groupe UBCI.

Elle agit en association avec l'ensemble des acteurs du contrôle permanent

Les Risques

Les Fonctions Risques ont pour missions :

- De conseiller la Direction Générale en matière de politique de prise de risque ;
- D'informer, et alerter la Direction Générale de l'état des risques auxquels la Banque est exposée ;
- De contribuer en tant que « deuxième regard » à ce que les risques soient conformes et compatibles avec les politiques du Groupe et ses objectifs de rentabilité.
- D'assurer le respect de la réglementation bancaire dans le domaine des risques, en liaison avec les Fonctions concernées.

Les missions des Fonctions Risque de Crédit et Risque de Marché sont exercées de manière indépendante des entités opérationnelles, ce qui contribue à l'objectivité du contrôle permanent qu'elles exercent.

Finances

Les principaux objectifs de la Fonction Finances en matière de contrôle permanent sont de :

- S'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des données comptables et financières ;
- Veiller à la disponibilité de l'information au moment opportun ;
- Assurer la production d'états comptables et de gestion de qualité ;
- S'assurer du respect de la réglementation comptable et fiscale en vigueur ;

Autres Fonctions

D'autres fonctions contribuent significativement au Contrôle Permanent dans des domaines spécifiques, notamment :

- La Fonction Affaires Juridiques pour la sécurité juridique.
- La Fonction Informatique dans le domaine de la protection des données personnelles et la sécurité informatique.
- La Fonction Achats dans les domaines des achats et de l'externalisation.
- La Fonction Ressources Humaines dans le domaine du droit social.

Le Contrôle Périodique

Les missions du Contrôle Périodique sont les suivantes :

- Donner à l'organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporter des conseils pour les améliorer et contribuer à créer de la valeur ajoutée ;
- Aider l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

-Réaliser des contrôles périodiques sur la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures, l'efficacité et le caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent.

La mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du Contrôle Périodique est la responsabilité des entités opérationnelles concernées. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Contrôle Périodique est assuré par la Coordination du Contrôle Permanent au sein de la Direction Conformité.

L'Inspection Générale exerce la responsabilité du Contrôle Périodique pour l'ensemble des entités du Groupe UBCI. Ses principes d'intervention sont définis dans sa Charte de responsabilités. Les inspecteurs chargés de la bonne exécution des missions du Contrôle Périodique sont nécessairement indépendants du Contrôle Permanent.

Les résultats des travaux de l'Inspection Générale sont communiqués à la Direction Générale et au Comité d'Audit.

Au plan Gouvernance, deux Comités sont prévus, pour répondre à son objectif d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs stratégiques fixés sont bien atteints.

Le Comité de Coordination du Contrôle Interne

Les missions et l'organisation de ce Comité sont décrites dans une circulaire interne du Groupe UBCI.

Le Comité est un lieu d'échange d'informations et de coordination de l'action entre les différents acteurs du Contrôle Interne : l'Inspecteur Général, le Responsable de la Conformité et les Responsables opérationnels et fonctionnels.

Le Comité est également une instance de décision qui a vocation à assurer la mise en place d'un système de contrôle interne adapté aux risques et aux enjeux du Groupe.

Il supervise la diffusion de la culture de contrôle et de conformité émanant du Métier.

Il prend connaissance et valide les synthèses des rapports d'activité et analyses de chaque fonction du Contrôle Interne du Groupe.

Il décide des orientations nécessaires et des mesures correctrices à prendre.

Il veille à l'adéquation des effectifs de contrôle permanent pour assurer les missions qui leur sont dévolues.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est constitué par le Conseil de Surveillance pour l'assister en matière de contrôle interne. Il est responsable d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif du contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité de l'audit. Ce Comité se charge notamment :

-De porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne, notamment la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, le cas échéant, des actions complémentaires à ce titre ;

-De définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;

-De vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées à l'organe d'administration et aux tiers, et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés;

-D'approuver la charte d'audit et apprécier le plan d'audit et les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit;

-De s'assurer que les auditeurs internes possèdent les compétences nécessaires et proposer éventuellement les mesures à prendre à ce niveau ;

-D'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ; de prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations de l'Inspection Générale (Contrôle Périodique), des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises.

-D'analyser les rapports sur le contrôle interne, sur la Conformité, sur la Continuité d'Activité et sur la mesure et la surveillance des risques.

Le Comité d'Audit présente au Conseil d'Administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées. Il donne son avis sur l'organisation des fonctions de Contrôle Interne au sein du Groupe UBCI

En dépit des troubles politiques et des conditions difficiles qu'a connue la Tunisie en début de l'année 2011, L'UBCI dans ce contexte exceptionnel a réussi à surmonter ces difficultés et ce compte tenu du dispositif mis en place, pour la gestion de l'ensemble de ses risques (de réputation, de conformité et de continuité d'activité).

3.2.3 Système d'information

Au sein de l'UBCI, les systèmes d'information et les réseaux informatiques sont gérés par la Direction des Systèmes d'Information « DSI ».

Rattachée directement au Secrétariat Général, la DSI a pour mission de :

- piloter les infrastructures informatiques,
- d'administrer les serveurs d'applications,
- d'assurer la production et les traitements informatiques,
- de gérer les réseaux informatiques
- et de veiller à la sécurité et à la continuité des activités névralgiques de la banque.

La DSI est composée d'un effectif pluridisciplinaire de 27 collaborateurs composé :

- d'administrateurs de bases de données,
- d'administrateurs de systèmes Unix et Windows,
- d'ingénieurs des réseaux informatiques et téléphonie,
- de développeurs informatiques servant comme Appui technique aux entités opérantes de la banque
- et des équipes techniques pour l'exploitation informatique et pour le parc micro informatique.

Le noyau central de la banque est ATLAS 2. Il s'agit d'un produit bancaire global appartenant au groupe BNP Paribas. Il permet de gérer l'ensemble des opérations bancaires en front et back office. La comptabilisation est interactive et en temps réel. Elle est provisoire au niveau des agences. La consolidation comptable s'effectue le soir lors des traitements Batch.

Les incidents de la production sont généralement débloqués le soir par l'exploitation informatique. Sinon, ils sont remontés à l'Appui Technique pour approfondir les diagnostics et les résoudre en interne ou avec les fournisseurs informatiques. Tous les incidents sont renseignés dans une base commune comportant aussi bien les incidents fonctionnels que techniques.

Le Centre de Traitement Informatique (CTI), localisé au siège social, comporte l'ensemble des serveurs d'application et d'infrastructure. Il est doté d'un système d'électricité et de climatisation indépendant et redondant et d'un système d'accès sécurisé par biométrie (empreinte digitale). Le CTI est compartimenté en plusieurs zones :

- Compartiment des serveurs Unix : 12 serveurs Aix dont Atlas 2, Infocentre, Monétique, Gestion Personnel et Paie, Crédits à la consommation, ...

- Compartiment des serveurs Windows : 116 serveurs sous Windows 2003 dont la Télé compensation, Titres, Domiciliation, Messagerie Lotus Notes, GED, Websphere, SED, ...
- Compartiment Télécoms : regroupant les divers équipements réseau (Routeurs, Swtichs, Firewall, ...)
- Compartiment sauvegardes : contenant un robot de sauvegardes et une baie de stockage de 2 téraoctets.
- Compartiment de pilotage : pour les opérateurs de la salle informatique appelés à dérouler les traitements batchs et superviser le bon fonctionnement des machines.

Les avis clientèles, les relevés de comptes et les échelles d'intérêts sont tous externalisés chez la Poste Tunisienne et chez un fournisseur local « Tunisie Editique », de l'édition jusqu'au postage. Le reste des états est édité directement chez les utilisateurs via un outil automatique de dispatching.

Ces états et ces avis sont archivés en parallèle, sur un serveur d'archivage de gestion électronique de documents (GED).

La DSI assure également la gestion informatique des activités Monétique. C'est une solution complète qui gère les porteurs, les commerçants et les autorisations effectuées sur les TPE et sur les GAB. Les transactions effectuées transitent systématiquement par VISA et MasterCard et sont toutes certifiées selon la nouvelle norme EMV. Le parc actuel comporte 123 GAB migrés sous EMV et 907 TPE installés chez les commerçants.

L'UBCI dispose d'un outil de supervision et de suivi des DAB. Il s'agit d'un outil permettant d'alerter en temps réel et par SMS tout dysfonctionnement constaté. Des reportings et des statistiques sont édités toutes les semaines à destination de la Direction Générale et à l'Observatoire de la BCT.

L'ensemble des agences UBCI fonctionne en temps réel et sont toutes connectées directement au Centre de Traitement Informatique (CTI). Les débits des liaisons varient selon le volume des opérations de chaque agence, entre 128 et 512 kbits par seconde. Le Centre Administratif de Mégrine comportant principalement les activités Back offices (Crédits, Commerce Extérieure, Trade Center, Portefeuille, ...) est doté d'une liaison en faisceaux hertziens de 6 Megabits/seconde. Le site de Charguia abritant un Centre d'affaire, l'agence et l'activité Crédits à la Consommation, est doté d'une liaison en faisceau hertziens de 2 Megabits/seconde. Toutes les liaisons sont secourues systématiquement par des liaisons RNIS. D'autre part et étant donné l'appartenance au groupe BNP Paribas, l'UBCI dispose également, d'une liaison spécialisée avec Paris de 1 Megabit/seconde et d'une 2^{ème} liaison satellitaire (VSAT) de 1 Megabit par seconde. Cette dernière sert pour assurer entre autres le secours de certaines applications, l'envoi des emails et la recette de certaines applications informatiques.

L'architecture informatique au niveau des agences est composée d'un serveur d'infrastructure et de sauvegardes, de postes de travail, d'imprimantes guichets et arrière guichets et de scanners pour la télé compensation et les workflow. Les entités back office sont dotées de postes de travail et d'imprimantes réseau rapides pour les éditions volumineuses.

Les PC utilisés au nombre de 1245 postes, sont standards et unifiés sous une seule configuration technique. Ils sont tous dotés d'applications standards, d'outils de protection contre les virus mis à jour régulièrement et d'outils spécifiques pour la protection contre les vulnérabilités et les intrusions frauduleuses.

La DSI a en charge la sécurité informatique et la mise en place d'un Plan de Secours Informatique des applications stratégiques et névralgiques de la banque. Ces aspects sont gérés et suivi par un Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information RSSI, nommé désigné par la Direction Générale. Il assure un rôle de veille et de contrôle continu de la

politique de sécurité en place à l'UBCI et à l'utilisation systématique des standards de sécurité instaurés par les autorités locales (BCT, APTBEF, ANSI, ...).

Un Plan d'Action annuel sur la sécurité informatique est établi annuellement. Il a intégré à partir de 2007, l'audit annuel par un prestataire externe imposé par la BCT dans le cadre de la loi 2004 – 5 du 3 février 2004.

Un Plan de Continuité d'Activité PCA est en place depuis 2005. Les applications jugées sensibles sont toutes secourues dans un centre de secours à distance. Des tests sont effectués tout le long de chaque année selon le site supposé sinistré. Un Coordinateur PCA est nommé à plein temps par la Direction Générale et est rattaché à la Direction de la Conformité. Il a en charge le suivi, la coordination et l'actualisation du PCA de la banque. Chaque métier de la banque dispose d'un correspondant PCA, qui a pour rôle d'évaluer les risques d'interruption d'activité de son périmètre et coordonner les équipes en cas de sinistre. Une cellule de crise pilotée par les membres de la Direction Générale a été créée dans le but de promouvoir et gérer le PCA, et décider son déclenchement, selon la criticité de la situation.

3.2.4 Politique sociale

L'intéressement est un instrument de motivation destiné à récompenser les collaborateurs.

Le niveau de l'intéressement global est de 8% du résultat net de la Banque, le montant de l'intéressement individuel est fonction du poids du revenu et du temps de présence.

Le collaborateur a le choix entre un versement en espèces ou un placement dans un produit d'assurance retraite.

En 2011, l'intéressement servi au titre de 2010 était de 2.114 KTND. Les charges patronales relatives au versement espèces se sont élevées à 409 KTND.

D'où un coût global de 2.529 KTND.

3.2.5 Effectifs et réseau de la banque

EFFECTIF UBCI

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution de l'effectif de l'UBCI au cours de la période 2009 – 2011 :

	DEC 2009	DEC 2010	DEC 2011	VARIATION 2011/2010
NOMBRE D'EMPLOYES	1143	1199	1 213	1.17%

Le nombre d'employés UBCI au 31/12/2011 à atteint 1213 repartis comme suit :

244 Personnel d'exécution
757 Personnel d'encadrement
212 Cadres
1213 Total

GRADES	TOTAL CLASSE
Huissiers	0
Agents de Bureau	8
Secrétaires	45
Secrétaires Principaux	101
Chefs de Sections	90
TOTAL	244

GRADES	TOTAL CLASSE
Redacteurs	350
Sous-Chefs de Service	221
Chefs de Service	117
Chefs de Service principaux	69
Fondés de Pouvoirs	77
Sous Directeurs	42
Directeurs Adjoints	39
Directeurs	54
TOTAL	969

AGENCES UBCI

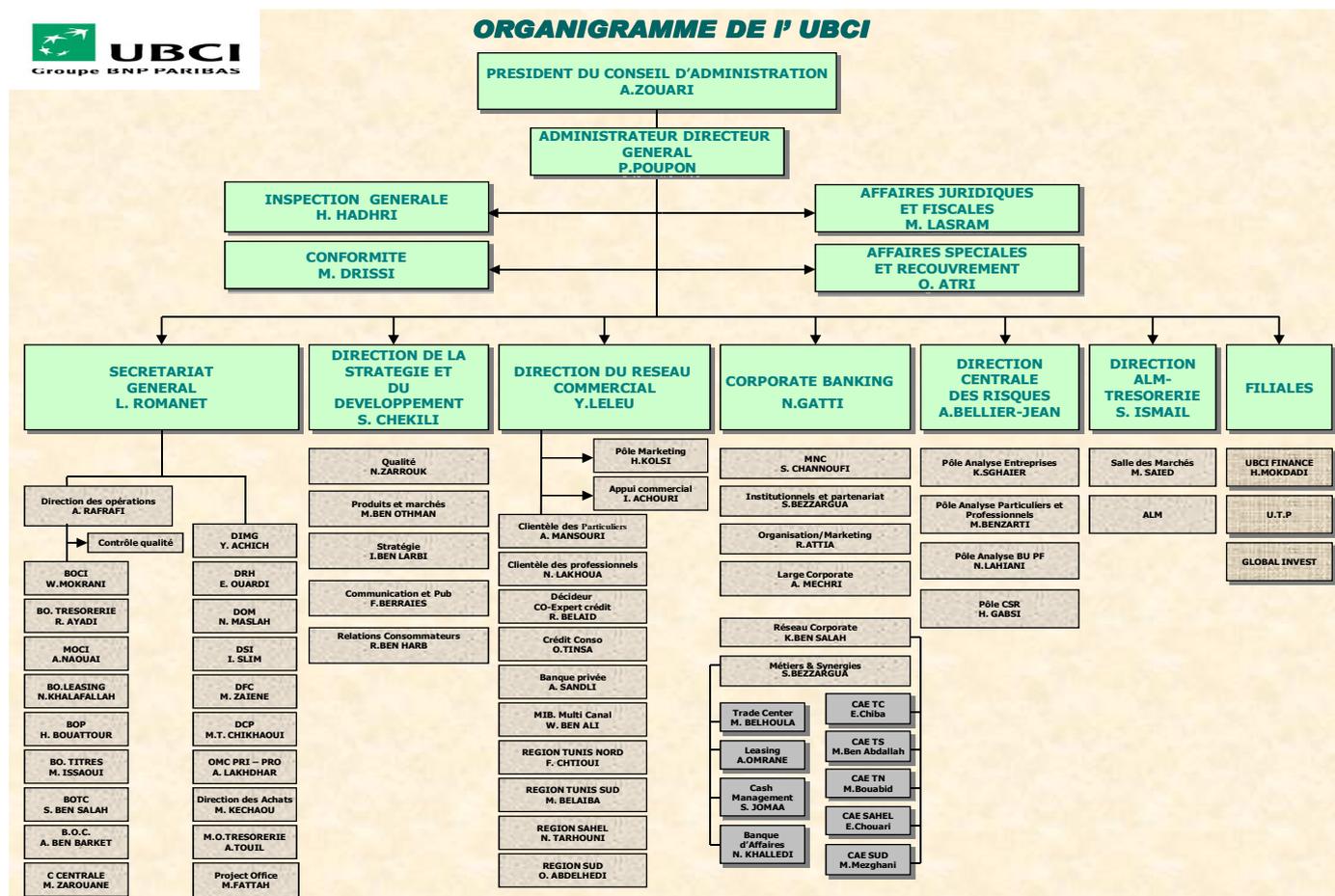
Le programme de densification du réseau entamé en 2005 a permis de disposer aujourd'hui d'un réseau de 111 agences et 123 GAB assurant ainsi un bon maillage du territoire national. La priorité a été donnée en 2011 à la reconstruction des 32 agences détruites ou endommagées, au remplacement et à la réparation des 30 guichets automatiques ayant fait l'objet d'actes de vandalisme liés aux événements de début d'année.

Notre effort a également porté sur la rénovation, la modernisation et le repositionnement de certaines agences telles que par exemple le transfert de l'agence Dar Chaâbene dans un nouveau local plus spacieux et mieux positionné et la réouverture de l'agence El Menzah VI suite aux travaux de réaménagement.

Il est à noter par ailleurs la poursuite des travaux de reconstruction de l'Immeuble Avenue Habib Bourguiba à Tunis qui devraient s'achever fin 2013.

	DEC 2009	DEC 2010	DEC 2011
NOMBRE D'AGENCES	108	111	111
NOMBRE DE GUICHETS ELECTRONIQUES	113	126	123

3.2.6 Organigramme de l'UBCI



3.3 Matrice SWOT : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

A- Forces <ul style="list-style-type: none">-Adossement au Groupe BNP Paribas avec l'un des meilleurs ratings au monde-Base de clientèle saine et diversifiée-Faible niveau de créances accrochées-Offre de produits et services compétitifs-Bonne capitalisation boursière-Unique banque certifiée ISO en matière d'opérations à l'international et de Monétique	B- Faiblesses <ul style="list-style-type: none">-Petite part de marché-Faible présence sur certains secteurs de l'Economie-Forte part de marché sur les financements du commerce international aujourd'hui en forte contraction-Petite taille de Bilan-Coefficient d'Exploitation élevé
A- Opportunités <ul style="list-style-type: none">-Réforme du secteur financier-Application des normes prudentielles internationales-Economie en croissance et émergence de nouveaux secteurs porteurs- Emergence d'une activité « finance islamique »	B- Menaces <ul style="list-style-type: none">-Nouveaux entrants sur le marché : banques et non banques-Dégradation des risques dans un environnement de crise-Pratiques concurrentielles- détérioration de la liquidité

3.4 Activité et performances de La Banque au 31/12/2011 (comparés sur les 3 derniers exercices)

3.4.1 Les Ressources

3.4.1.1 Les dépôts de la clientèle

Au 31.12.2011, les ressources de la clientèle ont atteint 1 770 MD contre 1662 MD fin 2010, soit une hausse de 6.50 %.

La progression enregistrée est due à l'évolution des ressources à vue (+13.8%), des ressources à terme moyennement rémunérées comme les comptes d'épargne (+12.5%),

L'encours des certificats de dépôts a enregistré une baisse de (31.5%) par rapport à l'année dernière (58 MD en 2011 contre 84 MD en 2010).

De cette tendance, il résulte une stabilisation de la structure des dépôts assurant à la Banque une maîtrise de ses coûts.

L'UBCI continue à exclure de ses ressources toutes les opérations de placement qui donnent lieu à une concurrence illégitime sur le marché, et ce pour deux raisons essentielles : maîtrise des coûts, et respect de la réglementation bancaire en vigueur quant au plafonnement des taux de placement. Appartenant à un grand groupe international, l'UBCI a pour éthique de ne pas transgresser les dispositions réglementaires.

Au total, le coût des ressources de la Banque a diminué de 10 points de base pour s'établir à 1.93 %, contre 2.03 % en 2010.

En KDT	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes à vue	796 652	700 008
Comptes d'épargne	468 363	416 411
CAT/BC et autres produits financiers	406 367	429 614
Autres sommes dues à la clientèle	37 911	27 541
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	57 500	84 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	3 372	4 140
	1 770 165	1 661 814

3.4.1.2 Les emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 54.541 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 47.832 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

	En KDT	
Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Emprunt obligataire	4 000	8 000
Ressources Etatiques	5 369	5 163
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	26 282	15 701
Crédit BIRD	316	1278
Autres fonds extérieurs	17 873	16 711
Dettes rattachées à des ressources spéciales	252	530
Total Emprunts et Ressources Spéciales	54 541	47 832

3.4.1.3 Les capitaux propres de la Banque

Au 31/12/2011, les fonds propres de la banque s'élèvent à 215 MD. Ils représentent 8.7 % du total de l'actif. Ils représentaient 9,28% du total des actifs au 31/12/2010.

3.4.2 Les emplois

3.4.2.1 Les créances sur la clientèle

Au 31.12.2011, les crédits à la clientèle ont atteint 1 982 MD contre 1 683 MD fin 2010, soit une hausse de 17.77 %.

Nettes des provisions totalisant 99 MD (contre 89 MD un an plus tôt), les créances sur la clientèle ont atteint 1 883 MD au 31/12/2011 contre 1 595 MD fin 2010, affichant une augmentation de 18.1 %.

Les principales évolutions ont concerné le portefeuille escompte qui a augmenté de 17.66 % ; et les crédits sur ressources spéciales qui ont augmenté de 27.4 %.

3.4.2.2 Le portefeuille titre

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement :

3.4.2.2.1 Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 7.354 KDT contre 4.415 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de Placement à revenu variable	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	3 401	3 441
Bons de trésor cessibles BTC	2 983	4
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	176	176
Total brut	7 354	4 415
Provision pour dépréciation	-	-
Total Net	7 354	4 415

3.4.2.2.2 Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2011 à 141 221 KDT contre 101.400 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de participation	3 033	3 079
Parts dans les entreprises liées (i)	19 457	19 056
Titres d'investissement	113 638	74 583
Titres en Portage	2 269	2 207
Créances rattachées aux titres d'investissement	3 765	3 362
Total brut	142 162	102 287
Provision pour dépréciations de titres	(941)	(887)
Total Net	141 221	101 400

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

3.4.2.3 Les immobilisations nettes

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

Les valeurs immobilisées ont atteint 47.480 KDT au 31 décembre 2011 contre 56.909 KDT au 31 décembre 2010 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Valeurs brutes en début de période	150 072	138 831
Acquisitions	9 014	9 067
Cessions	(10 710)	(2 558)
Apport Fusion		4 732
Valeurs brutes en fin de période	148 376	150 072
Amortissements cumulés	(100 617)	(92 825)
Provisions pour dépréciation	(279)	(338)
Valeurs nettes en fin de période	47 480	56 909

3.4.3 Les résultats d'exploitation

3.4.3.1 Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire (P.N.B.) a enregistré en 2011 une augmentation de 11.54 % en passant de 108.9 MD à 121.4 MD.

3.4.3.1.1 La marge en intérêts (MIN)

Le net des intérêts sur capitaux – compris comme la différence entre le produit des crédits à la clientèle et le coût des dépôts à la clientèle – a évolué en 2011 de 9.04 % par rapport à 2010, passant de 65.186 MD à 71.077 MD.

3.4.3.1.2 Les commissions nettes

Les commissions nettes ont évolué positivement de 11.2 % en 2011 pour atteindre 33.155 MD.

3.4.3.1.3 Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **9.437 KDT** au 31 décembre 2011 contre un solde de 7.390 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor à court terme	5	72
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	213	218
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	(14)	(92)
Bénéfice de change	9 934	7 962
Perte de change	(701)	(788)
Intérêts /emprunt obligataire en portefeuille commercial		18
	<u>9 437</u>	<u>7 390</u>

3.4.3.1.4 Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2011 un montant de **7.743 KDT** contre 6.459 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 514	4 249
Dividendes sur portefeuille de participation	1 852	1 974
Plus value sur cession titres de participation	1 268	40
Intérêts sur titres en portages	109	196
	<u>7 743</u>	<u>6 459</u>

3.4.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires)

Les charges générales d'exploitation, incluant les provisions et les amortissements ont augmenté de 21.36 % pour se situer en 2011 à 97.6 MD contre 80.4 MD en 2010.

Les frais de personnel ont atteint 51.1 MD contre 44.1 MD en 2010 (+15.9 %) sous l'effet principal des négociations salariales.

Les autres frais généraux ont augmenté de 7.6 % soit 23.9 MD contre 22.2 MD en 2010.

Le coefficient d'exploitation qui rapporte les charges de gestion (frais de personnel + autres frais généraux + amortissements) au P.N.B a enregistré une légère augmentation passant de 68.92 % en 2010 à 69.15 % en 2011.

3.4.3.3 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passifs

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

<u>En KDT</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Dotations aux provisions	16 571	8 498
Reprises de provisions	(4 612)	(5 427)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision	68	774
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision	98	85
Créances radiées	1 805	1 970
Récupération sur créances radiées	(206)	(440)
Soldes en pertes de créances :	13 724	5 460

3.4.3.4 Le résultat net

Après une charge d'impôts de 6.9 MD, le résultat net de la banque atteint 22.8 MD contre 24.4 MD en 2010 soit une baisse de 6.6%.

3.5 Activité et performances de l'UBCI au 30/06/2012

3.5.1 Les Ressources

3.5.1.1 Les dépôts de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 842 394 KDT au 30 juin 2012 contre un solde de 1 758 271 KDT au 30 juin 2010. Il s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes à vue	874 875	771 198	796 652
Comptes d'épargne	486 744	440 277	468 363
DAT/BC et autres produits financiers	297 694	429 901	406 367
Autres sommes dues à la clientèle	32 269	36 797	37 911
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	146 000	72 500	57 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	4 812	7 598	3 372
	1 842 394	1 758 271	1 770 165

3.5.1.2 Les emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 58 397 KDT au 30 juin 2012 contre un solde 53 625 KDT au 30 juin 2011. Il s'analyse comme suit :

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Emprunt Obligataire	2 000	6 000	4 000
Ressources Etatiques	5 206	5 180	5 369
FOPRODI	232	211	278
FONAPRA	4 889	4 884	5 005
FOSDA	85	85	86
Mobilisation créances	449	449	449
Crédits partenariat	34 146	21 024	26 282
Ligne PROPARCO	3 215	4 247	3 705
Lignes CFD	30 931	16 777	22 577
Crédit BIRD	316	317	316
Autres fonds extérieurs	16 021	20 410	17 873
Ligne Italienne	5 229	7 176	6 208
Ligne FODEP	38	8	38
Ligne Suisse	0	260	126
Ligne Espagnole	4 476	4 483	4 352
Ligne BEI	4 515	6 050	5 113
Ligne K F W	1 485	2 157	1 760
Encours FADES	278	276	276
Dettes rattachées à des ressources spéciales	259	245	252
Total Emprunts et Ressources Spéciales	58 397	53 625	54 541

3.5.1.3 Les capitaux propres de la Banque

A la date du 30 juin 2012, le capital social s'élève à 75 759 KDT composé de 15 151 806 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque s'élève au 30 juin 2012 à 210 131 KDT contre un total au 31 décembre 2011 de 214 596 KDT.

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Modification comptable	Total
Solde au 31-12-2011	75 759	6 329	16 975	94 305	487	3	22 852	-2114	214 596
Réserve extraordinaire				-2 886			2 886		
Report à nouveau						-3	3		
Réserve à régime spécial			10 089				-10 089		
Résultats reportés									
Distribution des bénéfices							-12 500		-12 500
Réserve légale		1 037					-1 037		
Résorption Subv. Invest.					-46				-46
Report à nouveau						1	-1		
Modification comptable							-2 114	2 114	
Résultat au 30.06.2012							8 081		8 081
Solde au 30-06-2012	75 759	7 366	27 064	91 419	441	1	8 081	0	210 131

3.5.2 Les emplois

3.5.2.1 Les créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2012 à 1 968 307 KDT contre 1 825 252 KDT au 30 juin 2011 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Portefeuille escompte	1 723 830	1 578 806	1 663 686
<i>dont Activité de leasing</i>	89 411	96 789	93 359
Comptes débiteurs de la clientèle	141 578	144 359	123 174
Crédits sur ressources spéciales	57 278	48 090	50 667
Autres crédits à la clientèle	139 912	133 932	136 308
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	11 753	10 064	8 473
Total brut	2 074 351	1 915 251	1 982 308
Provisions individuelles	(100 444)	(89 999)	(95 215)
Provisions collectives	(5 600)		(4 000)
Total net	1 968 307	1 825 252	1 883 093

3.5.2.2 Le portefeuille titre

3.5.2.2.1 Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 30 juin 2012 un montant de 5 116 KDT contre 4 255 KDT au 30 juin 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Titres de Placement a revenu variable	794	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	1 365	3 393	3 401
Bons de trésor cessibles BTC	2 924	-	2 983
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	33	68	176
Total	5 116	4 255	7 354

3.5.2.2 Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 juin 2012 à 143 280 KDT contre 100 448 KDT au 30 juin 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Titres de participation	3 033	3 079	3 033
Parts dans les entreprises liées (i)	19 457	19 401	19 457
Titres d'investissement	116 644	74 515	113 638
Titres en portage	2 329	2 745	2 269
Créances rattachées aux titres d'investissement	2 856	1 645	3 765
Total brut	144 319	101 385	142 162
Provision pour dépréciations de titres	(1 039)	(937)	(941)
Total Net	143 280	100 448	141 221

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

3.5.2.3 Les immobilisations nettes

Les valeurs immobilisées ont atteint 51 119 KDT au 30 juin 2012 contre 56 112 DT au 30 juin 2011 et s'analysent comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Valeurs brutes en début de période	148 376	150 072	150 072
Acquisitions	8 181	3 454	9 014
Cessions	(114)	(114)	(10 710)
Valeurs brutes en fin de période	156 443	153 412	148 376
Amortissements	(105 045)	(96 962)	(100 617)
Provisions pour dépréciation	(279)	(338)	(279)
Valeurs nettes en fin de période	51 119	56 112	47 480

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours du 1^{er} semestre 2012 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/11	Acqui / Cession	Val. Brute au 30/06/12	Tot Amort au 31/12/2011	Dotation	Reprise	Tot Amort au 30/06/2012	V. Nette au 30/06/12
Fonds de Commerce	1 076	-	1 076	354	22	-	376	700
Terrain	5 951	-	5 951	-	-	-	-	5 951
Immobilisations d'exploitation	26 604	-	26 604	12 886	620	-	13 506	13 098
Immobilisations hors exploitation	783	-	783	308	19	-	326	457
Agencements et aménagements	32 886	863	33 749	20 623	1 063	261	21 425	12 324
Mobiliers et Matériels	43 896	1 141	45 037	37 949	1 306	39	39 215	5 821
Matériels de Transport	1 923	15	1 908	1 212	113	79	1 247	661
Immobilisations en cours	3 976	283	4 259	-	-	-	-	4 259
Immobilisations Incorporelles	31 280	5 795	37 075	27 286	1 664	-	28 950	8 126
Total	148 376	8 067	156 443	100 617	4 806	380	105 045	51 398
Provisions pour dépréciation	-279							-279
Total Général	148 097	8 067	156 443	100 617	4 806	380	105 045	51 119

3.5.3 Les résultats d'exploitation

3.5.3.1 Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire (P.N.B.) a enregistré au 1^{er} semestre 2012 une hausse de 7.19 % par rapport au 1^{er} semestre 2011 en passant de 57 395 KDT à 61 526 KDT.

3.5.3.1.1 La marge en intérêts (MIN)

Le net des intérêts sur capitaux – compris comme la différence entre le produit des crédits à la clientèle et le coût des dépôts à la clientèle – a augmenté de 0.9 % en passant de 35 410 KDT au 1^{er} semestre 2011 à 35 730 KDT au 1^{er} semestre 2012.

3.5.3.1.2 Les commissions nettes

Les commissions nettes ont évolué positivement de 11.21 % passant de 15 461 KDT au 1^{er} semestre 2011 à 17 194 KDT au 1^{er} semestre 2012.

3.5.3.1.3 Les gains sur portefeuille titres commerciales et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 058 KDT au 30 juin 2012 contre un solde de 4 181 KDT au 30 juin 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	9	2	5
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	71	106	213
Gains/ Pertes sur opérations BTA-BTC	(9)	(39)	(14)
Gains de change	5 391	4 338	9 934
Perte de change	(404)	(226)	(701)
	5 058	4 181	9 437

3.5.3.1.4 Les revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 30 juin 2012 un montant de 3 544 KDT contre 2 343 KDT au 30 juin 2011 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	2 922	2 107	4 514
Dividendes sur portefeuille participation	575	181	1 852
Intérêts sur titres en portage	47	55	109
	<u>3 544</u>	<u>2 343</u>	<u>6 475</u>

3.5.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires)

Les charges générales d'exploitation, incluant les provisions et les amortissements ont augmenté de 30 % pour se situer à 52.5 KDT en juin 2012 contre 40.4 KDT en juin 2011.

Les frais de personnel ont atteint 26.9 MD en juin 2012 contre 23.6 MD en juin 2011 (+14.0 %) en raison de l'effet report des négociations salariales 2011.

Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 17.1 % soit 13.5 MD en juin 2012 contre 11.5 MD en juin 2011.

3.5.3.3 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et provisions pour passif

Le solde net de cette rubrique s'élève à 7 295 KDT au 30 juin 2012 contre 2 273 KDT au 30 juin 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Dotations aux provisions	8 972	3 057	16 571
Reprises de provisions	(1 729)	(846)	(4 612)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	13	36	68
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	52	50	98
Créances radiées	5	-	1 805
Récupération sur créances radiées	(18)	(24)	(206)
	<u>7 295</u>	<u>2 273</u>	<u>13 724</u>

3.5.3.4 Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Le solde net de cette rubrique est de 92 KDT au 30 Juin 2012 contre un solde de -1 150 KDT au 30 juin 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Etalement Prime / Titres d'investissement	71	69	113
Dotations aux provisions	98	63	73
Reprises de provisions	(77)	(14)	(19)
Plus-value de cession sur titres de participation	-	(1 268)	(1 268)
	92	(1 150)	(1 101)

3.5.3.5 Le résultat net

Après une charge d'impôts de 2.1 KDT, le résultat net de la banque atteint 8.1 KDT au 1^{er} semestre 2012 contre 12.9 MD au 1^{er} semestre 2011, soit une baisse de 37%.

3.5.4 Les indicateurs trimestriels de la banque au 30/06/2012 (chiffres en MD)

	Du 01/04/2011 Au 30/06/2011	Du 01/04/2012 Au 30/06/2012	Au 30/06/2011	Au 30/06/2012	Au 31/12/2011	variation
1- Produits d'exploitation bancaire	41 280	43 761	81 848	84 840	168 753	3,66%
Intérêts	29 016	29 566	58 778	57 480	117 339	-2,21%
Commissions en produits	8 901	9 455	16 546	18 758	35 502	13,37%
Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	3 363	4 740	6 524	8 602	15 912	31,85%
2- Charges d'exploitation bancaire	11 465	12 173	24 453	23 314	48 609	-4,66%
Intérêts encourus et charges assimilées	10 883	11 016	23 368	21 750	46 262	-6,92%
Commissions encourues	582	1 157	1 085	1 564	2 347	44,15%
3- Produit Net Bancaire	29 815	31 588	57 395	61 526	120 144	7,20%
4- Autres produits d'exploitation	441	596	1 049	1 148	2 741	9,44%
5-Charges opératoires, dont :	17 914	20 980	35 085	40 355	75 026	15,02%
Frais de personnel	11 950	13 981	23 567	26 868	51 113	14,01%
Charges générales d'exploitation	5 964	6 999	11 518	13 487	23 913	17,09%
6- Structure du portefeuille			104 703	148 396	148 575	41,73%
Portefeuille titres commercial			4 255	5 116	7 354	20,24%
Portefeuille Titres d'investissement			100 448	143 280	141 221	42,64%
7-Encours des crédits à la clientèle			1 825 252	1 963 712	1 594 213	7,59%
8- Encours de dépôts, dont :			1 758 271	1 842 394	1 770 165	4,78%
Dépôts à vue			771 198	874 966	796 641	13,46%
Dépôts d'épargne			440 277	486 744	468 363	10,55%
9- Emprunts et ressources spéciales			53 625	58 447	54 540	8,99%
10- Capitaux propres			206 787	210 702	214 596	1,89%

I - BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25)

METHODES COMPTABLES APPLIQUEES :

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

*Immobilisations données en leasing **

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

* La description donnée ci-dessus de la méthode comptable relative aux immobilisations données en leasing n'est pas complète.

En effet, selon la note aux EF arrêtés au 31/12/2011, les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années. Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Avant 2008, la banque enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la

portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal). Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

SYNTHESE 1^{er} SEMESTRE 2012

Les principaux indicateurs d'activité de l'UBCI au cours de ce premier semestre de l'exercice 2012 ont enregistré une nette progression.

Malgré la baisse du TMM de 0.86% par rapport à la même période de l'exercice écoulé, l'augmentation des volumes des crédits accordés à la clientèle +7.59% et la baisse des charges d'exploitation -4.66% ont contribué à l'accroissement du PNB :

L'encours des crédits à la clientèle (net de provisions et d'agios réservés) a enregistré une évolution de 138 MD, pour atteindre 1.964 MD, soit 8 % par rapport au 30/06/2011 augmentant ainsi notre contribution au financement de l'activité économique.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 5 % pour atteindre 1.842 MD. Cet accroissement provient de l'évolution des comptes à vue (+13.46 %) et des comptes d'épargne (+ 10.55 %).

Les charges d'exploitation bancaire ont diminué de 4.66% par rapport à la même période de l'exercice 2011, traduisant ainsi l'amélioration de la structure des dépôts de l'UBCI.

Le produit net bancaire a augmenté, par conséquent, de 4.1 MD, passant de 57.4 MD à 61.5 MD, soit une évolution 7.20 % par rapport au 30/06/2011.

3.6 Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'UBCI

A l'instar des autres banques de la place, l'UBCI est exposée aux risques inhérents aux activités bancaires et notamment le risque de crédit et le risque de liquidités.

3.7 Dépendance de l'émetteur

Note relative à l'application de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 (exercice 2011)

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N°99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N°2001-12 du 04 mai 2001.

APPLICATION ARTICLE 1

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 1. 5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets ; et***
- 2. 2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.***

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5 % des fonds propres nets de la banque s'établit, au 31 décembre 2011, à 645 334 KTND représentant ainsi 319 % des fonds propres nets de la banque.

Par ailleurs, le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets de la banque s'établit au 31/12/2011 à 312 622 KDT représentant ainsi 155 % des fonds propres nets de la banque.

L'article 1 est donc respecté.

APPLICATION ARTICLE 2

Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres de la banque.

Au 31/12/2011, 5 cas de dépassement ont été identifiés :

Groupe d'affaires	Risques encourus (KTND)	Risques encourus sur fonds propres
STE NLE DES TELCOM	73 697	36 %
GOUPE POULINA	62 782	31%
GROUPE K BELKHIRIA	60 443	30%
OFFICE DES CEREALES	57 387	28%
ETAP	51 047	25%

Les relations formant les groupes sus indiqués, sont classées en engagements courants et/ou en engagements nécessitant un suivi particulier.

APPLICATION ARTICLE 3

Le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la banque, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets.

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements ni sur les actionnaires, ni sur les dirigeants ou sur les administrateurs.

APPLICATION ARTICLE 4

L'application de l'article 4 est celle qui prévaut au 31/12/2011, et ne tient pas compte de la directive du 29/06/2012

Les fonds propres nets de la banque doivent représenter en permanence au moins 8 % du total de son actif pondéré en fonction des risques encourus.

Les fonds propres nets de la banque s'élève au 31/12/2011 à 202.096 KTND

Le montant des risques encourus pondérés, tel que définis par la circulaire 91-24, s'élève à 2.228.509 KTND

Ainsi, les fonds propres nets de la banque représentent, au 31/12/2011, 8.80% des risques encourus pondérés.

3.8 Litiges ou arbitrages

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par l'UBCI en dehors du contentieux inhérent à l'activité normale de la Banque.

3.9 Politique d'investissement de l'UBCI

L'UBCI a entamé depuis 2005 un programme d'investissement ambitieux portant notamment sur :

- la densification et modernisation du réseau de points de vente,
- la standardisation du système d'information, notamment le passage à la V400 en 2011
- la centralisation des back offices,
- la création d'un centre de développement des compétences,
- la mise en place d'un Disaster Recovery Site,
- le recrutement et la formation d'un nombre important de nouveaux Collaborateurs.

Le programme d'investissement UBCI se poursuivra et portera sur les volets suivants :

- La mise en place d'une gamme diversifiée de produits à la clientèle
- La consolidation et la création de nouvelles activités, tels que la B.U/ P.F, et notamment la Banque Privée.

Chapitre 4 : Patrimoine, situation financière, résultats.....

4.1 Patrimoine de la Banque au 31/12/2011

4.1.1 PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 31/12/2011

4.1.1.1 Valeurs Immobilisées :

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2011 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/10	Acqui / Cession /	Reclas sements	Val. Brute au 31/12/11	Amort au 31/12/10	Dotation 31/12/11	Reprise Amort sur cessions	Tot Amort au 31/12/11	V. Nette au 31/12/11
Fonds de Commerce	1 076	0	0	1 076	311	44	0	355	721
Terrain	13 392	-7 442	0	5 950			0	0	5 950
Immobilisations d'exploitation	26 604	0	0	26 604	11 748	1 329	0	13 077	13 527
Immobilisations hors exploitation	785	0	0	785	270	38	0	308	477
Agencements et aménagements	31 782	1 064	16	32 862	18 935	2 128	-438	20 625	12 237
Mobilier et Matériels	42 607	1 199	88	43 894	35 406	2 750	-402	37 754	6 140
Matériel de Transport	2 054	-131	0	1 923	1 189	300	-277	1 212	711
Immobilisations en cours	3 914	403	-316	4 001			0	0	4 001
Immobilisations Incorporelle	27 858	3 211	212	31 281	24 966	2 320	0	27 286	3 995
Total	150 072	-1 696	0	148 376	92 825	8 909	-1 117	100 617	47 759
Provisions pour dépréciation									-279
Total Général	150 072	-1 696	0	148 376	92 825	8 909	-1 117	100 617	47 480

4.1.2 Portefeuille titres de la banque au 31/12/2011

4.1.2.1 Titres d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2011 à 141.221 KDT contre 101.400 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de participation	3 033	3 079
Parts dans les entreprises liées (i)	19 457	19 056
Titres d'investissement	113 638	74 583
Titres en Portage	2 269	2 207
Créances rattachées aux titres d'investissement	3 765	3 362
Total brut	142 162	102 287
Provision pour dépréciations de titres	(941)	(887)
Total Net	141 221	101 400

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

4.1.2.2 Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 7.354 KDT contre 4.415 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de placement à revenu variable	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	3 401	3 441
Bons de trésor cessibles BTC	2 983	4
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	176	176
Total	7 354	4 415

4.1.3 Portefeuille des créances

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à 1.883.093 KDT contre 1.594.868 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Portefeuille escompte	1 663 686	1 413 931
<i>dont Activité leasing</i>	93 359	101 073
Comptes débiteurs de la clientèle	123 174	98 082
Crédits sur ressources spéciales	50 667	39 770
Autres crédits à la clientèle	136 308	123 573
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	8 473	8 076
Total brut	1 982 308	1 683 432
Provisions individuelles	(95 215)	(88 564)
Provision collective	(4 000)	-
Total net	1 883 093	1 594 868

Les efforts de recouvrement de la banque entre 2009 et 2011 se sont traduits par l'amélioration du taux de couverture des créances douteuses et litigieuses, passant de 74.78 % en 2009 à 82 % en 2011.

EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE 2009 - 2011

LIBELLEE	2009	2010	2011
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	1 608 505	2 041 497	2 361 044
Créances douteuses nettes d'agios Classe 2	723	1 797	843
Classe 3	2 647	2 602	3 262
Classe 4	105 677	106 955	112 592
CDLs total classes 2-3-4 (b) (bilan et hors bilan)	137 035	137 620	141 925
Provisions bilan et h bilan	88 675	92 834	103 351
Agios réservés	13 798	12 570	13 033
Total provisions et agios réservés (c)	102 473	105 404	116 384
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c/a)	6.37%	5.16%	4.93%
Taux de créances classées (b) / (a)	8.52%	6.74%	6.01%
Taux de couverture des CDLs (c) / (b)	74.78%	76.59%	82.00%
Taux de couverture des CDLs Ss tenir cpte de la provision collective (c) / (b)	74.78%	76.59%	79.19%

4.1.4 Fonds gérés

La valeur des fonds gérés au 31/12/2011 s'élève a 23 000 MD et s'analyse comme suit :

Fonds TDS UBCI 2010 : 13 000

Fonds TDS UBCI 2011 : 10 000

Portefeuille des titres de participations (y compris les titres en portage et les gérés) au 31/12/2011

Raison sociale	Code Risque	Date de souscrip.	CAPITAL DE LA SOCIETE					PARTICIPATION DE LA BANQUE				Reste à Libérer	VC de la Participation (en DTU)	Eval. Bours. ou Mathématique (en DTU)	Tx de particip. en %	
			Capital souscrit			Capital libéré		Nbre actions	Capital souscrit (en DTU)	Capital libéré (en DTU)	Nb. Ac. Gratuites					
			Nbre Actions	Nominal	Capital (en MD)	% libération	Capital (en MD)									
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON COTEES			N° de compte : 900 841500 301 83													
GLOBAL INVEST SICAR		mars-99	2 420 000	5	12 100,000	100%	12 100,000	2 062 675	10 313 375	10 313 375	0	0	10 484 255,117	13 366 134	85,23%	
UBCI FINANCE		déc-95	200 000	5	1 000,000	100%	1 000,000	199 950	999 750	999 750	0	0	999 750,000	1 200 100	99,98%	
UBCI Développement SICAR		juin-11	50 000	10	500,000	100%	500,000	49 990	499 900	499 900	0	0	499 900,000	499 900	99,98%	
								11 313 125	11 313 125			0	11 983 905,117	14 566 234		
PARTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES NON COTEES			N° de compte : 900 841500 305 14													
UTP-SICAF	830125	déc-90	500 000	5	2 500,000	100%	2 500,000	157 767	788 835	788 835	46 800	0	1 120 185,000	2 683 714	40,91%	
HANNIBAL-SICAV	4180530	mai-99	34 588	100	3 458,800	100%	3 458,800	2 990	299 000	299 000	0	0	297 080,780	335 352	8,64%	
SALAMBO-SICAV		nov-98	18 823	100	1 882,300	100%	1 882,300	2 990	299 000	299 000	0	0	298 682,000	304 430	15,88%	
UNIVERS ACTIONS SICAV		janv-00	31 019	100	3 101,900	100%	3 101,900	2 990	299 000	299 000	0	0	295 382,820	313 507	9,64%	
ALYSSA SICAV				100	204 801,900	100%	204 801,900	43 418	4 341 800	4 341 800		0	4 415 967,733	4 429 157		
								6 027 635	6 027 635			0	6 427 298,333	8 066 161		
PARTS DANS LES CO-ENTREPRISES NON COTEES			N° de compte : 900 841500 303 97													
IBS		févr-98	563 409	5	2 817,045	100%	2 817,045	14 689	73 445	73 445	2 792	0	73 445,000	224 264	3,10%	
SIBTEL		janv-00	50 400	100	5 040,000	100%	5 040,000	919	91 900	91 900	1386	0	160 070,436	375 597	4,57%	
MAISON DU BANQUIER		oct-84	8 885 000	1	8 885,000	100%	8 885,000	525 100	525 100	525 100	0	0	525 100,000	248 372	5,91%	
MONETIQUE-TUNISIE SMT		févr-88	27 000	100	2 700,000	100%	2 700,000	1 140	114 000	114 000	0	0	114 000,000	293 642	4,22%	
SOTUGAR		avr-03	30 000	100	3 000,000	100%	3 000,000	1 000	100 000	100 000		0	100 000,000	154 724	3,33%	
STICODEVAM		sept-93	555 300	5	2 776,500	100%	2 776,500	13 733	68 665	68 665	4 776	0	71 978,360	118 902	3,33%	
SWIFT			111 497	125EUR	26 561,373	100%	26 561,373	5	1 191	1 191	0	0	1 191,125	1 191	0,00%	
VISA INC. (Class C)											0	0				
								974 301	974 301			0	1 045 784,921	1 416 693		

TITRES DE PARTICIPATIONS		N° de compte : 900 841200 301 36													
EPAC COMMUNICATION		sept-96	18 000	10	180,000	78%	140,000	3 870	38 700	30 100	0	8 600	38 700,000	0	21,50%
SEDAT		mars-92	10 150	100	1 015,000	100%	1 015,000	1 152	115 200	115 200	0	0	115 200,000	0	11,35%
SIDCO-SICAR		oct-91	3 245 216	5	16 226,080	100,0%	16 226,080	329 600	1 648 000	1 648 000	3 200	0	1 648 000,000	1 590 118	10,26%
DEFONTAINE	143151	oct-89	150 000	10	1 500,000	100%	1 500,000	15 000	150 000	150 000	0	0	150 000,000	100 575	10,00%
DEMURGER (*)		Févr-01	14 000	100	1 400,000	100%	1 400,000	1 200	120 000	120 000	0	0	120 000,000	0	8,57%
AST	12001	févr-84	260 000	10	2 600,000	100%	2 600,000	19 760	197 600	197 600	0	0	197 600,000	0	7,60%
TAPARURA (SEACNVS)		mai-85	22 500	100	2 250,000	100%	2 250,000	1 500	150 000	150 000	0	0	150 000,000	160 004	6,67%
SIMAC	810566	oct-85	35 000	10	350,000	100%	350,000	500	5 000	5 000	0	0	5 000,000	6 073	1,43%
IDE		juil-81	3 000	100	300,000	25%	75,000	100	10 000	2 500	0	7 500	10 000,000	0	3,33%
SPPI-SICAR	830100	déc-89	760 450	1	760,450	100%	760,450	25 000	25 000	25 000	0	0	25 000,000	98 350	3,29%
GENIE CLIMATIQUE		avr-79	1 500	100	150,000	25%	37,500	45	4 500	1 125	0	3 375	4 500,000	0	3,00%
HUILE DE MORNAG	391026	mars-84	42 400	10	424,000	100%	424,000	1 250	12 500	12 500	0	0	12 500,000	0	2,95%
EL KANAOUET	143193	févr-80	500 000	10	5 000,000	100%	5 000,000	12 800	128 000	128 000	1 280	0	128 000,000	284 191	2,82%
COTUNACE	830225	avr-84	200 000	100	20 000,000	100%	20 000,000	1 000	100 000	100 000	1 250	0	100 000,000	247 379	1,13%
SICAB		mai-92	800 000	5	4 000,000	100%	4 000,000	20 000	100 000	100 000	0	0	100 000,000	131 240	2,50%
SOTUPILE	600144	févr-80	400 000	10	4 000,000	100%	4 000,000	6 312	63 120	63 120	0	0	63 120,000	0	1,58%
BOWDEN		janv-86	24 500	10	245,000	100%	245,000	465	4 650	4 650	0	0	4 650,000	0	1,90%
STCT		mars-75	17 000	10	170,000	100%	170,000	300	3 000	3 000	0	0	7 500,000	1 944	1,76%
FRDCM		mai-91	3 200 000	5	32 000,000	75%	24 000,000	6 000	30 000	22 500	0	7 500	30 000,000	17 132	0,19%
TDS TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR		nov-09	30 000	100	3 000,000	100%	3 000,000	1 500	150 000	150 000	0	0	150 000,000	150 000	5,00%
								3 055 270	3 028 295			26 975	3 059 770,000	2 787 004	

TITRES EN PORTAGE (PROV)		N° de compte : 900 838890 380 4													
SCHNEIDER (portage)		déc-96	2 000	100	200,000	100%	200,000	600	60 000	60 000	0	0	72 000,000	72 000	30,00%
CARTHAGO (portage)		déc-08	580 000	100	58 000,000	100%	58 000,000	16 000	1 600 000	1 600 000	0	0	1 600 000,000	1 600 000	2,76%
UTIC DIST TUN (portage)		avr-11	10 000	10	100,000	100%	100,000	2 810	28 100	28 100	0	0	537 482,750	537 483	28,10%
KTS (portage)		juil-09	20 000	10	200,000	100%	200,000	6 000	60 000	60 000	0	0	60 000,000	60 000	30,00%
								1 748 100	1 748 100			0	2 269 482,750	2 269 483	

TITRES D'INVESTISSEMENT NON COTES		N° de compte : 900 830412 300 81													
FONDS TDS UBCI 2010		déc-10			13 000,000	100%	13 000,000		13 000 000	13 000 000		0	13 000 000,000	13 000 000	100,00%
FONDS TDS UBCI 2011		déc-11			10 000,000	100%	10 000,000		10 000 000	10 000 000			10 000 000,000	10 000 000	100,00%
								23 000 000	23 000 000			0	23 000 000,000	23 000 000	

TOTAL								46 118 431	46 091 456			26 975	47 786 241,121	52 105 574,974	
--------------	--	--	--	--	--	--	--	-------------------	-------------------	--	--	---------------	-----------------------	-----------------------	--

4.2 Patrimoine de la banque au 30/06/2012

4.2.1 Patrimoine immobilier au 30/06/2012

4.2.1.1 Valeurs immobilisées

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours du 1^{er} semestre 2012 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/11	Acqui / Cession	Val. Brute au 30/06/12	Tot Amort au 31/12/2011	Dotation	Reprise	Tot Amort au 30/06/2012	V. Nette au 30/06/12
Fonds de Commerce	1 076	-	1 076	354	22	-	376	700
Terrain	5 951	-	5 951	-	-	-	-	5 951
Immobilisations d'exploitation	26 604	-	26 604	12 886	620	-	13 506	13 098
Immobilisations hors exploitation	783	-	783	308	19	-	326	457
Agencements et aménagements	32 886	863	33 749	20 623	1 063	261	21 425	12 324
Mobiliers et Matériels	43 896	1 141	45 037	37 949	1 306	39	39 215	5 821
Matériels de Transport	1 923	-	1 908	1 212	113	79	1 247	661
Immobilisations en cours	3 976	283	4 259	-	-	-	-	4 259
Immobilisations Incorporelles	31 280	5 795	37 075	27 286	1 664	-	28 950	8 126
Total	148 376	8 067	156 443	100 617	4 806	380	105 045	51 398
Provisions pour dépréciation	-279							-279
Total Général	148 097	8 067	156 443	100 617	4 806	380	105 045	51 119

4.2.2 Portefeuille titres de la banque au 30/06/2012

4.2.2.1 Titres d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 juin 2012 à 143 280 KDT contre 100 448 KDT au 30 juin 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Titres de participation	3 033	3 079	3 033
Parts dans les entreprises liées (i)	19 457	19 401	19 457
Titres d'investissement	116 644	74 515	113 638
Titres en portage	2 329	2 745	2 269
Créances rattachées aux titres d'investissement	2 856	1 645	3 765
Total brut	144 319	101 385	142 162
Provision pour dépréciations de titres	(1 039)	(937)	(941)
Total Net	143 280	100 448	141 221

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

4.2.2 Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 30 juin 2012 un montant de 5 116 KDT contre 4 255 KDT au 30 juin 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Titres de Placement a revenu variable	794	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	1 365	3 393	3 401
Bons de trésor cessibles BTC	2 924	-	2 983
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	33	68	176
Total	5 116	4 255	7 354

4.2.3 Portefeuille des créances

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2012 à 1 968 307 KDT contre 1 825 252 KDT au 30 juin 2011 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Portefeuille escompte	1 723 830	1 578 806	1 663 686
<i>dont Activité de leasing</i>	<i>89 411</i>	<i>96 789</i>	<i>93 359</i>
Comptes débiteurs de la clientèle	141 578	144 359	123 174
Crédits sur ressources spéciales	57 278	48 090	50 667
Autres crédits à la clientèle	139 912	133 932	136 308
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	11 753	10 064	8 473
Total brut	2 074 351	1 915 251	1 982 308
Provisions individuelles	(100 444)	(89 999)	(95 215)
Provisions collectives	(5 600)		(4 000)
Total net	1 968 307	1 825 252	1 883 093

4.2.4 Fonds gérés

La valeur des fonds gérés au 30/06/2012 s'élève a 28 000 MD et s'analyse comme suit :

Fonds TDS UBCI 2010 :	13 000
Fonds TDS UBCI 2011 :	10 000
Fonds SABA UBCI 2012 :	5 000

Portefeuille des titres de participations (y compris les titres en portage et les fonds gérés) au 30/06/2012

Raison sociale	Code Risque	Date de souscrip.	CAPITAL DE LA SOCIETE					PARTICIPATION DE LA BANQUE				Reste à Libérer	VC de la Participation (en DTU)	Eval. Bours. ou Mathématique (en DTU)	Tx de particip. en %
			Capital souscrit			Capital libéré		Nbre actions	Capital souscrit (en DTU)	Capital libéré (en DTU)	Nb. Ac. Gratuites				
			Nbre Actions	Nominal	Capital (en MD)	%libération	Capital (en MD)								
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON COTEES			N° de co mpte : 900 841500 301 83												
GLOBAL INVEST SICAR		mars-99	2 420 000	5	12 100,000	100%	12 100,000	2 062 675	10 313 375	10 313 375	0	0	10 484 255,117	11 392 154	85,23%
UBCI FINANCE		déc-95	200 000	5	1 000,000	100%	1 000,000	199 950	999 750	999 750	0	0	999 750,000	1 200 100	99,98%
UBCI Développement SICAR		juin-11	50 000	10	500,000	100%	500,000	49 990	499 900	499 900	0	0	499 900,000	499 900	99,98%
								11 813 025	11 813 025			0	11 983 905,117	13 092 154	

PARTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES NON COTEES			N° d e compte : 900 841500 305 14												
UTP-SICAF	830125	déc-90	500 000	5	2 500,000	100%	2 500,000	157 767	788 835	788 835	46 800	0	1 120 185,000	2 659 985	40,91%
HANNIBAL-SICAV	4180530	mai-99	34 588	100	3 458,800	100%	3 458,800	3 000	300 000	300 000	0	0	297 080,780	343 440	8,67%
SALAMBO-SICAV		nov-98	18 823	100	1 882,300	100%	1 882,300	3 000	300 000	300 000	0	0	298 682,000	307 782	15,94%
UNIVERS ACTIONS SICAV		janv-00	31 019	100	3 101,900	100%	3 101,900	3 000	300 000	300 000	0	0	295 382,820	328 173	9,67%
ALYSSA SICAV			2 048 019	100	204 801,900	100%	204 801,900	43 428	4 342 800	4 342 800		0	4 415 967,733	4 353 961	
								6 031 635	6 031 635			0	6 427 298,333	7 993 341	

PARTS DANS LES CO-ENTREPRISES NON COTEES			N° de compt e : 900 841500 303 97												
IBS		févr-98	563 409	5	2 817,045	100%	2 817,045	14 689	73 445	73 445	2 792	0	73 445,000	224 264	3,10%
SIBTEL		janv-00	50 400	100	5 040,000	100%	5 040,000	919	91 900	91 900	1386	0	160 070,436	375 597	4,57%
MAISON DU BANQUIER		oct-84	8 885 000	1	8 885,000	100%	8 885,000	525 100	525 100	525 100	0	0	525 100,000	248 372	5,91%
MONETIQUE-TUNISIE SMT		févr-88	27 000	100	2 700,000	100%	2 700,000	1 140	114 000	114 000	0	0	114 000,000	293 642	4,22%
SOTUGAR		avr-03	30 000	100	3 000,000	100%	3 000,000	1 000	100 000	100 000		0	100 000,000	154 724	3,33%
STICODEVAM		sept-93	555 300	5	2 776,500	100%	2 776,500	13 733	68 665	68 665	4 776	0	71 978,360	118 902	3,33%
SWIFT			111 497	125EUR	26 561,373	100%	26 561,373	5	1 191	1 191	0	0	1 191,125	1 191	0,00%
VISA INC. (Class C)											0	0			
								974 301	974 301			0	1 045 784,921	1 416 693	

TITRES DE PARTICIPATIONS		N°de compte : 900 841200 301 36													
EPAC COMMUNICATION		sept-96	18 000	10	180,000	78%	140,000	3 870	38 700	30 100	0	8 600	38 700,000	0	21,50%
SEDAT		mars-92	10 150	100	1 015,000	100%	1 015,000	1 152	115 200	115 200	0	0	115 200,000	0	11,35%
SIDCO-SICAR		oct-91	3 245 216	5	16 226,080	100,0%	16 226,080	329 600	1 648 000	1 648 000	3 200	0	1 648 000,000	1 590 118	10,26%
DEFONTAINE	143151	oct-89	150 000	10	1 500,000	100%	1 500,000	15 000	150 000	150 000	0	0	150 000,000	100 575	10,00%
DEMURGER (*)		Fevr-01	14 000	100	1 400,000	100%	1 400,000	1 200	120 000	120 000	0	0	120 000,000	0	8,57%
AST	12001	févr-84	260 000	10	2 600,000	100%	2 600,000	19 760	197 600	197 600	0	0	197 600,000	0	7,60%
TAPARURA (SEACNVS)		mai-85	22 500	100	2 250,000	100%	2 250,000	1 500	150 000	150 000	0	0	150 000,000	114 210	6,67%
SIMAC	810566	oct-85	35 000	10	350,000	100%	350,000	500	5 000	5 000	0	0	5 000,000	6 073	1,43%
IDE		juil-81	3 000	100	300,000	25%	75,000	100	10 000	2 500	0	7 500	10 000,000	0	3,33%
SPPI-SICAR	830100	déc-89	760 450	1	760,450	100%	760,450	25 000	25 000	25 000	0	0	25 000,000	98 350	3,29%
GENIE CLIMATIQUE		avr-79	1 500	100	150,000	25%	37,500	45	4 500	1 125	0	3 375	4 500,000	0	3,00%
HUILE DE MORNAG	391026	mars-84	42 400	10	424,000	100%	424,000	1 250	12 500	12 500	0	0	12 500,000	0	2,95%
EL KANAOUET	143193	févr-80	575 000	10	5 750,000	100%	5 750,000	12 800	128 000	128 000	1 920	0	128 000,000	161 184	2,56%
COTUNACE	830225	avr-84	200 000	100	2 000,000	100%	2 000,000	1 000	100 000	100 000	1 250	0	100 000,000	252 884	1,13%
SICAB		mai-92	800 000	5	4 000,000	100%	4 000,000	20 000	100 000	100 000	0	0	100 000,000	131 140	2,50%
SOTUPILE	600144	févr-80	400 000	10	4 000,000	100%	4 000,000	6 312	63 120	63 120	0	0	63 120,000	0	1,58%
BOWDEN		janv-86	24 500	10	245,000	100%	245,000	465	4 650	4 650	0	0	4 650,000	0	1,90%
STCT		mars-75	17 000	10	170,000	100%	170,000	300	3 000	3 000	0	0	7 500,000	1 944	1,76%
FRDCM		mai-91	3 200 000	5	32 000,000	75%	24 000,000	6 000	30 000	22 500	0	7 500	30 000,000	17 132	0,19%
TDS 'TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR'		nov-09	30 000	100	3 000,000	100%	3 000,000	1 500	150 000	150 000	0	0	150 000,000	150 000	5,00%
								14 720	3 055 270	3 028 295		26 975	3 059 770,000	2 623 610	

TITRES EN PORTAGE (PROV)		N°de compte : 900 838890 38 0 4													
SCHNEIDER (portage)		déc-96	2 000	100	200,000	100%	200,000	600	60 000	60 000	0	0	72 000,000	72 000	30,00%
CARTHAGO (portage)		déc-08	580 000	100	58 000,000	100%	58 000,000	16 000	1 600 000	1 600 000	0	0	1 600 000,000	1 600 000	2,76%
UTIC DIST TUN (portage)		avr-11	10 000	10	100,000	100%	100,000	2 810	28 100	28 100	0	0	537 482,750	537 483	28,10%
KTS (portage)		juil-09	20 000	10	200,000	100%	200,000	6 000	60 000	60 000	0	0	60 000,000	60 000	30,00%
SOMFY SERVICES (portage)		avr-12	2 000	100	200,000	100%	200,000	600	60 000	60 000	0	0	60 000,000	60 000	30,00%
								1 808 100	1 808 100		0	2 329 482,750	2 329 483		

TITRES D'INVESTISSEMENT NON COTES		N°de compte : 900 830412 300 81													
FONDS TDS UBCI 2010		déc-10			13 000,000	100%	13 000,000		13 000 000	13 000 000		0	13 000 000,000	13 000 000	100,00%
FONDS TDS UBCI 2011		déc-11			10 000,000	100%	10 000,000		10 000 000	10 000 000		0	10 000 000,000	10 000 000	100,00%
SABA		févr-12	1 910 000	10	19 100,000	100%	19 100,000	500 000	5 000 000	5 000 000		0	5 000 000,000	5 000 000	26,18%
								28 000 000	28 000 000		0	28 000 000,000	28 000 000		

TOTAL								51 682 331	51 655 356		26 975	52 846 241,121	55 455 279,997	
--------------	--	--	--	--	--	--	--	-------------------	-------------------	--	---------------	-----------------------	-----------------------	--

4.3 Renseignements sur les états financiers individuels au 31 Décembre

4.3.1 Etats financiers comparés au 31 décembre

4.3.1.1 Bilans comparés au 31 décembre

En KDT		31/12/2011	31/12/2010*	31/12/2009**
<u>ACTIF</u>				
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	55 068	62 136	43 916
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	308 870	348 613	368 317
Créances sur la clientèle	3	1 883 093	1 594 868	1 164 634
Portefeuille-titre commercial	4	7 354	4 415	10 141
Portefeuille d'investissement	5	141 221	101 400	104 429
Valeurs immobilisées	6	47 480	56 909	52 895
Autres actifs	7	32 005	29 820*	26 203
TOTAL ACTIF		2 475 091	2 198 161	1 770 535
<u>PASSIF</u>				
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	356 449	215 272	92 235
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 770 165	1 661 814	1 398 269
Emprunts et Ressources spéciales	10	54 541	47 832	34 939
Autres passifs	11	79 340	68 910*	57 654
TOTAL PASSIF		2 260 495	1 993 828	1 583 097
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital		75 759	75 759	50 000
Réserves		117 608	103 528	114 244
Autres capitaux propres		488	576	669
résultats reportés		3	2	2
Modification comptable		(2 114)		
Résultat de l'exercice		22 852	24 468*	22 523
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	214 596	204 333	187 438
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 475 091	2 198 161	1 770 535

*Les données comparatives de 2010 ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 12 aux EF arrêtés au 31/12/2011).

** Les retraitements en pro forma du bilan arrêté au 31/12/2009, suite à l'opération de fusion, sont détaillés au niveau de la note complémentaire n° 1 à la page 108.

4.3.1.2 Etats des engagements Hors Bilan comparés au 31 décembre

	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>				
Cautions, avals et autres garanties données	13	943 436	601 588	356 341
Crédits documentaires	14	264 452	277 871	353 401
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 207 888	879 459	709 742
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>				
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	252 300	313 475	352 250
Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	27	31	435
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		252 327	313 506	352 685
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>				
Garanties reçues		1 777 759	1 180 803	839 652
Engagements reçus d'autres établissements			277	
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	17	1 777 759	1 181 080	839 652

4.3.1.3 Etats de résultat comparés au 31 décembre

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010*	Exercice 2009
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	19	117 339	101 134	87 718
Commissions	20	35 502	32 219	28 349
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	9 437	7 390	6 973
Revenus du portefeuille d'investissement	22	7 743	6 459	6 635
Total produits d'exploitation bancaire		170 021	147 202	129 675
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts encourus et charges assimilées	23	46 262	35 948	35 087
Commissions encourues		2 347	2 403	2 035
Total charges d'exploitation bancaire		48 609	38 351	37 122
PRODUIT NET BANCAIRE		121 412	108 851	92 553
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(13 724)	(5 460)	(1 932)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(167)	(109)	44
Autres produits d'exploitation		2 741	2 001	2 242
Frais de personnel		(51 113)	(44 071) *	(38 000)
Charges générales d'exploitation	26	(23 913)	(22 232)	(17 950)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(8 926)	(8 720)	(8 216)
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 310	30 260	28 741
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	3 516	(646)	62
Impôts sur les sociétés	28	(6 974)	(7 180)	(6 280)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		22 852	22 434	22 523
Boni de fusion			2 034	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		22 523	24 468	22 523
Effets des modifications comptables	12	2 114		
RN. APRES MODIF. COMPTABLES		20 738	24 468	22 523
RESULTAT PAR ACTION (DT)		1,508	1,615	2,252

*Les données comparatives de 2010 ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 12 aux EF arrêtés au 31/12/2011)

4.3.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

	Note	2011	2010	2009
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		160 453	138 894	122 512
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(48 554)	(38 833)	(36 921)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		2 332	50 446	(13 087)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		170	(2 028)	2 051
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(301 527)	(434 989)	78 487
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		135 619	240 059	109 674
Titres de placement / Titres de transaction		(2 939)	5 676	(1 020)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(53 543)	(56 560)	(65 175)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(9 404)	236	11 286
Impôts sur les sociétés		(7 337)	(7 189)	(9 870)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(124 730)	(104 288)	197 937
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 072	6 637	6 228
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(38 317)	9 795	(5 345)
Acquisitions cessions sur immobilisations		4 024	(12 694)	(8 162)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(28 221)	3 739	(7 279)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission / Remboursement d'emprunts		(26 500)	25 000	(9 000)
Augmentation / diminution ressources spéciales		6 988	12 627	(9 053)
Dividendes versés		(12 489)	(12 506)	(10 536)
Encaissement suite à l'émission d'actions				
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(32 001)	25 120	(28 589)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(184 952)	(75 430)	162 069
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		191 517	266 947	104 878
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	6 565	191 517	266 947

4.3.1.5 Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2011

1. Présentation de la Banque

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **75 759 030** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 15.151.806 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	QUANTITE	POURCENTAGE
BNP PARIBAS BDDI Participation	7 575 903	50,00%
Famille BEN SEDRINE	1 171 633	7,73%
GROUPE TAMARZISTE	1 634 496	10,79%
GROUPE BOURICHA	708 288	4,67%
GROUPE SELLAMI	1 024 430	6,76%
MED RACHED CHEBIL	140 310	0,93%
ALI FEKIH	172 500	1,14%
Héritiers BOUADJA	222 018	1,47%
GROUPE RIAHI	981 724	6,48%
Groupe Saad hadj KHELIFA	345 010	2,27%
PERSONNES MORALES	156 160	1,03%
PERSONNES PHYSIQUES	979 281	6,46%
PERSONNES PHYSIQUES non résidentes	26 521	0,18%
ACTIONS NON DEPOSEES	13 532	0,09%
TOTAL	15 151 806	100%

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Provisions sur les engagements

a- Provision individuelle

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

b- Provision collective

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

A ce titre, l'encours total des engagements des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de ladite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 Décembre 2011 à 49 890 KDT, dont 3 208 KDT d'encours rééchelonnés.

Par ailleurs et en application des dispositions du circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre du circulaire n° 2011-04.

A ce titre, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à 160 KDT.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 4.000 KDT.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. Comptabilisation du portefeuille - titres et des revenus y afférents

Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement :

(i) Le portefeuille titres commercial :

a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

a) Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.

b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - o Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - o L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7 Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite comptabilisés à la date du 31 décembre 2011 s'élèvent à 6 930 KDT dont 1 192 KDT qui sont imputés sur l'exercice 2011.

3.8. Impôts sur les sociétés

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2010, la déduction des provisions pour créances douteuses a été faite à 100% du bénéfice imposable. Par contre les provisions pour dépréciation des titres n'ont pas été déduites.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1. Actifs

Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 55.068 KDT contre 62.136 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	15 452	13 166
Comptes ordinaires BCT	39 616	48 970
	55 068	62 136

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 308.870 KDT contre 348.613 KDT au 31 décembre 2010 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	245 968	213 176
Banques de dépôt	-	84 500
Banques non-résidentes	60 297	46 223
Organismes financiers spécialisés	2 168	4 500
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	437	214
	308 870	348 613

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	226 832	19 136			245 968
Banques de dépôt	-				-
Banques non résidentes	13 531	46 766			60 297
Organismes financiers			2 168	-	2 168
<i>Org. Distribution de crédits</i>			2 168	-	2 168
Créances rattachées	437				437
	240 800	65 902	2 168	-	308 870

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à 1.883.093 KDT contre 1.594.868 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Portefeuille escompte	1	1 663 686	1 413 931
<i>dont Activité leasing</i>		93 359	101 073
Comptes débiteurs de la clientèle	2	123 174	98 082
Crédits sur ressources spéciales	3	50 667	39 770
Autres crédits à la clientèle	4	136 308	123 573
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		8 473	8 076
Total brut		1 982 308	1 683 432
Provisions individuelles	5	(95 215)	(88 564)
Provision collective	5	(4 000)	-
Total net		1 883 093	1 594 868

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et mois de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille escompte	487 177	279 370	640 568	256 571	1 663 686
Comptes débiteurs de la clientèle	123 174				123 174
Crédits sur ressources spéciales	6 097	3 661	20 242	20 667	50 667
Autres crédits à la clientèle	124 442	864	5 735	5 267	136 308
Créances rattachées	8 473				8 473
	749 363	283 895	666 545	282 505	1 982 308

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 136.308 KDT contre un solde de 123.573 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Total créances douteuses	(i)	129 730	123 924
Valeurs impayées		12 191	3 561
Arrangements, rééchelonnements et consolidations		6 325	7 497
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	(ii)	1 095	1 161
Agios réservés classes 2, 3,4		(12 873)	(12 570)
Agios réservés sur les créances régies par la circulaire 2012-02		(160)	-
		<hr/> 136 308 <hr/>	<hr/> 123 573 <hr/>

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Classe 2	843	1 797
Classe 3	3 262	2 602
Classe 4	112 592	106 955
	<hr/> 116 697 <hr/>	<hr/> 111 354 <hr/>

(ii) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2010 (UBCI et UBCI LEASING)	88 564
Dotations sur provisions individuelles	10 566
Dotations sur provision collective	4 000
Reprises	(i) <u>-3 915</u>
Provisions au 31 décembre 2011	<u>99 215</u>

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprise sur créances recouvrées	2 066
Reprises sur créances radiées	1 783
Reprise sur créances passées par pertes	<u>66</u>
	<u>3 915</u>

Note 4 - Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 7.354 KDT contre 4.415 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de placement à revenu variable	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	3 401	3 441
Bons de trésor cessibles BTC	2 983	4
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	176	176
Total	<u>7 354</u>	<u>4 415</u>

Note 5 - Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2011 à 141.221 KDT contre 101.400 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de participation	3 033	3 079
Parts dans les entreprises liées (i)	19 457	19 056
Titres d'investissement	113 638	74 583
Titres en Portage	2 269	2 207
Créances rattachées aux titres d'investissement	3 765	3 362
Total brut	142 162	102 287
Provision pour dépréciations de titres	<u>(941)</u>	<u>(887)</u>
Total Net	<u>141 221</u>	<u>101 400</u>

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 47.480 KDT au 31 décembre 2011 contre 56.909 KDT au 31 décembre 2010 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Valeurs brutes en début de période	150 072	138 831
Acquisitions	9 014	9 067
Cessions	(10 710)	(2 558)
Apport Fusion	-	4 732
Valeurs brutes en fin de période	148 376	150 072
Amortissements	(100 617)	(92 825)
Provisions pour dépréciation	(279)	(338)
Valeurs nettes en fin de période	47 480	56 909

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2011 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/10	Acqui / Cession	Reclass-ements	Val. Brute au 31/12/11	Amort au 31/12/10	Dotation 31/12/11	Reprise Amort sur cessions	Tot Amort au 31/12/11	V. Nette au 31/12/11
Fonds de Commerce	1 076	0	0	1 076	311	44	0	355	721
Terrain	13 392	-7 442	0	5 950			0	0	5 950
Immobilisations d'exploitation	26 604	0	0	26 604	11 748	1 329	0	13 077	13 527
Immobilisations hors exploitation	785	0	0	785	270	38	0	308	477
Agencements et aménagements	31 782	1 064	16	32 862	18 935	2 128	-438	20 625	12 237
Mobilier et Matériels	42 607	1 199	88	43 894	35 406	2 750	-402	37 754	6 140
Matériel de Transport	2 054	-131	0	1 923	1 189	300	-277	1 212	711
Immobilisations en cours	3 914	403	-316	4 001			0	0	4 001
Immobilisations Incorporelle	27 858	3 211	212	31 281	24 966	2 320	0	27 286	3 995
Total	150 072	-1 696	0	148 376	92 825	8 909	-1 117	100 617	47 759
Provisions pour dépréciation									-279
Total Général	150 072	-1 696	0	148 376	92 825	8 909	- 1 117	100 617	47 480

Note 7 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 32.005 KDT au 31 décembre 2011 contre 29.820 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Débiteurs divers	(i)	19 190	21 333
Comptes de régularisation	(ii)	8 431	6 412
Comptes de Stock		237	284
Siège, succursale et agences		-	4
Créances prises en charge par l'Etat		1 737	1 884
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	2 492	0
		32 087	29 917
Provision sur autres actifs		(82)	(97)
		32 005	29 820

i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Prêts et avances au personnel	13 546	13 372
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	225	21
Retenue à la source	68	48
Autres débiteurs divers	5 351	7 892
	19 190	21 333

ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 152	1 497
Produits à recevoir	3 472	3 020
Débets à régulariser et divers	3 807	1 895
	8 431	6 412

(iii) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Portefeuille encaissement	81 748	0
Comptes exigibles après encaissement	(79 256)	0
	2 492	0

4.2. Passifs

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Le solde de ce poste a atteint 356.449 KDT au 31 décembre 2011 contre 215.272 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
BCT	(i)	214 000	-
Banques de dépôt	(ii)	25 000	-
Banques non-résidentes	(iii)	115 768	214 518
Organismes financiers spécialisés	(iv)	328	158
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		1 353	596
		<hr/> 356 449	<hr/> 215 272

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>BCT</u>			
Emprunts au jour le jour et à terme		214 000	-
		<hr/> 214 000	<hr/> -

(ii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>Banques de dépôts</u>			
Emprunts au jour le jour et à terme		25 000	-
		<hr/> 25 000	<hr/> -

(iii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>Banques non résidentes installées à l'étranger</u>			
Comptes ordinaires		8 610	9 338
Emprunts au jour le jour et à terme		107 158	175 180
DAT		-	30 000
		<hr/> 115 768	<hr/> 214 518

(iv) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>			
Comptes ordinaires		328	158
		<hr/> 328	<hr/> 158

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1.770.165 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 1.661.814 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes à vue	(i)	796 652	700 008
Comptes d'épargne	(ii)	468 363	416 511
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	406 367	429 614
Autres sommes dues à la clientèle		37 911	27 541
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	57 500	84 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		3 372	4 140
		<u>1 770 165</u>	<u>1 661 814</u>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	796 652				796 652
Comptes d'épargne	468 363				468 363
CAT/BC et autres produits financiers	184 279	195 534	26 554	-	406 367
Autres sommes dues à la clientèle	37 911				37 911
Certificats de dépôt et bons de trésor souscrits par la clientèle	56 000	1 500			57 500
Dettes rattachées	3 372				3 372
	<u>1 546 577</u>	<u>197 034</u>	<u>26 554</u>	<u>-</u>	<u>1 770 165</u>

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Compagnies d'assurances	16 855	10 816
Entreprises publiques	100 818	47 602
Autres clientèles commerciales	203 937	208 621
Comptes de non-résidents	200 037	205 231
Clients particuliers	275 005	227 738
	<u>796 652</u>	<u>700 008</u>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	397 308	353 826
Comptes d'épargne investissement		355	355
Comptes d'épargne logement		53 406	37 475
Autres	(b)	17 294	24 855
		<u>468 363</u>	<u>416 511</u>

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Bons de caisse	85 658	102 997
Dépôts à terme	175 527	247 929
Placements en devises	145 182	78 688
	406 367	429 614

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Entreprises étatiques	29 500	35 500
Sociétés privées	21 000	48 500
Divers	7 000	
	57 500	84 000

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 54.541 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 47.832 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Emprunt Obligataire	4 000	8 000
Ressources Etatiques	5 369	5 163
FOPRODI	278	201
FONAPRA	5 005	4 877
FOSDA	86	85
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	26 282	15 701
Ligne PROPARCO	3 705	4 662
Lignes CFD	22 577	11 039
Crédit BIRD	316	1 278
Autres fonds extérieurs	17 873	16 711
Ligne Italienne	6 208	8 456
Ligne FODEP	38	7
Ligne Suisse	126	514
Ligne Espagnole	4 352	235
Ligne BEI	5 113	4 961
Ligne K F W	1 760	2 257
Encours FADES	276	281
Dettes rattachées à des ressources spéciales	252	530
Total Emprunts et Ressources Spéciales	54 541	47 832

Note 11 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 79.340 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 68.910 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Provisions	(1)	12 966	11 935
Comptes de régularisation	(2)	31 289	22 028 (*)
Créditeurs divers		35 085	15 219
Comptes exigibles après encaissement	(3)	-	19 728
		<u>79 340</u>	<u>68 910</u>

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 136	4 270
Provisions pour risques et charges	1 900	1 927
Provisions pour charges de retraites	6 930	5 738
	<u>12 966</u>	<u>11 935</u>

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges à payer	15 368	13 956 (*)
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 383	3 462
Crédits à régulariser et divers	13 538	4 610
	<u>31 289</u>	<u>22 028</u>

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes exigibles après encaissement	0	137 760
Portefeuille encaissement	0	(118 032)
	<u>0</u>	<u>19 728</u>

(*) Cf. note 12

4.3. Capitaux propres

Note 12 - Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2011, le capital social s'élève à 75.759 KDT composé de 15.151.806 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2011 à 214.596 KDT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Modifications Comptables *	Total
Solde au 31-12-2010	75 759	5 000	2 680	95 848	576	2	26 582	-2 114	204 333
Réserve facultative				-1 860			1 860		0
Report à nouveau						-2	2		0
Réserve à régime spécial			-121	317			-196		0
Réserve pour réinvt exonérés			14 416				-14 416		0
Résultats reportés						3	-3		0
Distribution des bénéfices							-12 500		-12 500
Réserve légale		1 329					-1 329		0
Autres capitaux propres					4				4
Subvention d'investissement					-93				-93
Résultat au 31-12-2011							22 852		22 852
Solde au 31-12-2011	75 759	6 329	16 975	94 305	487	3	22 852	-2 114	214 596

(*) Il s'agit d'une correction d'erreur pour un montant de 2 114 KDT se rapportant à la non constatation parmi les charges de l'exercice 2010 d'une prime d'intéressement décidée suite à l'accord conclu entre le bureau syndical et la Direction Générale de la banque lors de la réunion du 8 juin 2011 et acté par un Procès Verbal signé et daté le 27 juin 2011.

La correction de l'erreur a eu pour effet la diminution des capitaux propres au titre de l'exercice 2011 pour 2 114 KDT.

Le retraitement des données comparatives en pro forma au titre de l'exercice 2010 a eu pour effet l'augmentation des charges de personnels par le montant de la prime, l'augmentation des autres passifs et la diminution du résultat net dudit montant.

4.4. Engagements hors Bilan

Note 13 - Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 un montant de 943.436 KDT contre un solde de 601.588 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	763 635	410 575
Etablissements bancaires	763 635	410 575
En faveur de la clientèle	179 801	191 013
Cautions fiscales	9 756	9 776
Cautions pour marchés	97 620	114 902
<i>En devises</i>	<i>19 971</i>	<i>27 246</i>
<i>En dinars</i>	<i>77 649</i>	<i>87 656</i>
Cautions douanières	20 422	20 387
Cautions diverses	45 716	40 761
<i>En devises</i>	<i>32 644</i>	<i>24 736</i>
<i>En dinars</i>	<i>13 072</i>	<i>16 025</i>
Obligations cautionnées	6 287	5 187
	943 436	601 588

Note 14 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 264.452 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 277.871 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	69 833	115 247
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	194 619	162 624
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>145 950</i>	<i>125 105</i>
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>48 669</i>	<i>37 519</i>
	<u>264 452</u>	<u>277 871</u>

Note 15 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2011 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 252.300 KDT contre 313.475 KDT au 31 décembre 2010.

Note 16 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	12
	<u>27</u>	<u>31</u>

Note 17 - Garanties reçues

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	199 485	132 862
Garanties reçues des banques	893 422	562 004
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	223
<i>Garanties reçues des banques non –résidentes</i>	893 422	561 781
Nantissement titres	37 225	29 319
Garanties reçues de la clientèle	608 168	424 222
Garanties Reçues Leasing	39 459	32 396
Engagements reçus d'autres Etablissements	-	277
	<u>1 777 759</u>	<u>1 181 080</u>

Note 18 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit :

Achat au comptant	9 559 KDT
Vente au comptant	9 745 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit :

Achat à terme	26 310 KDT
Vente à terme	42 550 KDT

4.5. Etat de résultat

Note 19 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 117.339 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 101.134 KDT au 31 décembre 2010.

Ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	3 606	4 376
Produits sur opérations de crédit	(ii)	102 006	88 201
Revenus assimilés	(iii)	11 727	8 557
		<u>117 339</u>	<u>101 134</u>

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Marché Monétaire au jour le jour	251	2 693
Marché Monétaire à terme	0	43
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	889	50
Marché Monétaire en devises	2 281	1 487
Autres	185	103
	<u>3 606</u>	<u>4 376</u>

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	80 272	66 623
Comptes courants débiteurs	10 295	9 613
Leasing	9 248	9 873
Crédits sur ressources extérieures	2 179	1 566
Créances douteuses ou litigieuses	12	526
	<u>102 006</u>	<u>88 201</u>

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	5 462	4 269
Commissions de découverts	1 347	1 052
Commissions sur billets de trésorerie	72	72
Report-Déport	4 786	3 102
Autres Intérêts assimilés	60	62
	<u>11 727</u>	<u>8 557</u>

Note 20 – Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 35.502 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 32.219 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	29 476	25 836
Commissions de tenues de comptes	2 405	2 103
Commission sur opération de change manuel	383	336
Autres commissions	3 238	3 944
	<u>35 502</u>	<u>32 219</u>

Note 21 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 9.437 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 7.390 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor à court terme	5	72
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	213	218
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	(14)	(92)
Bénéfice de change	9 934	7 962
Perte de change	(701)	(788)
Intérêts /emprunt obligataire en portefeuille commercial	-	18
	<u>9 437</u>	<u>7 390</u>

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2011 un montant de 7.743 KDT contre 6.459 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 514	4 249
Dividendes sur portefeuille de participation	1 852	1 974
Plus value sur cession titres de participation	1 268	40
Intérêts sur titres en portages	109	196
	<u>7 743</u>	<u>6 459</u>

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 46.262 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 35.948 KDT au 31 décembre 2010.

Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	7 689	2 336
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1) 33 603	30 321
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	1 792	1 956
Charges assimilées	3 178	1 335
	<u>46 262</u>	<u>35 948</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dépôts à vue	4 570	3 358
Comptes à terme bons de caisse et autres produits financiers	16 434	14 753
Comptes d'épargne	10 013	8 982
Certificats de dépôts	2 586	3 228
	<u>33 603</u>	<u>30 321</u>

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 13.724 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 5.460 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dotations aux provisions	16 571	8 498
Reprises de provisions	(4 612)	(5 427)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision	68	774
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision	98	85
Créances radiées	1 805	1 970
Récupération sur créances radiées	(206)	(440)
	<u>13 724</u>	<u>5 460</u>

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 167 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 109 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Etalement Prime et décote /Titres d'investissement	113	138
Dotations aux provisions	73	44
Reprises de provisions	(19)	(73)
	<u>167</u>	<u>109</u>

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 23.913 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 22.232 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Impôts et taxes	150	447
Travaux, fournitures et services extérieurs	11 747	10 304
Transport et déplacement	734	494
Frais divers de gestion	10 609	10 048
Autres charges d'exploitation	673	939
	<u>23 913</u>	<u>22 232</u>

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.216 KDT au 31 décembre 2011 contre (646) KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Plus value de cession d'immobilisations	4 034	91
Moins value de cession d'immobilisations	(513)	(51)
Autres pertes	(305)	(686)
Autres gains	300	-
	<u>3 516</u>	<u>(646)</u>

Note 28 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2011 totalise 6.974 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	46 186
Réintégrations	10 705
Déductions (dont provisions)	(27 816)
Réinvestissements exonérés	(10 000)
Plus-value de fusion	850
Résultat fiscal	19 925
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	6 974

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	22 852	24 468 (*)
Nombre d'actions ordinaires	15 151 806	15 151 806
Résultat de base par action (en DT)	1,508	1,615

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(*) Cf. note 12

4.6. Etat de flux de trésorerie

Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2011, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 6.565 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	15 452	13 166
Banque Centrale (comptes ordinaires)	39 616	48 970
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	17 312	3 363
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	245 968	213 176
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	-	84 500
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	42 985	42 860
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(25 000)	-
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(214 000)	-
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(8 610)	(9 338)
Banques non résidentes installés à l'étranger (DAT)	-	(30 000)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(107 158)	(175 180)
	6 565	191 517

Note 31 - Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle.

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2011, se détaille comme suit :

	Durée < 3 mois	3 mois < D < 1 AN	1 An < D < 5 ANS	D > 5 ANS	TOTAL
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	55 068				55 068
Créances sur les établissements bancaires et financiers	240 800	65 902	2 168		308 870
Créances sur la clientèle	650 148	283 895	666 545	282 505	1 883 093
Portefeuille Titre -Commercial	5 128		1 432	794	7 354
Portefeuille Titre d'investissement	3 747	2 479	60 777	74 218	141 221
Valeurs Immobilisés	10 212	493	13 970	22 805	47 480
Autres actifs	19 840	331	2 259	9 575	32 005
Total Actifs	984 943	353 100	747 151	389 897	2 475 091
Passif					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	293 272	63 177			356 449
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 548 077	195 534	26 554		1 770 165
Emprunts et Ressources Spéciales	4 124	7 508	25 456	17 453	54 541
Autres Passifs	77 512	1 828			79 340
Capitaux Propres	0	11 591		203 005	214 596
Total Passif	1 922 985	279 638	52 010	220 458	2 475 091
Position Nette	(938 042)	73 462	695 141	169 439	0

Note 32 - Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011 se présentent comme suit :

Opérations avec BNP Paribas

La banque a eu recours au cours de l'exercice 2011 à BNP Paribas (qui détient 50% du capital de l'UBCI) pour un montant de 6.572 KDT pour la fourniture des transactions représentant des prestations d'assistance, de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques conformément aux normes standards du Groupe BNP Paribas.

Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions et SALAMBO SICAV. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions de dépôt pour un total de 1.159 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2011 s'élève à 21 KDT.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général, tel que fixée par le comité de rémunération du 01 Avril 2010, s'élève à 122 KTND
Le règlement définitif pour solde de tout compte suite à son départ à la retraite au cours de l'exercice 2011 s'élève à 568 KDT.
Ce règlement effectué conformément à la convention collective du secteur bancaire est ventilé comme suit :
 - indemnités de départ à la retraite : 326 KTND
 - congés payés : 242 KTNDSoit une charge globale de 690 KTND
- La rémunération du Directeur Général est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP. Suivant ce contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2011 s'élève à 534 KDT.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale au cours de l'exercice 2011 s'élève à 384 KDT.

4.3.2 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2011

RAPPORT GENERAL :

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- L'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 214.596 KDT y compris un bénéfice net de l'exercice de 22.852 KDT ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'Observation

Nous attirons votre attention sur la note 3 aux états financiers décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs et les intérêts attachés, dont le règlement n'a pas été effectué, ont été réservés.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 4.000 KDT au titre de provisions dites « collectives », de réduire les revenus de 160 KDT au titre des agios réservés, et par la même d'affecter le résultat de l'exercice de la somme des deux montants. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. De ce fait, les dispositions relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément au décret sus visé et à l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières ainsi que du cahier des charges y relatif ne sont pas totalement respectées par la banque.

Tunis, le 22 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

La banque a réglé les dépenses de pré-exploitation (frais préliminaires engagés en phase de création, déclarations fiscales mensuelles...) de la nouvelle filiale « UBCI- Développement » détenue à hauteur de 99,88% par l'UBCI, pour un montant de 5 KDT. Ces frais seront refacturés à l'identique courant l'exercice 2012.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice:

- Des prestations régulières de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques dans le cadre de conventions conclues avec le groupe BNP Paribas pour un montant total pour l'exercice 2011 de 6.572 KDT.

- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2011 s'élève à 21 KDT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération de l'ancien Président Directeur Général a été fixée par le comité de rémunération du 1er Avril 2010 issu du conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe, d'une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et de l'attribution d'une voiture de fonction avec prise en charge de frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 122 KDT pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 7 mars 2011.

Par ailleurs, l'ancien Président Directeur Général a perçu au moment de son départ à la retraite les indemnités suivantes :

- Une indemnité de départ à la retraite pour un montant de 326 KTND;
- Le solde de tout compte correspondant aux congés non consommés, pour un montant de 242 KTND.

La charge globale au titre de l'exercice 2011 s'élève à 690 KTND.

Par ailleurs, la banque a cédé deux voitures à l'ancien Président Directeur Général, dont le détail se présente comme suit :

Caractéristiques	date de vente	Prix de vente selon contrat	Valeur de d'origine	Amortissements cumulés	Valeur Comptable Nette à la sortie	Plus value de cession
BMW - 432 TU 116 (11 chevaux)	24/02/2011	1	126 000	126 000	0	1
BMW - 9167 TU 126 (9 chevaux)	24/02/2011	20 308	83 103	64 706	18 396	1 912

- Suite au départ à la retraite de l'ancien Président Directeur Général (*Cf. paragraphe ci-haut*):
 - Le Directeur Général Adjoint est nommé administrateur délégué pour la période allant du 22 mars 2011 jusqu'au 23 septembre 2011. Cette nomination a été décidée par le conseil d'administration du 22 mars 2011. Aucune rémunération ne lui a été versée au titre de ses fonctions d'administrateur délégué.
 - L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Juin 2011 a approuvé la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celle du Directeur Général.

1. L'administrateur délégué a été nommé Directeur Général par décision du conseil d'administration du 23 septembre 2011. Aucune rémunération complémentaire n'a été décidée au titre de ses nouvelles fonctions.
Sa rémunération est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale du Groupe BNP Paribas. Suivant ce contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 534 KDT pour l'exercice 2011.
2. Le nouveau Président du conseil d'administration est nommé par le conseil d'administration du 14 novembre 2011. Aucune rémunération ne lui a été servie au titre de l'exercice 2011.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2011 à 384 KDT et sont inscrits parmi les passifs à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



4.3.3 Note complémentaire aux EF arrêtés aux 31/12/2011

Note complémentaire n° 1 :

Le bilan fusionné se présente comme suit au 31.12.2009 :

DESIGNATION	Coutumiers des apports				Amaliation des positions réciproques				Amaliation des actions propres				TOTAL	
	UBCI(*)	UBCI LEASING	MED FINANCE SCAF	ASSET MANAGEMENT	UNION IMMOBILIERE	UBCI LEASING	MED FINANCE SCAF	ASSET MANAGEMENT	UNION IMMOBILIERE	UBCI LEASING	MED FINANCE SCAF	ASSET MANAGEMENT		UNION IMMOBILIERE
ACTIF														
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	45 916	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46 920
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	368 317	1 080	2	-	13	-55 995	-2	-14	-	-	-	-	-	313 400
AC3 - Créances sur la clientèle	1 164 634	91 207	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 255 841
AC4 - Portefeuille titres commercial	10 141	-	3 133	121	839	-	-	-	-	-	-	-	-	14 934
AC5 - Portefeuille d'investissement (*)	107 231	-7 909	-1 323	-36	-2 823	-	-	-	-	-	-	-	-	91 050
AC6 - Valeurs immobilières	52 085	90	168	-	3 562	-	-	-	-	-	-4 096	-	-	56 715
AC7 - Autres actifs	26 203	3 290	40	5	278	-	-	-	-	-	-	-	-	29 836
TOTAL ACTIF	1 773 337	87 752	2 040	96	1 919	-55 995	-2	-1	-14	0	-4 096	0	0	1 805 036
PASSIF														
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	92 235	25	-	-	-	-2 008	-	-	-	-	-	-	-	90 252
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	1 398 369	-	-	-	-	-3	-	-1	-14	-	-	-	-	1 396 251
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	34 939	69 909	-	-	15	-54 945	-	-	-	-	-	-	-	49 918
PA 5 - Autres passifs (*)	60 457	10 333	181	2	173	938	1	-	-	-	-399	-	-	71 806
TOTAL PASSIF	1 585 900	80 267	181	2	188	-55 995	-2	-1	-14	0	-399	0	0	1 610 237
CAPITAUX PROPRES														
CP1 - Capital (**)	50 000	861	379	14	375	-	-	-	-	-	-870	-	-	50 739
CP2 - Réserves	114 244	4 596	1 480	74	1 336	-	-	-	-	-	-2 927	-	-	118 823
CP4 - Autres capitaux propres	669	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	669
CP3 - Résultats reportés	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
CP6 - Résultat net (*)	22 322	2 028	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 356
TOTAL CAPITAUX PROPRES	187 437	7 485	1 859	94	1 731	0	0	0	0	0	-3 797	0	0	194 809
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 773 337	87 752	2 040	96	1 919	-55 995	-2	-1	-14	0	-4 096	0	0	1 805 036

(*) Révulsé afin de leur compte des titres à acquies par UBCI

(**) Le capital après fusion est de 50 739 000 Dinars

4.3.4 Tableau des mouvements des capitaux propres

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2011 à 214 596 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Modification Comptable	Total
Solde au 31-12-2009	50 000	5 000	2 061	107 183	669	2	22 523		187 438
Augmentation Capital	25 759			-25 000					759
Prime de Fusion				4 261					4 261
Réserve facultative			-7	9 397			-9 397		-7
Réserve à régime spécial			626	7			-626		7
Résultats reportés									0
Distribution des bénéfices							-12 500		-12 500
Réserve légale									0
Subvention d'investissement					-93				-93
Résultat au 31-12-2010							26 582		26 582
Solde au 31-12-2010	75 759	5 000	2 680	95 848	576	2	26 582	-2 114*	204 333
Réserve facultative				-1 860			1 860		0
Réserve à régime spécial			-121	317			-196		0
Report a nouveau						-2	2		0
Distribution des bénéfices							-		-12 500
Réserve légale		1 329					-1 329		0
Résultats reportés						3	-3		0
Réserves pour réinvest. ex.			14416				-14416		0
Autres capitaux propres					4				4
Subvention d'invest.					-93				-93
Résultat au 31.12.2011							22 852		22 852
Solde au 31-12--2011	75 759	6 329	16 975	94 305	487	3	22 852	-2 114	214 596
Réserve extraordinaire				-2 886			2 886		
Report à nouveau						-3	3		
Réserve à régime spécial			10 089				-10 089		
Distribution des bénéfices							-12 500		-12 500
Réserve légale		1 037					-1 037		
Résorption Subv Invest					-46				-46
Report à nouveau						1	-1		
Modification comptable							-2 114	2 114	
Résultat au 30/06/2012							8 081		8 081
Solde après affectation	75 759	7 366	27 064	91 419	441	1	8 081	0	210 131

(*) Il s'agit d'une correction d'erreur pour un montant de 2 114 KDT se rapportant à la non constatation parmi les charges de l'exercice 2010 d'une prime d'intéressement décidée suite à l'accord conclu entre le bureau syndical et la Direction Générale de la banque lors de la réunion du 8 juin 2011 et acté par un Procès Verbal signé et daté le 27 juin 2011.

La correction de l'erreur a eu pour effet la diminution des capitaux propres au titre de l'exercice 2011 pour 2 114 KDT.

Le retraitement des données comparatives en pro forma au titre de l'exercice 2010 a eu pour effet l'augmentation des charges de personnels par le montant de la prime, l'augmentation des autres passifs et la diminution du résultat net dudit montant.

4.3.5 Affectation des résultats des trois derniers exercices

	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
Résultat Net	22 523	26 582	22 852
Report à nouveau	2	2	3
Compte Modification comptable	0	0	-2 114
Réserves Extraordinaires		1 860	2 886
Bénéfices à répartir	22 525	28 445	23 627
Réserve légale		-1329	-1 037*
Réserve à régime spécial	- 626	-196	-89
Réserve Facultative	- 9 397		
Réserve réinvestissements exon.		-14 416	-10 000
Dividendes	- 12 500	- 12 500	- 12 500
Report à nouveau	-2	-3	-1

*La réserve légale ainsi constituée est calculée sur la base du résultat net majoré des reports à nouveau et minoré d'un montant de 2114 mD en vue de l'annulation de l'effet de la modification comptable sur les capitaux propres. Cette dernière minoration est non conforme ni aux dispositions de l'article 31 des statuts ni à celles de l'article 287 du CSC qui prévoient que : « le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre des réserves légales..... »

L'UBCI s'engage à rectifier l'affectation en réserve légale au titre du bénéfice de 2011 lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de 2012.

4.3.6 Evolution des dividendes

HISTORIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

	2009	2010	2011
Nombre d'actions-	10 000 000	15 151 806	15 151 806
Dividendes distribuées en KDT	12 500	12 500	12 500
Dividende par action	1,250	0,825	0,825

4.3.7 Evolution du Produit Net Bancaire et du résultat d'exploitation

LIBELLEE	DEC 2009	DEC 2010	DEC 2011	VARIATION 2011/2010
PRODUIT NET BANCAIRE (en KDT)	92 553	108 851	121 412	11.54%
RESULTATS D'EXPLOITATION (en KDT)	28 741	30 260	26 310	-13.05%
NOMBRE D' ACTIONS	10 000 000	15 151 806	15 151 806	0,00%
PRODUIT NET BANCAIRE / ACTION (en DT)	9,26	7,18	8,01	11.56%
RESULTATS D'EXPLOITATION / ACTION (en DT)	2,87	2,00	1,74	-13.00%

4.3.8 Evolution du résultat net

LIBELLEE	DEC 2009	DEC 2010	DEC 2011	VARIATION 2011/2010
RESULTAT AVANT IMPOT (en KDT)	28 803	31 648	29 826	-5,75%
RESULTAT NET (en KDT)	22 523	24 468	22 852	-6,60%
NOMBRE D'ACTIONNAIRES	10 000 000	15 151 806	15 151 806	0,00%
RESULTAT AVANT IMPOT PAR ACTION (en DT)	2,88	2,09	1,97	-5,74%
RESULTAT NET PAR ACTION (en DT)	2,252	1,615	1,508	-6,63%

4.3.9 Emprunts obligataires garantis par l'UBCI

Néant

4.3.10 Emprunts Obligataires émis par l'UBCI

Néant

4.3.11 Principaux indicateurs et ratios

LIBELLEE	2009	2010	2011
Dépôts de la clientèle	1 398 269	1 661 814	1 770 165
Créances nettes sur la clientèle	1 164 634	1 594 868	1 883 093
Créances douteuses et litigieuses	122 845	123 924	129 730
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	1 608 505	2 041 497	2 609 136
Total des capitaux propres	187 438	204 333	214 596
Total des capitaux propres avant résultat	164 915	179 865	191 744
Capital social	50 000	75 759	75 759
Total bilan	1 770 535	2 198 161	2 475 091
PNB	92 553	108 851	121 412
Commissions nettes	26 314	29 816	33 155
Frais généraux (frais de personnel+charges d'exploitation+dotations aux amortissements)	64 166	75 023	83 952
Frais de Personnel	38 000	44 071	51 113
Provisions sur créances	84 433	88 564	99 215
agios réservés (créances)	13 798	12 570	13 033
Provisions et agios réservés	98 231	101 134	112 248
Résultat d'exploitation	28 741	30 260	26 310
Bénéfice net	22 523	24 468	22 852
Dividendes	12 500	12 500	12 500
Fonds propres nets	175 316	193 231	202 279

Ratios de structure

LIBELLEE	2009	2010	2011
Total des capitaux propres / total bilan	10,59%	9,30%	8,67%
Dépôts de la clientèle / total bilan	78.97%	75,60%	71.52%
Créances nettes sur la clientèle / total bilan	65.78%	72,55%	76.08%
Dépôts de la clientèle / Créances nettes sur la clientèle	120,06%	104,20%	94,00%

Ratios de Productivité

LIBELLEE	2009	2010	2011
Frais généraux / PNB	69.33%	68.92%	69.15%
Commissions nettes / Frais de personnel	69.25%	67,65%	64.87%
Frais de personnel / PNB	41,06%	40,49%	42,10%

Ratios de Rentabilité

LIBELLEE	2009	2010	2011
ROE= bénéfice net / (total capitaux propres avant résultat)	13,66%	13,60%	11,92%
ROA= bénéfice net / total actif	1,27%	1,11%	0,92%
Bénéfice net / PNB	24,34%	22,48%	18,82%
PNB / total bilan	5,23%	4,95%	4,91%
Dividendes / capital social	25%	16,5%	16.5%
commissions nettes / PNB	28,43%	27,39%	27,31%

Ratios Prudentiels

LIBELLEE	2009	2010	2011
Ratio de liquidité	128%	111%	92%
Ratio de solvabilité	10,89%	10,10%	9,07%

Ratios de Risques

LIBELLEE	2009	2010	2011
Créances douteuses et litigieuses CDL	137 038	137 620	141 925*
évolution	-10,99%	0,42%	3,13%
Provisions et agios réservés (1)	102 473	105 404	116 384**
évolution	-9,13%	2,86%	10,42%
Créances brutes sur la clientèle bilan et H bilan)	1 608 505	2 041 497	2 361 044
CDL / créances brutes	8.52%	6,74%	6.01%
Provisions et agios réservés / CDL (2)	74,78%	76.59%	79,19%

3. Y compris provision collective 2011 : 4 000.

4. Sans tenir compte de la provision collective 2011.

* Y compris l'hors bilan

** Provision pour CDL : 99 215

Agios réservés : 13 033

Provisions/hors bilan : 4 136

116 384

4.4 Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2011

4.4.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2011

Unité : en milliers de dinars	Notes	31-déc-11	31-déc-10 retraité
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	55 568	62 136
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	308 856	348 935
Créances sur la clientèle	3	1 883 202	1 594 985
Portefeuille-titres commercial	4	11 867	8 207
Portefeuille d'investissement	5	133 100	95 527
Titres mis en équivalence	6	8 376	8 559
Valeurs immobilisées hors Goodwill	7	47 497	56 738
Actifs d'impôts différés	8	4 241	3 595
Autres actifs	9	32 503	30 282
TOTAL ACTIFS		2 485 210	2 208 964
PASSIFS			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	356 449	215 272
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 769 826	1 660 914
Emprunts et Ressources spéciales	12	54 700	47 992
Passifs d'impôts différés	13	28	222
Autres passifs (*)	14	80 472	71 165
TOTAL PASSIFS		2 261 475	1 995 565
Intérêts des minoritaires dans le résultat		40	37
Intérêts des minoritaires dans les réserves		1 990	1 992
INTERETS MINORITAIRES		2 030	2 029
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE			
Capital		75 759	75 759
Réserves consolidées et assimilées		122 941	112 553
Résultat consolidé (*)		23 005	23 058
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	15	221 705	211 370
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		2 485 210	2 208 964

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 15)

4.4.2 Etat des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2011

Unité : en milliers de dinars	Notes	31-déc-11	31-déc-10
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	16	943 436	601 588
Crédits documentaires	17	264 452	277 871
Total des passifs éventuels		1 207 888	879 459
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	252 300	313 475
Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	27	31
Total des engagements donnés		252 327	313 506
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues		1 777 759	1 180 803
Engagements reçus d'autres Etablissement		0	277
Total des engagements reçus	20	1 777 759	1 181 080

4.4.3 Etat de Résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2011

Unité : en milliers de dinars	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	22	117 339	101 133
Commissions (en produits)	23	35 960	32 826
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	9 560	7 831
Revenus du portefeuille d'investissement	25	6 512	4 534
Total des produits d'exploitation bancaire		169 371	146 324
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	26	46 262	35 931
Commissions encourues		2 298	2 403
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	3
Total des charges d'exploitation bancaire		48 560	38 337
PRODUIT NET BANCAIRE		120 811	107 987
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	27	(13 724)	(5 460)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	28	(119)	(136)
Autres produits d'exploitation		2 761	2 027
Frais de personnel (*)		(51 564)	(44 479)
Charges générales d'exploitation		(24 118)	(22 386)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(8 931)	(8 726)
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 116	28 827
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		544	2 150
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaire		3 516	(646)
Impôts sur les bénéfices	29	(6 131)	(7 236)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		23 045	23 095
Intérêts des minoritaires		(40)	(37)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		23 005	23 058
Effets des modifications comptables		2 114	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		20 891	23 058
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	30	1,518	1,522

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 15)

4.4.4 Etat de Flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2011

Unité : en milliers de dinars	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		160 452	138 890
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(48 601)	(38 711)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		2 332	50 446
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		170	(2 028)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(301 527)	(434 989)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		135 855	240 008
Acquisition / Cession des titres de placement		(3 610)	13 146
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(53 543)	(56 560)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		(9 409)	230
Impôts sur les sociétés		(7 337)	(7 189)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		154	316
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(125 064)	(96 441)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		4 961	5 527
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(36 686)	3 227
Acquisitions et cessions des immobilisations		4 017	(12 717)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(27 708)	(3 963)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement des emprunts		(26 500)	25 000
Augmentation / diminution des ressources spéciales		6 988	12 627
Dividendes versés		(12 668)	(12 685)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(32 180)	24 942
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(184 952)	(75 462)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		191 517	266 979
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	31	6 565	191 517

4.4.5 Notes aux Etats Financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. *Référentiel comptable*

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. *Périmètre, méthodes et règles de consolidation*

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

(i) Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

(ii) Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

a. Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

b. Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2 Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3 Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2). Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

2.1.4 Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

2.1.5 Provisions sur les engagements

2.1.5.1 Provision individuelle

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI .Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2 Provision collective

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers le circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

A ce titre, l'encours total des engagements des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de ladite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 Décembre 2011 à 49 890 KDT, dont 3 208 KDT d'encours rééchelonnés.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

A ce titre, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à 160 KDT.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 4.000 KDT.

2.1.6 Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. *Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement*

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. *Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents*

2.3.1. *Composition du portefeuille titres*

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ *Le portefeuille-titres commercial*

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ *Le portefeuille d'investissement*

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. *Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté*

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêt utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

B. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	% Contrôle		% Intérêt	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<u>Sociétés consolidées par intégration globale</u>				
Entreprises à caractère financier				
UBCI Finance	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%
UBCI Développement SICAR***	99,90%	-	99,90%	-
<u>Sociétés consolidées par mise en équivalence</u>				
Autres entreprises à caractère financier				
U T P SICAF *	41,75%	41,74%	41,63%	41,62%
HANNIBAL SICAV	8,64%	8,23%	8,64%	8,23 %
SALAMBO SICAV	15,88%	13,85%	15,88%	13,85%
UNIVERS SICAV	9,64%	9,59%	9,64%	9,59%
ALYSSA SICAV**	2,12%	2,12%	2,12%	2,12%

(*) UTP SICAF est consolidée par mise en équivalence du fait qu'elle est contrôlée par un autre groupe.

(**) ALYSSA SICAV est consolidée par mise en équivalence à partir de l'exercice 2010.

(***) UBCI Développement SICAR est consolidée par intégration globale à partir de l'exercice 2011.

C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

I. ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 55 568 KDT contre 62 136 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	15 952	13 166
Comptes ordinaires BCT	39 616	48 970
	55 568	62 136

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 308 856 KDT contre 348 935 KDT au 31 décembre 2010 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Banque Centrale de Tunisie	245 968	213 498
Avoirs chez les correspondants	60 283	130 723
Organismes financiers spécialisés	2 168	4 500
Créances rattachées sur les établissements financiers	437	214
	<u>308 856</u>	<u>348 935</u>

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à un montant de 1 883 202 KDT contre 1 594 985 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Prêts et comptes rattachés	(1)	1 872 276	1 598 037
<i>dont leasing</i>		93 359	101 073
Comptes débiteurs de la clientèle		123 174	98 082
Agios réservés		(13 033)	(12 570)
Total brut		<u>1 982 417</u>	<u>1 683 549</u>
Provisions		(99 215)	(88 564)
Total net		<u>1 883 202</u>	<u>1 594 985</u>

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Crédits accordés à la clientèle	1 714 353	1 453 701
<i>dont Leasing</i>	93 359	101 073
Autres crédits à la clientèle	19 720	12 336
Créances douteuses	129 730	123 924
Créances rattachées	8 473	8 076
	<u>1 872 276</u>	<u>1 598 037</u>

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 11 867 KDT contre 8 207 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de transaction	7 049	6 683
Titres de placement	4 793	1 552
Créances rattachées	176	176
Provisions	(151)	(204)
	<u>11 867</u>	<u>8 207</u>

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2011 à 133 100 KDT contre 95 527 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de participation	4 498	4 176
Titres en portage	12 960	2 207
Titres d'investissement	114 638	88 640
Créances rattachées/ Titres d'investissement	3 921	3 362
Provisions/ Dépréciation titres de Participation	(2 917)	(2 858)
Total Net	<u>133 100</u>	<u>95 527</u>

Note 6 – Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UBCI dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 8 376 DT à la date du 31 décembre 2011 contre 8 559 KDT au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
HANNIBAL SICAV	302	342
UNIVERS SICAV	289	331
SALAMMBO SICAV	324	310
U T P	3 123	3 147
ALYSSA SICAV	4 338	4 429
	<u>8 376</u>	<u>8 559</u>

Note 7 – Valeurs immobilisées hors Goodwill

Les valeurs immobilisées ont atteint 47 497 KDT au 31 décembre 2011 contre 56 738 KDT au 31 décembre 2010 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Immobilisations corporelles (*)	112 320	117 309
Immobilisations incorporelles (*)	32 588	29 163
Immobilisations en cours	3 976	3 914
Valeurs brutes en fin de période	148 884	150 386
Amortissements	(101 108)	(93 310)
Provisions pour dépréciation	(279)	(338)
Valeurs nettes en fin de période	47 497	56 738

(*) La colonne comparative a été rectifiée en 2011.

Note 8 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 4 241 KDT au 31 décembre 2011 contre 3 595 KDT au 31 décembre 2010.

Note 9 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 32 503 KDT au 31 décembre 2011 contre 32 503 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Débiteurs divers	19 739	21 807
Comptes de régularisation	8 437	6 399
Comptes de Stock	237	285
Siège, succursales et agences	0	4
Créances prises en charge par l'Etat	1 737	1 884
Comptes exigibles après encaissement	2 492	0
Provisions /autres actifs	(139)	(97)
	32 503	30 282

2. PASSIFS

Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 356 449 KDT au 31 décembre 2011 contre 215 272 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
BCT	214 000	-
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	8 610	9 338
Banques de dépôt	25 000	-
Emprunts / marché interbancaire	107 158	175 180
Dépôts à terme	-	30 000
Organismes financiers spécialisés	328	158
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	1 353	596
	<u>356 449</u>	<u>215 272</u>

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 769 826 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 1 660 914 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes à vue	796 313	699 108
Comptes d'épargne	468 363	416 511
CAT/BC et autres produits financiers	406 367	429 614
Autres sommes dues à la clientèle	37 911	27 541
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	57 500	84 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	3 372	4 140
	<u>1 769 826</u>	<u>1 660 914</u>

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 54 700 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 47 992 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Emprunt Obligataire	4 000	8 000
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	5 369	5 163
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	26 282	15 701
Crédit BIRD	316	1 278
Autres fonds extérieurs	17 873	16 711
Dettes rattachées à des ressources spéciales	252	531
	<u>54 700</u>	<u>47 992</u>

Note 13 - Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés se sont élevés à 28 KDT au 31 décembre 2011 contre 222 KDT au 31 décembre 2010.

Note 14 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 80 472 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 71 165 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	12 967	11 935
Comptes de régularisation	31 353	22 266 (*)
Créditeurs divers	35 668	16 659
Comptes exigibles après encaissement	0	19 728
Subvention d'investissement	484	577
	80 472	71 165

(*) Cf. note 15

3. Capitaux propres

Note 15 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2011, le capital social du groupe s'élève à 75 759 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 15 151 806 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2011 s'élève à 221 705 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Capitaux propres 2011
UBCI (*)	75 759	119 631	21 986	217 376
UBCI FINANCE		230	177	407
GIS		1 693	298	1 991
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		0	0	0
UTP		1 593	392	1 985
SICAV SALAMBO		22	4	26
SICAV HANNIBAL		1	4	5
SICAV UNIVERS		-7	1	-6
SICAV ALYSSA		-222	143	-79
TOTAL	75 759	122 941	23 005	221 705

(*) Il s'agit d'une correction d'erreur pour un montant de 2 114 KDT se rapportant à la non constatation parmi les charges de l'exercice 2010 d'une prime d'intéressement décidée suite à l'accord conclu entre le bureau syndical et la Direction Générale de la banque lors de la réunion du 8 juin 2011 et acté par un Procès Verbal signé et daté le 27 juin 2011.

La correction de l'erreur a eu pour effet la diminution des capitaux propres au titre de l'exercice 2011 pour 2 114 KDT.

Le retraitement des données comparatives en pro forma au titre de l'exercice 2010 a eu pour effet l'augmentation des charges de personnels par le montant de la prime, l'augmentation des autres passifs et la diminution du résultat net consolidé dudit montant.

4. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

Note 16 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 un montant de 943 436 KDT contre un solde de 601 588KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	763 635	410 575
En faveur de la clientèle	179 801	191 013
Cautions fiscales	9 756	9 776
Cautions pour marchés	97 620	114 902
<i>En devises</i>	19 971	27 246
<i>En dinars</i>	77 649	87 656
Cautions douanières	20 422	20 387
Cautions diverses	45 716	40 761
<i>En devises</i>	32 644	24 736
<i>En dinars</i>	13 072	16 025
Obligations cautionnées	6 287	5 187
	<hr/> 943 436 <hr/>	<hr/> 601 588 <hr/>

Note 17 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 264 452 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 277 871 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	69 833	115 247
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	194 619	162 624
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	145 950	125 105
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	48 669	37 519
	<hr/> 264 452 <hr/>	<hr/> 277 871 <hr/>

Note 18 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2011 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 252 300 KDT contre 313 475 KDT au 31 décembre 2010.

Note 19 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	12
	<u>27</u>	<u>31</u>

Note 20 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	199 485	132 862
Garanties reçues des banques	893 422	562 004
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	223
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	893 422	561 781
Nantissement titres	37 225	29 319
Garanties reçues de la clientèle	647 627	456 618
Engagements reçus d'autres Etablissements	-	277
	<u>1 777 759</u>	<u>1 181 080</u>

Note 21 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit :

Achat au comptant	9 559 KDT
Vente au comptant	9 745 KDT

- Les opérations d’achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d’usage ayant une date d’échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit :

Achat à terme	26 310 KDT
Vente à terme	42 550 KDT

5. *ETAT DE RESULTAT*

Note 22 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s’élève à 117 339 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 101 133 KDT au 31 décembre 2010. Ce poste s’analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	3 614	4 376
Produits sur opérations de crédit	102 006	88 200
Revenus assimilés	11 719	8 557
	117 339	101 133

Note 23 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s’élève à 35 960 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 32 826 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	29 476	25 836
Commissions de tenue de compte	2 422	1 980
Commission sur opération de change manuel	383	336
Autres commissions	3 679	4 674
	35 960	32 826

Note 24 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s’élève à 9 560 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 7 831 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s’analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations financières	9 233	7 174
Gain sur portefeuille titres commercial	327	657
	9 560	7 831

Note 25 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2011 un montant de 6 512 KDT contre 4 534 KDT au 31 décembre 2010 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts /titre en portage	109	197
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 514	4 249
Dividendes sur portefeuille participation	529	48
Plus value cession titres de participation	1 360	40
	<u>6 512</u>	<u>4 534</u>

Note 26 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 46 262 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 35 931 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	7 689	2 336
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	33 603	30 321
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	1 792	1 956
Charges assimilées	3 178	1 318
	<u>46 262</u>	<u>35 931</u>

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 724 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 5 460 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dotations aux provisions	16 571	8 498
Reprises de provisions	(4 612)	(5 427)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	166	859
Créances radiées	1 805	1 970
Récupération sur créances radiées	(206)	(440)
	<u>13 724</u>	<u>5 460</u>

Note 28 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 119 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 136 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	113	138
Dotations aux provisions	240	71
Reprises de provisions	(234)	(73)
	<u>119</u>	<u>136</u>

Note 29 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 131 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 7 236 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Impôt exigible	6 974	7 237
Impôt différé	(843)	(1)
	<u>6 131</u>	<u>7 236</u>

Note 30 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre de l'exercice 2011 se présentent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	23 005	23 058 (*)
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	23 005	23 058
Nombre d'actions ordinaires en circulation	15 151 806	15 151 806
Résultat consolidé par action (en dinars)	1,518	1,522

(*) Cf. note 15

6. Etat des flux de trésorerie

Note 31 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2011 un solde de 6 565 KDT contre 191 517 KDT au 31 décembre 2010, ce solde s'analyse comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	15 452	13 166
Banque Centrale (comptes ordinaires)	39 616	48 970
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	17 312	-
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	245 968	3 363
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	-	213 176
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	42 985	84 500
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	(25 000)	42 860
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(214 000)	-
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(8 610)	(9 338)
Banques non-résidentes installées à l'étranger (DAT)	-	(30 000)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(107 158)	(175 180)
	<u>6 565</u>	<u>191 517</u>

4.4.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatif à l'exercice 2011.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- L'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés de 221.705 milliers de dinars tunisiens y compris un bénéfice net consolidé de l'exercice 23.005 milliers de dinars tunisiens ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.1.5.2 aux états financiers consolidés décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs et les intérêts attachés dont le règlement n'a pas été effectué ont été réservés.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 4.000 KDT au titre de provisions dites « collectives », de réduire les revenus de 160 KDT, et par la même d'affecter le résultat de l'exercice de la somme des deux montants. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 22 Mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



4.5 Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012

4.5.1 Bilan arrêté au 30 juin 2012

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
<u>ACTIF</u>				
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	32 984	38 060	55 068
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	376 277	360 102	308 870
Créances sur la clientèle	3	1 968 307	1 825 252	1 883 093
Portefeuille-titre commercial	4	5 116	4 255	7 354
Portefeuille d'investissement	5	143 280	100 448	141 221
Valeurs immobilisées	6	51 119	56 112	47 480
Autres actifs	7	47 651	40 952	32 005
TOTAL ACTIF		2 624 734	2 425 181	2 475 091
<u>PASSIF</u>				
Banque centrale et CCP (*)	8	308 167	138 204	214 025
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	9	119 457	165 832	142 424
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	1 842 394	1 758 271	1 770 165
Emprunts et Ressources spéciales	11	58 397	53 625	54 541
Autres passifs	12	86 188	102 462	79 340
TOTAL PASSIF		2 414 603	2 218 394	2 260 495
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital		75 759	75 759	75 759
Réserves		125 849	117 609	117 608
Autres capitaux propres		441	534	488
Résultats reportés		1	3	3
Modification comptable		-	-	(2 114)
Résultat de l'exercice		8 081	12 882	22 852
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	210 131	206 787	214 596
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 624 734	2 425 181	2 475 091
(*) DONNEES RETRAITEES POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE (Cf NOTE 3.9)				

4.5.2 Etat des engagements Hors Bilan arrêté au 30 juin 2012

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
Cautions, Avals et autres garanties données	14	1 054 951	718 632	943 436
Crédits documentaires	15	304 836	285 544	264 452
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 359 787	1 004 176	1 207 888
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
Engagements de financement donnés	16	244 788	244 906	252 300
Engagements sur titres	17	27	31	27
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		244 815	244 937	252 327
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
Garanties reçues	18	1 921 788	1 479 737	1 777 759
Engagements reçus d'autres établissements		-	277	-
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 921 788	1 480 014	1 777 759

4.5.3 Etat de résultat arrêté au 30 juin 2012

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	20	57 480	58 778	117 339
Commissions (en produits)	21	18 758	16 546	35 502
Gains sur Portefeuille-titres commercial et opérations financières	22	5 058	4 181	9 437
Revenus du portefeuille d'investissement (*)	23	3 544	2 343	6 475
Total produits d'exploitation		84 840	81 848	168 753
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts encourus et charges assimilées	24	(21 750)	(23 368)	(46 262)
Commissions encourues		(1 564)	(1 085)	(2 347)
Total charges d'exploitation		(23 314)	(24 453)	(48 609)
PRODUIT NET BANCAIRE		61 526	57 395	120 144
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	25	(7 295)	(2 273)	(13 724)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (*)	26	(92)	1 150	1 101
Autres produits d'exploitation		1 148	1 049	2 741
Frais de personnel		(26 868)	(23 567)	(51 113)
Charges générales d'exploitation	27	(13 487)	(11 518)	(23 913)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(4 761)	(4 169)	(8 926)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 171	18 067	26 310
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	28	13	58	3 516
Impôts sur les bénéfices	29	(2 103)	(5 243)	(6 974)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		8 081	12 882	22 852
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		8 081	12 882	22 852
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES		-	-	(2 114)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		8 081	12 882	20 738
RESULTAT PAR ACTION (DT)	30	0,533	0,850	1,508

(*) DONNEES RETRAITEES POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE (CF NOTE 3.9)

4.5.4 Etat de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2012

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2012

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		78 231	76 002	160 453
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(23 971)	(23 564)	(48 554)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		663	1 163	2 332
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(107)	(158)	170
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(89 272)	(229 882)	(301 527)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		(17 711)	104 499	135 619
Titres de placement / Titres de transaction		2 095	52	(2 939)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(33 612)	(4 399)	(53 886)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(10 781)	(2 057)	(9 404)
Impôts sur les sociétés		(2 232)	(5 257)	(6 994)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(96 696)	(83 601)	(124 730)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 453	4 060	6 072
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(3 060)	385	(38 317)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(8 387)	(3 314)	4 024
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(6 994)	1 131	(28 221)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission / Remboursement d'emprunts		88 500	(11 500)	(26 500)
Augmentation / diminution ressources spéciales		3 849	6 079	6 988
Dividendes versés		(12 500)	(12 488)	(12 489)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		79 849	(17 909)	(32 001)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(23 841)	(100 379)	(184 952)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		6 565	191 517	191 517
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	(17 276)	91 138	6 565

4.5.5 Notes aux Etats Financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est une société anonyme au capital de 75 759 030 Dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N° 67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 15.151.806 actions de 5 DT chacune.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours.

Immobilisations données en leasing*

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

* Voir note rectificative N° 1 à la page 170.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Avant 2008, la banque enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

b- **Provision collective**

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, pour un montant de 4 000 KTND.

En 2012 et en application de la circulaire 2012-09 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, une provision complémentaire de 1 600 KTND a été dotée au cours du 1^{er} semestre 2012. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 30 juin 2012, à 5 600 KTND.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable et les filiales que ne sont pas intégrées globalement)
- d) Parts dans les entreprises liées : ce sont les parts détenues par la banque dans la société mère et les filiales intégrées globalement.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4. COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 30 juin 2012 à 7 429 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évolué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

3.8. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Les provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

3.9. RETRAITEMENTS OPERES POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 30/06/2012, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 30/06/2011 et au 31/12/2011:

<i>Rubrique Retraitée</i>	<i>Montant au 30/06/2011</i>	<i>Montant au 31/12/2011</i>	<i>Commentaires</i>
PA1 – Banque Centrale, CCP	138 204	214 025	Reclassement des soldes auprès de la BCT de PA2 vers PA1
PA2 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(138 204)	(214 025)	
PR4 – Revenus du portefeuille titres d'investissement	(1 268)	(1 268)	Reclassement des plus-values de cession de titres d'investissement de PR4 vers CH5/PR6
CH5/PR6 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement / Solde en gain des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 268	1 268	

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1. ACTIFS

Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2012 un montant de 32 984 KDT contre 38 060 KDT au 30 juin 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Caisse	30 474	15 359	15 452
Comptes ordinaires BCT	2 510	22 701	39 616
	32 984	38 060	55 068

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2012 un montant de 376 277 KDT contre 360 102 KDT au 30 juin 2011 et se présente comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	277 379	262 010	245 968
Banques de dépôt	46 000	-	-
Banques non-résidentes	51 264	94 518	60 297
Organismes financiers spécialisés	1 505	3 337	2 168
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	129	237	437
	376 277	360 102	308 870

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la Banque, en Dinars ou en devises, dans le cadre des appels d'offres négatifs ou des ponctions de liquidité de la Banque Centrale de Tunisie.

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2012 à 1 968 307 KDT contre 1 825 252 KDT au 30 juin 2011 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Portefeuille escompte	1	1 723 830	1 578 806	1 663 686
<i>dont Activité de leasing</i>		89 411	96 789	93 359
Comptes débiteurs de la clientèle	2	141 578	144 359	123 174
Crédits sur ressources spéciales	3	57 278	48 090	50 667
Autres crédits à la clientèle	4	139 912	133 932	136 308
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		11 753	10 064	8 473
Total brut		2 074 351	1 915 251	1 982 308
Provisions individuelles	5	(100 444)	(89 999)	(95 215)
Provisions collectives		(5 600)		(4 000)
Total net		1 968 307	1 825 252	1 883 093

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyés à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, de crédits leasing, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus à la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2012 à 139 912 KDT contre un solde de 133 932 KDT au 30 juin 2011 et s'analyse comme suit :

		<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Total créances douteuses	(i)	133 721	124 262	129 730
Valeurs impayées		13 258	13 644	12 191
Arrangement, rééchelonnements et consolidations		6 014	7 068	6 325
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	(ii)	130	1 762	1 095
Agios réservés classes 2, 3 et 4	(i)	(13 211)	(12 804)	(12 873)
Agios réservés sur les créances régies par la circulaire n°2012-02		-	-	(160)
		139 912	133 932	136 308

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Classe 2	917	1 961	843
Classe 3	3 492	3 086	3 262
Classe 4	116 101	106 411	112 592
	120 510	111 458	116 697

(ii) Il s'agit des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué au compte à terme ou au bon de caisse majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2011		99 215
Dotations		7 975
Reprises	(i)	(1 146)
Provisions au 30 juin 2012		106 044

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit:

Reprise sur créances recouvrées		1 146
Reprises sur créances radiées		0
Reprise sur créances passées par pertes		0
		1 146

Note 4 - Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 30 juin 2012 un montant de 5 116 KDT contre 4 255 KDT au 30 juin 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Titres de Placement a revenu variable	794	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	1 365	3 393	3 401
Bons de trésor cessibles BTC	2 924	-	2 983
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	33	68	176
Total	5 116	4 255	7 354

Note 5 - Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 juin 2012 à 143 280 KDT contre 100 448 KDT au 30 juin 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Titres de participation	3 033	3 079	3 033
Parts dans les entreprises liées (i)	19 457	19 401	19 457
Titres d'investissement	116 644	74 515	113 638
Titres en portage	2 329	2 745	2 269
Créances rattachées aux titres d'investissement	2 856	1 645	3 765
Total brut	144 319	101 385	142 162
Provision pour dépréciations de titres	(1 039)	(937)	(941)
Total Net	143 280	100 448	141 221

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 51 119 KDT au 30 juin 2012 contre 56 112 DT au 30 juin 2011 et s'analysent comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Valeurs brutes en début de période	148 376	150 072	150 072
Acquisitions	8 181	3 454	9 014
Cessions	(114)	(114)	(10 710)
Valeurs brutes en fin de période	156 443	153 412	148 376
Amortissements	(105 045)	(96 962)	(100 617)
Provisions pour dépréciation	(279)	(338)	(279)
Valeurs nettes en fin de période	51 119	56 112	47 480

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours du 1^{er} semestre 2012 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/11	Acqui / Cession	Val. Brute au 30/06/12	Tot Amort au 31/12/2011	Dotations	Reprise	Tot Amort au 30/06/2012	V. Nette au 30/06/12
Fonds de Commerce	1 076	-	1 076	354	22	-	376	700
Terrain	5 951	-	5 951	-	-	-	-	5 951
Immobilisations d'exploitation	26 604	-	26 604	12 886	620	-	13 506	13 098
Immobilisations hors exploitation	783	-	783	308	19	-	326	457
Agencements et aménagements	32 886	863	33 749	20 623	1 063	261	21 425	12 324
Mobiliers et Matériels	43 896	1 141	45 037	37 949	1 306	39	39 215	5 821
Matériels de Transport	1 923	-	1 908	1 212	113	79	1 247	661
Immobilisations en cours	3 976	283	4 259	-	-	-	-	4 259
Immobilisations Incorporelles	31 280	5 795	37 075	27 286	1 664	-	28 950	8 126
Total	148 376	8 067	156 443	100 617	4 806	380	105 045	51 398
Provisions pour dépréciation	-279							-279
Total Général	148 097	8 067	156 443	100 617	4 806	380	105 045	51 119

Note 7 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 47 651 KDT au 30 juin 2012 contre 40 952 KDT au 30 juin 2011 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Débiteurs divers	(i)	20 048	22 376	19 190
Comptes de régularisation	(ii)	11 670	16 626	8 431
Comptes de Stock		291	299	237
Siège, succursale et agences		36	73	-
Créances prises en charge par l'Etat		1 737	1 866	1 737
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	13 949	-	2 492
		47 731	41 240	32 087
Provision sur autres actifs		(80)	(288)	(82)
		47 651	40 952	32 005

(i) Le compte Débiteurs Divers s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Prêts et avances au personnel	13 163	12 998	13 546
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	696	175	225
Retenue à la source	197	62	68
Autres débiteurs divers	5 992	9 141	5 351
	20 048	22 376	19 190

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	4 403	3 770	1 152
Produits à recevoir	4 089	4 309	3 472
Débits à régulariser et divers	3 177	8 525	3 807
Compensation reçue	1	22	-
	11 670	16 626	8 431

(iii) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/11</u>
Portefeuille encaissement	146 861	81 748
Comptes exigibles après encaissement	(132 912)	(79 256)
	13 949	2 492

4.2. PASSIF

Note 8 – Banque centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint 308 167 KDT au 30 juin 2012 contre 138 204 KDT au 30 juin 2011 et se détaille comme suit :

BCT

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Valeurs en route	-	10 002	-
Emprunts au jour le jour et à terme	306 000	128 000	214 000
Dettes rattachées	2 167	202	25
	308 167	138 204	214 025

Note 9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 119 457 KDT au 30 juin 2012 contre 165 832 KDT au 30 juin 2011 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Banques de dépôt	(i)	-	8 118	25 000
Banques non-résidentes	(ii)	118 903	157 330	115 768
Organismes financiers spécialisés		221	-	328
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		333	384	1 328
		119 457	165 832	142 424

(i) Banques de dépôts

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Comptes ordinaires	-	118	-
Emprunts au jour le jour et à terme	-	8 000	25 000
	-	8 118	25 000

(ii) Banques non-résidentes installées à l'étranger

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Comptes ordinaires	21 253	23 293	8 610
Emprunts au jour le jour et à terme	97 650	134 037	107 158
	118 903	157 330	115 768

Note 10 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 842 394 KDT au 30 juin 2012 contre un solde de 1 758 271 KDT au 30 juin 2011. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Comptes à vue	(i)	874 875	771 198	796 652
Comptes d'épargne	(ii)	486 744	440 277	468 363
DAT/BC et autres produits financiers	(iii)	297 694	429 901	406 367
Autres sommes dues à la clientèle		32 269	36 797	37 911
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	146 000	72 500	57 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		4 812	7 598	3 372
		1 842 394	1 758 271	1 770 165

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Compagnies d'assurances	24 383	11 995	16 855
Entreprises publiques	121 920	87 364	100 818
Autres clientèles commerciales	215 518	200 799	203 937
Comptes de non-résidents	236 043	221 571	200 037
Clients particuliers	277 011	249 469	275 005
	874 875	771 198	796 652

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	412 075	373 304	397 308
Comptes d'épargne investissement		351	355	355
Comptes d'épargne logement		44 181	40 547	53 406
Autres	(b)	30 137	26 071	17 294
		486 744	440 277	468 363

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes d'épargne à plan : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projets, épargne auto ...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

		<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Bons de caisse		81 121	107 063	85 658
Dépôts à terme		152 959	220 813	175 527
Placements en devises		63 614	102 025	145 182
		297 694	429 901	406 367

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque.

		<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Entreprises étatiques		85 500	44 000	29 500
Sociétés privées		60 500	28 500	21 000
Divers				7 000
		146 000	72 500	57 500

Note 11 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 58 397 KDT au 30 juin 2012 contre un solde 53 625 KDT au 30 juin 2011. Il s'analyse comme suit :

Désignation	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Emprunt Obligataire	2 000	6 000	4 000
Ressources Etatiques	5 206	5 180	5 369
FOPRODI	232	211	278
FONAPRA	4 889	4 884	5 005
FOSDA	85	85	86
Mobilisation créances	449	449	449
Crédits partenariat	34 146	21 024	26 282
Ligne PROPARCO	3 215	4 247	3 705
Lignes CFD	30 931	16 777	22 577
Crédit BIRD	316	317	316
Autres fonds extérieurs	16 021	20 410	17 873
Ligne Italienne	5 229	7 176	6 208
Ligne FODEP	38	8	38
Ligne Suisse	0	260	126
Ligne Espagnole	4 476	4 483	4 352
Ligne BEI	4 515	6 050	5 113
Ligne K F W	1 485	2 157	1 760
Encours FADES	278	276	276
Dettes rattachées à des ressources spéciales	259	245	252
Total Emprunts et Ressources Spéciales	58 397	53 625	54 541

Note 12 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 86 188 KDT au 30 juin 2012 contre un solde de 102 462 KDT au 30 juin 2011. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Provisions	(1)	13 379	12 520	12 966
Comptes de régularisation	(2)	35 281	36 403	31 289
Créditeurs divers		37 528	43 967	35 085
Comptes exigibles après encaissement	(3)	-	9 572	-
		86 188	102 462	79 340

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 055	4 298	4 136
Provisions pour risques et charges	1 896	2 001	1 900
Provisions pour charges de retraites	7 428	6 221	6 930
	13 379	12 520	12 966

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Charges à payer	18 611	13 433	15 368
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 764	3 151	2 383
Crédits à régulariser et divers	13 906	19 819	13 538
	35 281	36 403	31 289

(3) Le solde des comptes exigibles après encaissement s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Comptes exigibles après encaissement	-	121 583	-
Portefeuille encaissement	-	(112 011)	-
	-	9 572	-

4.3. CAPITAUX PROPRES

Note 13 - Capitaux propres

A la date du 30 juin 2012, le capital social s'élève à 75 759 KDT composé de 15 151 806 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque s'élève au 30 juin 2012 à 210 131 KDT contre un total au 31 décembre 2011 de 214 596 KDT.

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Modification comptable	Total
Solde au 31-12-2011	75 759	6 329	16 975	94 305	487	3	22 852	-2114	214 596
Réserve extraordinaire				-2 886			2 886		
Report à nouveau						-3	3		
Réserve à régime spécial			10 089				-10 089		
Résultats reportés									
Distribution des bénéfices							-12 500		-12 500
Réserve légale		1 037					-1 037		
Résorption Subv Invest					-46				-46
Report à nouveau						1	-1		
Modification comptable							-2 114	2 114	
Résultat au 30.06.2012							8 081		8 081
Solde au 30-06-2012	75 759	7 366	27 064	91 419	441	1	8 081	0	210 131

4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 14 - Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 30 juin 2012 un montant de 1 054 951 KDT contre un solde de 718 632 KDT au 30 juin 2011 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
En faveur d'établissement bancaires et financiers	863 272	524 585	763 635
Etablissements bancaires	863 272	524 585	763 635
En faveur de la clientèle	191 679	194 047	179 801
Cautions fiscales	10 192	10 080	9 756
Cautions pour marchés	96 617	113 908	97 620
<i>En devises</i>	<i>15 052</i>	<i>22 569</i>	<i>19 971</i>
<i>En dinars</i>	<i>81 565</i>	<i>91 339</i>	<i>77 649</i>
Cautions douanières	19 631	20 254	20 422
Cautions diverses	58 407	44 029	45 716
<i>En devises</i>	<i>44 810</i>	<i>28 856</i>	<i>32 644</i>
<i>En dinars</i>	<i>13 597</i>	<i>15 173</i>	<i>13 072</i>
Obligations cautionnées	6 832	5 776	6 287
	1 054 951	718 632	943 436

Note 15 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 304 836 KDT au 30 juin 2012 contre un solde de 285 544 KDT au 30 juin 2011. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	83 576	71 989	69 833
Crédits documentaires en faveur de la clientèle	221 260	213 555	194 619
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>171 644</i>	<i>171 635</i>	<i>145 950</i>
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>49 616</i>	<i>41 920</i>	<i>48 669</i>
	304 836	285 544	264 452

Note 16 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 30 juin 2012, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 244 788 KDT.

Note 17 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
EPAC COM	9	9	9
IDE	7	7	7
Génie climatique	3	3	3
FRDCM	8	12	8
	27	31	27

Note 18 - Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit au 30 juin 2012 :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Garanties reçues de l'état et des compagnies d'assurances	197 224	166 920	199 485
Garanties reçues des banques	990 689	664 042	893 422
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	890	-
<i>Garanties reçues des banques non-résidentes</i>	990 689	663 152	893 422
Nantissement titres	42 582	25 087	37 225
Garanties reçues de la clientèle	691 293	623 688	647 627
	<hr/> 1 921 788	<hr/> 1 479 737	<hr/> 1 777 759

Note 19 – Engagements hors bilan sur opérations en devises

Les engagements hors bilan au titre des opérations en devises se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises au comptant, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage de 2 jours, sont défalquées au 30 juin 2012 comme suit :
 - Achat au comptant 32 974 KDT
 - Vente au comptant 20 737 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage de 2 jours, constituent des opérations de change à terme, qui sont défalquées au 30 Juin 2012 comme suit :
 - Achat à terme 26 050 KDT
 - Vente à terme 82 265 KDT

4.5. ETAT DE RESULTAT

Note 20 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 57 480 KDT au 30 Juin 2012 contre un solde de 58 778 KDT au 30 Juin 2011. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire (1)	1 186	1 577	3 606
Produits sur opérations de crédit (2)	51 512	51 301	102 006
Revenus assimilés (3)	4 782	5 900	11 727
	57 480	58 778	117 339

(1) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaire se détaillent comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Marché Monétaire au jour le jour	115	166	251
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	375	323	889
Marché Monétaire en devises	599	1 025	2 281
Autres	97	63	185
	1 186	1 577	3 606

(2) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	41 025	40 066	80 272
Comptes courants débiteurs	4 964	5 501	10 295
Leasing	4 236	4 765	9 248
Crédits sur ressources extérieures	1 274	917	2 179
Créances douteuses ou litigieuses	13	52	12
	51 512	51 301	102 006

(3) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	2 980	2 478	5 462
Commissions de découverts	737	626	1 347
Commissions sur billets de trésorerie	37	30	72
Report-Déport	1 000	2 731	4 786
Autres Intérêts assimilés	28	35	60
	4 782	5 900	11 727

Note 21 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 18 758 KDT au 30 juin 2012 contre un solde de 16 546 KDT au 30 juin 2011. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	15 689	13 699	29 476
Commissions de tenue de comptes	1 255	1 175	2 405
Commissions sur opération de change manuel	119	164	383
Autres commissions	1 695	1 508	3 238
	<u>18 758</u>	<u>16 546</u>	<u>35 502</u>

Note 22 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 058 KDT au 30 juin 2012 contre un solde de 4 181 KDT au 30 juin 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	9	2	5
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	71	106	213
Gains/ Pertes sur opérations BTA-BTC	(9)	(39)	(14)
Gains de change	5 391	4 338	9 934
Perte de change	(404)	(226)	(701)
	<u>5 058</u>	<u>4 181</u>	<u>9 437</u>

Note 23 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 30 juin 2012 un montant de 3 544 KDT contre 2 343 KDT au 30 juin 2011 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	2 922	2 107	4 514
Dividendes sur portefeuille participation	575	181	1 852
Intérêts sur titres en portage	47	55	109
	<u>3 544</u>	<u>2 343</u>	<u>6 475</u>

Note 24 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 21 750 KDT au 30 Juin 2012 contre un solde de 23 368 KDT au 30 juin 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaires	6 451	2 690	7 689
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	14 090	18 052	33 603
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	859	896	1 792
Charges assimilées	350	1 730	3 178
	21 750	23 368	46 262

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Dépôts à vue	2 074	2 210	4 570
Bons de caisse et autres produits financiers	6 174	8 774	16 434
Comptes d'épargne	4 553	5 434	10 013
Certificats de dépôts	1 289	1 634	2 586
	14 090	18 052	33 603

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde net de cette rubrique s'élève à 7 295 KDT au 30 juin 2012 contre 2 273 KDT au 30 juin 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Dotations aux provisions	8 972	3 057	16 571
Reprises de provisions	(1 729)	(846)	(4 612)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	13	36	68
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	52	50	98
Créances radiées	5	-	1 805
Récupération sur créances radiées	(18)	(24)	(206)
	7 295	2 273	13 724

Note 26 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Le solde net de cette rubrique est de 92 KDT au 30 Juin 2012 contre un solde de -1 150 KDT au 30 juin 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Etalement Prime / Titres d'investissement	71	69	113
Dotations aux provisions	98	63	73
Reprises de provisions	(77)	(14)	(19)
Plus-value de cession sur titres de participation	-	(1 268)	(1 268)
	92	(1 150)	(1 101)

Note 27 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 487 KDT au 30 juin 2012 contre un solde de 11 518 KDT au 30 juin 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Impôts et taxes	234	91	150
Travaux, fournitures et services extérieurs	6 987	5 434	11 747
Transport et déplacement	357	443	734
Frais divers de gestion	5 877	5 529	10 609
Autres charges d'exploitation	32	21	673
	13 487	11 518	23 913

Note 28 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 KDT au 30 juin 2012 contre un solde de 58 KDT au 30 juin 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Plus-value de cession d'immobilisations	37	58	4 034
Moins-value de cession d'immobilisations	(24)	-	(513)
Autres pertes	-	-	(305)
Autres gains			300
	13	58	3 516

Note 29 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés au 30 juin 2012 totalise 2 103 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	10 184
Réintégrations	13 136
Déductions (dont provisions)	(12 803)
Réinvestissements exonérés	(5 000)
Résultat fiscal	5 517
Taux d'impôt	35 %
Impôt sur les sociétés	1 931
Minimum d'impôt	2 103
Charge d'impôt au titre du premier semestre 2012	2 103

Note 30 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre du premier semestre 2012, se présentent comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Résultat net (en KDT)	8 081	12 882	22 852
Nombre d'actions ordinaires	15 151 806	15 151 806	15 151 806
Résultat de base par action (en DT)	0,533	0,850	1,508

4.6. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 31 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à -17 276 KDT au 30 juin 2012 contre 91 138 KDT au 30 Juin 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/11</u>	<u>31/12/11</u>
Caisse	30 474	15 359	15 452
Banque centrale (comptes ordinaires)	2 510	22 701	39 616
Banques non- résidentes (comptes ordinaires)	-	-	8702
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	-	-	-
Banque Centrale (prêts au jour le jour)	277 379	262 010	245 968
Banques non- résidentes (prêts au jour le jour)	51 264	94 518	42 985
Banques de dépôt (prêts au jour le jour)	46 000	-	-
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour)	(306 000)	(138 002)	(214 000)
Banques Non Résidentes (Emprunts au jour le jour)	(118 903)	(157 330)	(107 158)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour)	-	(8 118)	(25 000)
Banques Non Résidentes (DAT)	-	-	-
	(17 276)	91 138	6 565

4.5.6 Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012



Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
des
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.com



Immeuble International City Center – Tour
bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI » RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2012

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 22 juin 2012 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 2 624 734 KDT et un bénéfice net de 8 081 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, arrêté au 30 juin 2012, ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations

financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

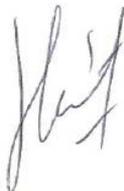
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 30 juin 2012, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 août 2012

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Sonia LOUZIR



FINOR

Fayçal DERBEL

4.5.7. Note rectificative aux notes aux EF intermédiaires arrêtés au 30/06/2012

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

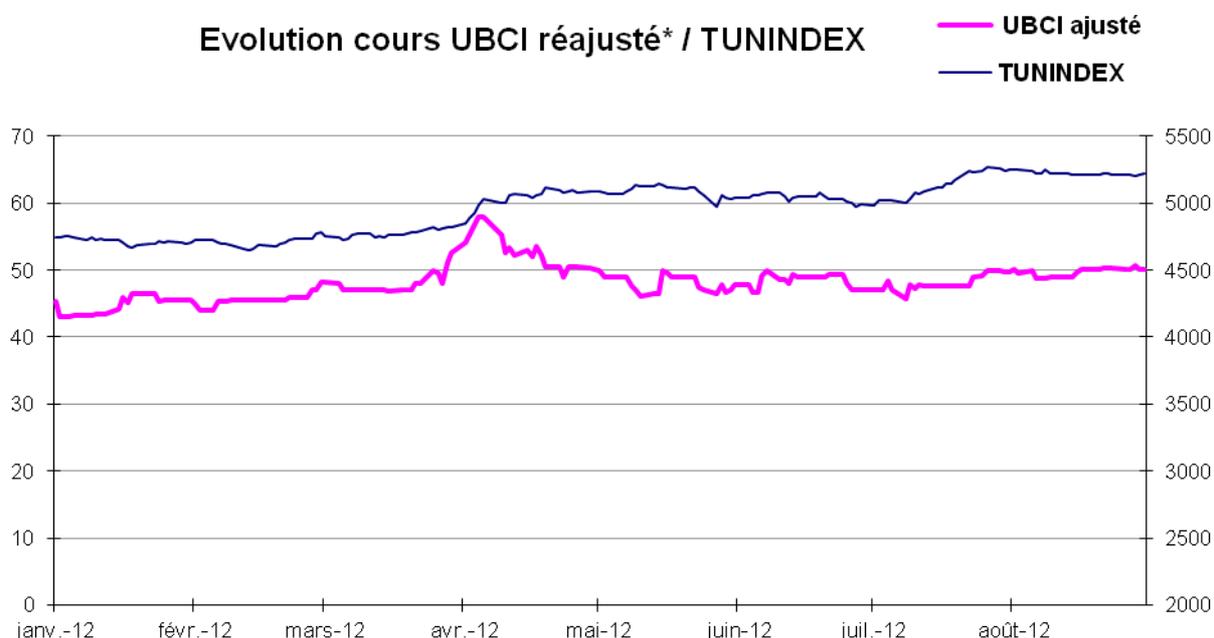
Avant 2008, UBCI Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, UBCI Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

4.6 Indicateurs Boursiers de la valeur UBCI

4.6.1 Evolution du cours UBCI en 2012

Depuis le début de l'année et jusqu'au 31/08/2012, le cours de l'action UBCI a fluctué entre 43.000 TND au plus bas et 59.650 TND au plus haut. En tenant compte du détachement du coupon de 0.825 le titre UBCI a réalisé un rendement de 13.90 %.



* Cours réajusté par le détachement du dividende UBCI (0.825 dt / action)

Au 31/08/2012, les échanges sur la valeur UBCI ont porté sur 137 109 titres, soit un volume de 6 484 000 TND.

Au 31/08/2012, la capitalisation boursière de l'UBCI totalisait 747 millions de dinars contre 667 millions à fin 2011, se classant ainsi comme la 4^{ème} capitalisation du secteur bancaire.

4.6.2 Indicateurs boursiers :

	2008	2009	2010	2011	31/08/2012
Plus haut	49,560	53.530	80,900	44.660	59.650
Plus bas	34,000	34,000	40,000	33.500	43.000
Cours moyen du mois de décembre	47,046	47,046	41.682	42.438	-
Cours 31/12	47,000	52.000	40,800	44.000	-
Capitalisation Boursière au 31/12 (mille DT)	520 000	520 000	612 000	666 680	746.68
Coupon de l'exercice	1,06	1.250	0.825	0.825	-
Coupon/VN	21,2%	25 %	16.5%	16.5%	-

Chapitre 5 : Organes d'administration, de direction et de contrôle des comptes

5.1 Conseil d'Administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Abderrazak ZOUARI*	Lui-même	Président	2012-2014	Tunis
M. Tahar BOURICHA	Lui-même	Administrateur	2010-2012	Tunis
M. André CHAFFRINGEON	Lui-même	Administrateur	2010-2012	France
M. Patrick POUPON**	Lui-même	Administrateur	07/2012-2013	France
M. Philippe TARTELIN***	Lui-même	Administrateur	2012-2014	France
M. Mohsen SELLAMI***	Lui-même	Administrateur	2012-2014	Tunis
BNP Paribas B.D.D.I.Part	Gianluca LAURIA****	Administrateur	2011-2013	France
M. Jacques DESPONT*****	Lui-même	Administrateur	2012-2014	France
Sté Meninx Holding*****	Béchir TAMARZISTE	Administrateur	2012-2014	Tunis
M. Mohamed RIAHI*****	Lui-même	Administrateur	2012-2014	France
Mme Fatma KHALSI ABASSI*****	Lui-même	Administrateur	2012-2014	Tunis

*Coopté comme administrateur et nommé président du conseil d'administration par le conseil d'administration du 14/11/2011. L'AGO du 10/06/2011 avait en effet pris acte du départ à la retraite de Mr Slaheddine BOUGUERRA, ex PDG de la banque, et donc de la fin de son mandat d'administrateur. L'AGO du 22/06/2012 a ratifié cette cooptation de Mr Abderrazak ZOUARI en tant qu'administrateur jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de 2014.

** Coopté par le conseil d'administration du 04/07/2012 en remplacement d'Alain Patrick André BISCAYE à partir du 16 juillet 2012 jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de 2013.

*** Nommé par l'AGO du 22/06/2012.

**** Coopté en tant qu'administrateur représentant BNP Paribas BDDI Participations. Cette cooptation a été ratifiée par l'AGO du 22/06/2012 et ce pour la durée de son mandat, soit l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

***** Mandat renouvelé par l'AGO du 22/06/2012 jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de 2014.

***** Coptée par le conseil d'administration réuni le 22/06/2012 à 8H45. Cette cooptation n'a pas été ratifiée par l'AGO réunie le 22/06/2012 à 10H00.

5.1.1 Membres de la direction

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Patrick POUPON	Directeur Général*	Juillet 2012	France
Laurent ROMANET	Secrétaire Général	Décembre 2008	France

* Nommé par le conseil d'administration réuni le 04 juillet 2012 qui l'a coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Mr Alain Patrick André BISCAYE jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de 2013 et l'a désigné Directeur Général de la banque pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de 2013.

5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la Banque

Comité Exécutif

Membres	Qualité	Adresse
Patrick POUPON	Directeur Général	France
LAURENT ROMANET	Secrétaire Général	France
Aline BELLIER-JEAN	Directeur Central des Risques	France
Slim CHEKILI	Directeur de la Stratégie et du Développement	Tunis
Mounir DRISSI	Directeur de la conformité	Tunis
Nabil GATTI	Directeur de la Banque Entreprise	Tunis
Habiba HADHRI	Inspecteur Général	Tunis
Mohamed LASRAM	Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales	Tunis
Yves LELEU	Directeur du Réseau Commercial	France
Elyès OUARDI	Directeur des Ressources Humaines	Tunis
ALI RAFRAFI	Directeur des Opérations	Tunis
MOUNA SAIED	Responsable Salle des Marchés	Tunis
Mouldi ZAIENE	Directeur Finances & Contrôles	Tunis
Seyf ISMAIL	Responsable Trésorerie	Tunis

5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et de Direction

Membres	Activité exercée
M. Jacques DESPONTS	BNP Paribas, Directeur Délégué de BFI, chargé de mission internationale
M. Philippe TARTELIN	BNP Paribas, Responsable de zone géographique

5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Néant

5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque pour l'exercice 2011

5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2011

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération de l'ancien Président Directeur Général a été fixée par le comité de rémunération du 1er Avril 2010 issu du conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe, d'une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et de l'attribution d'une voiture de fonction avec prise en charge de frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 122 KDT pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 7 mars 2011.

Par ailleurs, l'ancien Président Directeur Général a perçu au moment de son départ à la retraite les indemnités suivantes :

- Une indemnité de départ à la retraite pour un montant de 326 KTND;
- Le solde de tout compte correspondant aux congés non consommés, pour un montant de 242 KTND.

La charge globale au titre de l'exercice 2011 s'élève à 690 KTND.

Par ailleurs, la banque a cédé deux voitures à l'ancien Président Directeur Général, dont le détail se présente comme suit :

Caractéristiques	date de vente	Prix de vente selon contrat	Valeur de d'origine	Amortissements cumulés	Valeur Comptable Nette à la sortie	Plus value de cession
BMW - 432 TU 116 (11 chevaux)	24/02/2011	1	126 000	126 000	0	1
BMW - 9167 TU 126 (9 chevaux)	24/02/2011	20 308	83 103	64 706	18 396	1 912

- Suite au départ à la retraite de l'ancien Président Directeur Général (*Cf. paragraphe ci-haut*):
 - Le Directeur Général Adjoint est nommé administrateur délégué pour la période allant du 22 mars 2011 jusqu'au 23 septembre 2011. Cette nomination a été décidée par le conseil d'administration du 22 mars 2011. Aucune rémunération ne lui a été versée au titre de ses fonctions d'administrateur délégué.
 - L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Juin 2011 a approuvé la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celle du Directeur Général.

1. L'administrateur délégué a été nommé Directeur Général par décision du conseil d'administration du 23 septembre 2011. Aucune rémunération complémentaire n'a été décidée au titre de ses nouvelles fonctions. Sa rémunération est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale du Groupe BNP Paribas. Suivant ce contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 534 KDT pour l'exercice 2011.
 2. Le nouveau Président du conseil d'administration est nommé par le conseil d'administration du 14 novembre 2011. Aucune rémunération ne lui a été servie au titre de l'exercice 2011.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2011 à 384 KDT et sont inscrits parmi les passifs à la clôture de l'exercice.

5.2.2 Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction

NEANT

5.3 Commissaires aux Comptes

Nom	Adresse	Mandat
FINOR	Immeuble International City Center- Centre Urbain Nord 1082-Tunis	2012-2014*
MS Louzir, membre de DELOITTE	Rue du Lac d'Annecy 1053-les Berges du Lac	2012-2014*

* Nommés par l'AGO du 22/06/2012 jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de 2014.

5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil et avec un actionnaire détenant plus de 5% du capital

NEANT

Chapitre 6 : Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

6.1 Evolution récente et orientations

6.1.1 Evolution récente

Les créances sur la clientèle sont passées de 1 883 093 mD au 31/12/2011 à 1 968 307 mD au 30/06/2012, soit une augmentation de 4,53 %.

Les dépôts et avoir de la clientèle sont passées de 1 770 165 mD au 31/12/2011 à 1 842 394 mD au 30/06/2012, soit une augmentation de 4,08%.

Le Produit Net Bancaire est passé de 57 395 mD au premier semestre 2011 à 61 526 mD au premier semestre 2012, soit une augmentation de 6,64%.

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 58 778 mD au premier semestre 2011 à 57 480 mD au premier semestre 2012, soit une baisse de 2,21%.

Les intérêts encourus et charges assimilées sont passés de 23 368 mD au premier semestre 2011 à 21 750 mD au premier semestre 2012, soit une baisse de 6,92%.

Les commissions en produits sont passées de 16 546 mD au premier semestre 2011 à 18 758 mD au premier semestre 2012, soit une augmentation de 13,67 %.

Préambule :

Ce business Plan a été établi par la Direction Générale en juin dernier sur la base des réalisations de l'année 2011, et les dernières estimations de l'année 2012 projetées à partir des dernières réalisations connues.

6.1.2 Stratégie de développement

L'UBCI se fixe comme objectif dans toutes les prochaines années d'être une Banque de référence pour une clientèle de particuliers et de professionnels plus exigeante, de consolider sa présence sur la clientèle « Entreprises » et de mettre en place les produits adaptés à leurs besoins

A ce titre l'UBCI a défini un plan d'actions visant à réaliser ses objectifs, en s'appuyant sur :

- une offre produits élargie et performante, que ce soit au niveau du cash management ou dans les métiers de haut de bilan ;
- un renforcement du réseau, la promotion de la qualité du service à la clientèle et le lancement de la banque privée.

Ce plan intègre un élargissement progressif du champ des activités de l'UBCI dans des secteurs dans lesquels la part de marché de la banque est faible (secteurs immobilier, touristique et à haute valeur ajoutée par exemple).

Ce plan de croissance sera réalisé au travers d'investissements importants dans l'activité de banque de détail au service des clients particuliers et professionnels. Il s'agit non seulement, de consolider la performance du réseau d'agences mais aussi de poursuivre l'effort d'innovation et d'enrichissement de l'offre produits et de services à destination de ces catégories de clientèle.

De même, le projet de la banque intégrée « multi-canal ». Ce nouveau dispositif apportera innovation et réactivité à la clientèle de la banque qui pourra être servie par les différents canaux sur de larges créneaux horaires.

L'UBCI continuera à développer au cours des prochaines années de nouveaux outils encore plus sophistiqués et performants qu'il s'agisse de progiciels, de bases de données ou d'outils de gestion de la relation client.

L'UBCI s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions. L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérées au niveau du rapport annuel. L'UBCI s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2 Perspectives d'avenir

6.2.1 Les Hypothèses de prévisions retenues

Les hypothèses présentées ci-dessous portent sur des volumes chiffrés en moyenne quotidienne.

1°-Les fonds propres

Le Capital :

Notre Business Plan est élaboré sur la base de l'évolution ci-après spécifiée du capital social de la Banque :

(En millions de TND)

Année :	2012	2013	2014	2015	2016
Augmentation en numéraire	5	-	5	-	5
Incorporation des réserves	-	18	-	-	-
Capital social	80	98	103	103	108

Les Réserves :

Le taux de distribution des dividendes retenu est de 45% du résultat sur la période 2012-2016

En outre, les réserves seront augmentées de la prime d'émission à prévoir lors de chaque augmentation de capital en numéraire

Les capitaux propres:

L'objectif de la banque est de :

- Réaliser un ratio de solvabilité supérieur à 10 % au cours de chaque année
- Respecter les dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2012/09, en matière Tiers 1 et Tiers 2

2°- Dépôts de la clientèle :

Taux d'évolution annuel moyen de 12% sur la période 2012-2016:

L'objectif de la banque est d'augmenter significativement sa part de marché. Ceci repose sur un effort global de captation des ressources prioritairement non rémunérées.

Au vu de la forte concurrence qui sévit sur le marché, la part de marché de la banque en guichets devrait permettre de réaliser cet objectif.

3)-Les emplois

Les Crédits à la clientèle :

Taux de croissance annuel moyen de 14% sur la période 2012-2016 en tenant compte d'une évolution du marché de 8.5%.

Outre la densification du réseau entamée depuis 2005, l'offre orientée clientèle des particuliers et professionnels devront permettre de mieux se positionner sur ce segment.

Les Provisions et créances classées :

La banque a retenu un taux de 0.7% des créances globales sur la période 2012-2013, puis 0.6% sur 2014-2016.

Les Risques encourus :

Les risques encourus passeront de 2 471 MTND en 2012 à 3 940 MTND en 2016, soit une évolution annuelle moyenne de 12,1% sur 5 ans.

4°-La marge d'intermédiation :

Une augmentation annuelle moyenne sur les 5 ans de 16% :

Cette augmentation est la conséquence de l'évolution prévisionnelle des encours de crédits

5°Les commissions nettes :

Une augmentation annuelle moyenne sur les 5 ans de 14.4% est prévue :

Cette augmentation s'appuie fortement sur la montée en charge des nouveaux points de vente ouverts depuis 2005, la promotion des nouveaux produits / packages et les actions commerciales y afférentes.

6°Les charges d'exploitation :

La masse salariale : L'augmentation de la masse salariale sera en moyenne de 10 % par an.

Les Frais généraux : L'augmentation de cette rubrique sera en moyenne de 11% par an.

Les frais généraux sont composés essentiellement des loyers dont les proportions d'augmentations légales sont de l'ordre de 5% et des rémunérations de services informatiques libellées en Euro dont l'évolution est corrélée à la variation du taux de change TND / EUR.

Cette augmentation tient compte également de la croissance des honoraires des prestataires.

7°La liquidité :

Pour améliorer la liquidité de la Banque et diminuer le recours à la BCT, l'A.G.O du 22/06/2012 a autorisé le Conseil d'Administration de l'UBCI l'émission d'emprunts obligataires pour un montant global de 100 millions de dinars sur une période de 5 ans, dont les soldes de fin de période se détaillent comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016
Emprunt Obligataire subordonné	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Emprunt Obligataire		30 000	30 000	60 000	60 000

L'impôt sur les bénéfices :

Les montants d'impôts sont calculés sur la base d'un taux effectif moyen de 25% l'an.

6.2.2 Les ressources de la Banque

6.2.2.1 Les ressources de la trésorerie

Encours fin de période	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Banque Centrale et CCP	214025	129766	84342	48432	69192	88909
Banques de dépôts	25000	20000	10000	5000	5000	5000
Banques non résidentes	115768	65153	44626	26826	41872	51474
Organismes financiers Sp.	328	500	1000	2000	2000	2000
Dettes rattachées	1328	700	500	400	500	600
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	142424	86353	56126	34226	49372	59074

6.2.2.2 Les dépôts de la clientèle

Volumes en moyenne quotidienne	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ressources rémunérées	1 129 634	1 236 389	1 424 000	1 568 000	1 710 000	1 920 000
Dont CSE	440 292	490 827	573 000	620 000	655 000	705 000
Coût	29 976	27 437	32 294	35 870	38 910	43 638
Taux moyen annuel	2.65%	2.22%	2.27%	2.29%	2.28%	2.27%
Ressources non rémunérées	609 044	673 030	695 000	785 000	948 000	1 084 000
Coût	3566	3 702	3 823	4 318	5 214	5 962
Taux moyen annuel	0.59%	0.55%	0.55%	0.55%	0.55%	0.55%
Ressources Clientèle Globales	1 738 677	1 909 419	2 119 000	2 353 000	2 658 000	3 004 000
Coût	33 543	31 138	36 116	40 187	44 124	49 600
Taux moyen annuel	1.93%	1.63%	1.70%	1.71%	1.66%	1.65%
Taux de croissance		9.8%	11.0%	11.0%	13.0%	13.0%
% Ress. Rémun. / Ress. Globales	65.0%	64.8%	67.2%	66.6%	64.3%	63.9%
% Ress. Non Rémun. / Ress. Globales	35.0%	35.2%	32.8%	33.4%	35.7%	36.1%

6.2.2.3 Les emprunts et ressources spéciales

Volumes en moyenne quotidienne	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ressources Spéciales *	43965	50224	62 500	67 200	70 000	80 000
Coût	1147	1 396	1763	1891	1915	2189
Taux moyen annuel	2.89%	3.04%	3.04%	3.04%	3.04%	3.04%
Prime de change Tunis-Ré	86	125	135	150	160	180
Taux de croissance		14.2%	24.4%	7.5%	4.2%	14.3%
Emprunts obligataires		1 096	70 000	70 000	100 000	100 000
Coût		68	4150	4150	5800	5800
Taux		6.25%	5.93%	5.93%	5.80%	5.80%

* Dont Dotation Fonapra-Foprodui : 4 230 4 310 4 500 5 000 7 000 8 000

6.2.2.4 Les Fonds propres

Le total des Fonds propres de la banque, avant affectation des résultats, s'élève au 31/12/2011 à 214 596 KTND ; sur la base des prévisions cette rubrique devrait s'établir à 548 509 KTND au 31/12/2016 :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CAPITAL	75 759	80 494	98 494	103 494	103 494	108 494
TOTAL RESERVES	115 985	155 705	149 179	189 130	208 240	259 797
EMPRUNTS OBLIG.		40 000	70 000	70 000	100 000	100 000
PROVISION COLLECTIVE		6 500	9 300	12 300	14 300	16 300
RESULTAT	22 852	20 874	27 251	34 810	48 257	63 918
TOTAL CAPITAUX PROPRES	214 596	303 573	354 224	409 734	474 291	548 509
Taux de croissance		41.5%	16.7%	15.7%	15.8%	15.6%

6.2.3 Les Emplois de la Banque

6.2.3.1 Les emplois de la trésorerie

Encours fin de période	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Caisse	15 452	14 030	15 433	14 900	16 836	21 045
Comptes ordinaires BCT	39 616	35 970	39 567	40 100	43 164	53 955
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	55 068	50 000	55 000	55 000	60 000	75 000
Banque Centrale de la T.	245 968	199 087	159 270	119 452	79 635	63 708
Banques non résidentes	60 297	48 805	39 044	29 283	19 522	15 617
Organismes financiers SP.	2 168	1 755	1 404	1 053	702	562
Créances rattachées	437	354	283	212	141	113
Créances sur les établissements bancaires et financiers	308 870	250 000	200 000	150 000	100 000	80 000

6.2.3.2 Les crédits à la clientèle

Volumes en moyenne quotidienne	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Les Comptes Débiteurs	195 190	194 089	218 000	238 500	323 000	415 000
Produit	12 090	10 774	12 188	13 401	18 396	23 943
Taux moyen annuel	6.19%	5.55%	5.59%	5.62%	5.70%	5.77%
Le PTF Court terme	372 246	417 994	465 000	530 000	613 000	725 000
Produit	24 338	26 714	29 713	33 992	39 655	47 408
Taux moyen annuel	6.54%	6.39%	6.39%	6.41%	6.47%	6.54%
Le PTF Moyen terme	515 548	583 696	685 000	756 000	834 000	945 000
Produit	27 156	30 069	34 665	38 477	43 146	49 694
Taux moyen annuel	5.27%	5.15%	5.06%	5.09%	5.17%	5.26%
Le PTF Long terme	309 178	346 761	375 000	440 000	520 000	605 000
Produit	24 082	27 637	28 463	33 396	39 468	45 920
Taux moyen annuel	7.79%	7.97%	7.59%	7.59%	7.59%	7.59%
Les Financements en Devises	215 466	224 976	245 000	265 000	310 000	385 000
Produit	4 455	3 712	4 043	4 373	5 115	6 353
Taux moyen annuel	2.07%	1.65%	1.65%	1.65%	1.65%	1.65%
Leasing	96 598	125 238	130 000	155 000	180 000	215 000
Produit	9 092	10 858	11 271	13 439	15 606	18 641
Taux moyen annuel	9.41%	8.67%	8.67%	8.67%	8.67%	8.67%
Total Portefeuille	1 509 036	1 698 665	1 900 000	2 146 000	2 457 000	2 875 000
Produit	89 124	98 991	108 154	123 676	142 989	168 014
Taux moyen annuel	5.91%	5.83%	5.69%	5.76%	5.82%	5.84%
Total Remplois	1 697 622	1 886 855	2 111 000	2 376 500	2 770 000	3 277 000
Produit	101 214	109 765	120 342	137 076	161 385	191 957
Taux moyen annuel	5.96%	5.82%	5.70%	5.77%	5.83%	5.86%
Taux de croissance		11.1%	11.9%	12.6%	16.6%	18.3%
Les Crédits sur Ressources spéciales	39 083	45 224	56 900	60 000	63 000	71 000
Produit	1 918	2 103	2 646	2 790	2 930	3 302
Taux moyen annuel	4.91%	4.65%	4.65%	4.65%	4.65%	4.65%

6.2.3.3 Le portefeuille titres

Volumes en moyenne quotidienne	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Investissements	62 862	90 000				
Rendement	4 402	5 283	5 400	5 722	6 030	6 361
Participation	34 183	29 709	35 000	40 000	42 000	45 000
rendement	1 961	1 703	1 821	1 980	2 173	2 400
Transactions	10 538	14 163	15 000	16 000	16 000	17 000
rendement	196	136	279	297	297	340
Total Portefeuille	107 582	133 872	140 000	146 000	148 000	152 000
rendement	6 559	7 122	7 500	8 000	8 500	9 101
Taux de croissance		24.4%	4.6%	4.3%	1.4%	2.7%

6.2.3.4 Les valeurs immobilisées

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Valeurs Brutes Fin de Période	148 376	157 883	168 229	178 949	189 058	204 572
Dotations Exercice	8 926	8 987	9 346	9 720	10 109	10 514
Stocks Amortissements	100 617	109 604	118 950	128 670	138 779	149 293
Provisions pour dépréciation	279	279	279	279	279	279
Immobilisations Nettes	47 480	48 000	49 000	50 000	50 000	55 000

6.2.3.5 Les Risques encourus

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Risques encourus	2 226 000	2 471 000	2 743 000	3 072 000	3 471 000	3 940 000
Evolution %		11.0%	11.0%	12.0%	13.0%	13.5%

6.2.4 Les Résultats d'exploitation

6.2.4.1 Les produits d'exploitation bancaire

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Intérêts et revenus assimilés	117 339	117 897	131 957	149 135	177 123	210 330
Commissions	35 502	42 665	47 539	52 416	58 924	68 431
Gains sur PTF titres Cm. Et op. fin.	9 437	9 974	11 300	12 100	13 300	14 200
Revenus du PTF d'investissements	6 475	7 121	7 500	8 000	8 500	9 100
Total Produits d'exploitation banc.	168 753	177 657	198 296	221 651	257 847	302 061
Taux de croissance	14.6%	5.3%	11.0%	11.8%	16.3%	17.1%

6.2.4.2 Les charges d'exploitations bancaires

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Intérêts encourus et charges assimilés	46 262	43 500	47 205	50 923	57 518	63 275
Commissions encourues	2 347	2 500	2 650	2 800	3 000	3 700
Total charges d'exploitation banc.	48 609	46 000	49 855	53 723	60 518	66 975
Taux de croissance	26.7%	-5.4%	8.4%	7.8%	12.6%	10.7%

6.2.4.3 Les charges du personnel

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total frais de Personnel	51 113	56 058	60 074	65 825	73 109	82 256
Taux de croissance	16.0%	9.7%	7.2%	9.6%	11.1%	12.5%

6.2.4.4 Les Autres charges d'exploitation

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Charges générales d'exploitation	23 913	25 886	27 886	31 276	35 668	40 445
Dotations aux amortissements immob.	8 926	8 987	9 346	9 720	10 109	10 514
Total charges générales d'exploitation	32 839	34 873	37 233	40 996	45 777	50 958
Taux de croissance	6.1%	6.2%	6.8%	10.1%	11.7%	11.3%

6.2.4.5 Dotations aux provisions sur créances et portefeuille d'investissement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dotations aux provisions	12 623	16 100	18 100	19 000	19 300	22 600
Dont Provision Collective	4 000	2 500	2 800	3 000	2 000	2 000
Taux de croissance	126.7%	27.5%	12.4%	5.0%	1.6%	17.1%

6.3 Les états financiers prévisionnels 2012-2016

6.3.1 Bilans prévisionnels :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ACTIF						
Caisse et avoir auprès BCT, CCP...	55 068	50 000	55 000	55 000	60 000	75 000
Créances sur étab. Banc. Et financiers	308 870	250 000	200 000	150 000	100 000	80 000
Créances sur la clientèle	1 883 093	2 112 500	2 383 700	2 700 700	3 223 700	3 772 700
Portefeuille titre commercial	7 354	8 000	9 000	10 500	11 000	15 000
Portefeuille d'investissement	141 221	145 000	145 000	147 000	150 000	153 000
Valeurs immobilisées	47 480	48 000	49 000	50 000	50 000	55 000
Autres actifs	32 005	29 100	31 100	32 100	33 100	27 100
TOTAL ACTIF	2 475 091	2 642 600	2 872 800	3 145 300	3 627 800	4 177 800
PASSIF						
Banque centrale & CCP	214 025	129 766	84 342	48 432	69 192	88 909
Dépôts et avoir des étab. Banc. Et Fin.	142 424	86 353	56 126	34 226	49 372	59 074
Dépôts et avoir de la clientèle	1 770 165	2 000 000	2 260 000	2 534 000	2 917 000	3 338 000
Emprunts et ressources spéciales	54 541	100 000	135 000	140 000	170 000	185 000
Autres passifs	79 340	69 408	62 408	61 208	62 245	74 608
TOTAL PASSIF	2 260 495	2 385 527	2 597 876	2 817 866	3 267 809	3 745 591
CAPITAUX PROPRES						
Capital	75 759	80 494	98 494	103 494	103 494	108 494
Réserves	117 608	155 203	148 677	188 628	207 738	259 295
Autres capitaux propres	488	500	500	500	500	500
Résultats reportés	3	2	2	2	2	2
Modification comptable	-2 114					
Résultat de l'exercice	22 852	20 874	27 251	34 810	48 257	63 918
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 14 596	257 073	274 924	327 434	359 991	432 209
TOTAL PASSIF + CAP. PROPRES	2 475 091	2 642 600	2 872 800	3 145 300	3 627 800	4 177 800

6.3.2 Etat de résultats prévisionnels :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Intérêts et revenus assimilés	117 339	117 897	131 957	149 135	177 123	210 330
Commissions	35 502	42 665	47 539	52 416	58 924	68 431
Gains sur PTF Com. & opér. Financ.	9 437	9 974	11 300	12 100	13 300	14 200
Revenus du PTF d'investissements	6 475	7 121	7 500	8 000	8 500	9 100
Total produits d'expl. Bancaire	168 753	177 657	198 296	221 651	257 847	302 061
Intérêts encourus et charges assimilées	46 262	43 500	47 205	50 923	57 518	63 275
Commissions encourues	2 347	2 500	2 650	2 800	3 000	3 700
Total charges d'expl. Bancaire	48 609	46 000	49 855	53 723	60 518	66 975
PRODUIT NET BANCAIRE	120 144	131 657	148 441	167 928	197 329	235 086
Taux de croissance	10.4%	9.6%	12.7%	13.1%	17.5%	19.1%
Dotations aux provisions	(12 623)	(16 100)	(18 100)	(19 000)	(19 300)	(22 600)
Autres produits d'exploitation	2 741	2 600	2 800	3 000	3 200	3 500
Frais de personnel	(51 113)	(56 058)	(60 074)	(65 825)	(73 109)	(82 256)
Charges générales d'exploitation	(23 913)	(25 886)	(27 886)	(31 276)	(35 668)	(40 445)
Dotations aux amortissements	(8 926)	(8 987)	(9 346)	(9 720)	(10 109)	(10 514)
RESULTAT D'EXPLOITATION	26 310	27 226	35 834	45 107	62 342	82 772
Taux de croissance	-13.1%	3.5%	31.6%	25.9%	38.2%	32.8%
Autres éléments ordinaires	3 516	158	500	1 000	2 000	2 000
Impôts sur les bénéfices	(6 974)	(6 510)	(9 084)	(11 296)	(16 086)	(20 854)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	22 852	20 874	27 251	34 810	48 257	63 918
Taux de croissance	-6.6%	-8.7%	30.6%	27.7%	38.6%	32.5%

6.3.3 Etat des flux de trésorerie

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE 31/12/2011-2016

(En Milliers de Dinars Tunisiens)

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
ACTIVITES D'EXPLOITATION						
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	160 453	169 557	189 203	212 141	247 022	291 568
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-48 554	-46 062	-49 431	-53 237	-59 524	-65 858
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	2 332	413	351	351	351	140
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	170	172	500	1 000	0	0
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-301 527	-244 458	-288 063	-334 564	-539 982	-569 156
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	135 619	221 931	251 059	264 578	369 829	406 523
Titres de placement / Titres de transaction	-2 939	-616	-1 000	-1 500	-500	-4 000
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-53 543	-87 876	-93 884	-98 400	-108 458	-111 175
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-9 404	1 391	228	2 281	3 033	9 087
Impôts sur les sociétés	-7 337	-6 504	-9 089	-11 299	-16 088	-20 840
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-124 730	7 948	-127	-18 649	-104 316	-63 712
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT						
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	6 072	7 886	8 000	8 000	8 500	9 100
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement	-38 317	-4 544	-500	-2 000	-3 000	-3 000
Acquisitions cessions sur immobilisations	4 024	-9 349	-9 846	-9 720	-8 109	-13 514
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-28 221	-6 007	-2 346	-3 720	-2 609	-7 414
ACTIVITES DE FINANCEMENT						
Emission / Remboursement d'emprunts	-26 500	43 464	38 446	8 900	42 441	13 675
Augmentation / diminution ressources spéciales	6 988	9 411	4 800	4 900	-200	15 000
Dividendes versés	-12 489	-12 500	-9 400	-12 300	-15 700	-21 700
Encaissement suite à l'émission d'actions		34 092		30 000		30 000
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-32 001	74 467	33 846	31 500	26 541	36 975
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités						
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-184 952	76 408	31 372	9 132	-80 384	-34 151
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	191 517	6 565	82 973	114 345	123 477	43 093
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	6 565	82 973	114 345	123 477	43 093	8942

6.3.4 Indicateurs et Ratios

6.3.4.1 Principaux indicateurs

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ressources Clientèle *	1 738 677	1 909 419	2 119 000	2 353 000	2 658 000	3 004 000
Remplois clientèle *	1 750 225	1 948 846	2 183 100	2 465 700	2 886 000	3 434 000
Fonds propres	214 596	303 573	354 224	409 734	474 291	548 509
Capital	75 759	80 494	98 494	103 494	103 494	108 494
Total Bilan	2 475 091	2 642 600	2 872 800	3 145 300	3 627 800	4 177 800
PNB	120 144	131 657	148 441	167 928	197 329	235 086
Commissions Nettes	33 155	40 165	44 889	49 616	55 924	64 731
Dotations Provisions	(12 623)	(16 100)	(18 100)	(19 000)	(19 300)	(22 600)
Frais généraux + Amorts	(32 839)	(34 873)	(37 233)	(40 996)	(45 777)	(50 958)
Frais de Personnel	(51 113)	(56 058)	(60 074)	(65 825)	(73 109)	(82 256)
Résultat d'exploitation	26 310	27 226	35 834	45 107	62 342	82 772
Résultat Net	22 852	20 874	27 251	34 810	48 257	63 918
Dividendes	12 500	9 400	12 300	15 700	21 700	28 800

(*) Encours moyens journaliers

6.3.4.2 Principaux Ratios

Structure

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fonds Propres / Total Bilan *	8.7%	11.5%	12.3%	13.0%	13.1%	13.1%
Dépôts Clt. / Total Bilan	71.5%	75.7%	78.7%	80.6%	80.4%	79.9%
Créances. Clt. / Total Bilan	76.1%	79.9%	83.0%	85.9%	88.9%	90.3%
Dépôts Clt. / Créances. Clt.	94.0%	94.7%	94.8%	93.8%	90.5%	88.5%

*Pour le calcul des fonds propres : capitaux propres élargis : réf : (6.2.2.4 Fonds propres)

Productivité

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Coeff. D'expl. (F.gest / PNB)	69.9%	69.1%	65.6%	63.6%	60.2%	56.7%
Frais de Personnel / PNB	42.5%	42.6%	40.5%	39.2%	37.0%	35.0%
Frais d'exploit. / PNB	27.3%	26.5%	25.1%	24.4%	23.3%	21.7%
Commissions Nettes / F. Pers	64.9%	71.6%	74.7%	75.4%	76.5%	78.7%

Rentabilité

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
R.O.E (RN / Cap. propres)	10.65%	8.12%	9.91%	10.63%	13.41%	14.79%
R.O.A (RN / Actif)	0.92%	0.79%	0.95%	1.11%	1.33%	1.53%
Résultat net / PNB	19.02%	15.85%	18.36%	20.73%	24.45%	27.19%
PNB / Total Bilan	4.85%	4.98%	5.17%	5.34%	5.44%	5.63%
Commissions Nettes / PNB	27.60%	30.51%	30.24%	29.55%	28.34%	27.54%
Dividendes / Capital	16.50%	11.68%	12.49%	15.17%	20.97%	26.55%

Ratios de Risques

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Créances dout. Et litig. CDL	141 925	158 905	178 471	197 995	228 984	268 895
Provisions et agios réservés	112 384	128 846	146 300	164 551	184 286	207 785
Provisions	99 351	112 951	128 251	144 251	161 551	182 151
Agios réservés	13 033	15 895	18 049	20 300	22 735	25634
Créances Brutes Clientèle *	2361044	2644011	2974517	3355844	3948003	4574448
CDL / Créances Brutes	6.01%	6.01%	6.00%	5.90%	5.80%	5.88%
Taux de Couverture	79.19%	81.08%	81.97%	83.11%	80.48%	77.27%

***Y compris les créances Hors Bilan.**

6.3.5 Avis des commissaires aux comptes sur les informations Financières prévisionnelles de la période allant de 2012 à 2016

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437

FINOR

Immeuble International City Center – Tour des
Bureaux – Centre Urbain Nord-1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA PERIODE ALLANT DE 2012 A 2016

En notre qualité de Commissaires aux comptes de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », nous avons examiné les données financières prévisionnelles élaborées par l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » établies dans le cadre de la publication d'un document de référence relatif à l'émission de valeurs mobilières et dont les principaux agrégats prévisionnels se présentent comme suit :

(en MDT)

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016
Produit Net Bancaire	131,7	148,4	167,9	197,3	235,1
Résultat d'exploitation	27,2	35,8	45,1	62,3	82,8
Résultat net	20,9	27,3	34,8	48,3	63,9
Total Bilan	2 643	2 873	3 145	3 628	4 178

Ces projections financières et les hypothèses qui ont été retenues pour leur élaboration ont été établies par la Direction Générale et relèvent de sa responsabilité.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de l'IFAC applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie. Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 3 octobre 2012
Les Commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited

FINOR

Sonia LOUZIR



Fayçal DERBEL

